



EXPOSITION DE 1900
—
CONCOURS PUBLICS
—
PROJETS DES
PALAIS DES CHAMPS ÉLYSÉES
—
CHANTIER DU PETIT PALAIS
—
CH. GIRAULT
ARCHITECTE
VOL I.



1908



EX-LIBRIS - CH. GIRAVLT
ARCHITECTE
MEMBRE DE L'INSTITUT



EXPOSITION DE 1900 - PETIT PALAIS

1

EXPOSITION UNIVERSELLE
DE 1900

RECUEIL

DES PLANS, COUPES, ÉLEVATIONS, ET
VUES PERSPECTIVES DES PROJETS
DE CONCOURS POUR L'ENSEMBLE DES
CONSTRUCTIONS DE L'EXPOSITION
ET LES
PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES

AVANT PROJET DES PALAIS

ÉTATS DU CHANTIER DU
PETIT PALAIS
AU COUR DES TRAVAUX

CHARLES GIRAVLT ~ ARCHITECTE ~

3

PROJETS DE CONCOURS
POUR LES
DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'
EXPOSITION UNIVERSELLE
DE 1900

CHARLES GIRAVLT - ARCHITECTE -

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES & DES TÉLÉGRAPHES

ARRÊTÉ

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,
Sur la proposition du Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900;
Vu le décret du 13 juillet 1892, instituant l'Exposition de 1900;
Vu la loi du 27 juillet 1894, portant ouverture d'un crédit pour les études de cette Exposition;
Vu l'avis de la Commission supérieure;

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Il est ouvert un concours sur les dispositions générales des bâtiments, jardins et agencements divers de l'Exposition universelle de 1900.

ART. 2. — Les Français sont seuls admis à prendre part au concours. Ils n'ont d'ailleurs à justifier que de leur nationalité.

ART. 3. — Les concurrents devront se faire inscrire au Commissariat général (Ministère du Commerce, rue de Varenne, 80), où leurs demandes seront reçues, à partir du 13 août 1894, tous les jours non fériés, de dix heures à midi, et de deux heures à quatre heures.

Ces demandes d'inscription pourront être faites par lettre adressée au Commissaire général.

Il sera délivré aux concurrents inscrits :

- 1° Un exemplaire du présent programme (pièce A);
- 2° Un plan général de l'emplacement à l'échelle de 1 demi-millimètre par mètre (pièce B);
- 3° Un exemplaire de la classification générale des objets exposés (pièce C);
- 4° Un état des surfaces couvertes nécessaires pour chacun des groupes entre lesquels se répartissent les objets exposés (pièce D).

ART. 4. — Comme l'indique le plan d'ensemble (pièce B), sont affectés à l'Exposition : le Champ de Mars, le Trocadéro et ses abords, le quai d'Orsay, l'Esplanade des Invalides, le quai de la Conférence, le cours la Reine, le Palais de l'Industrie et les terrains avoisinant ce palais, entre son axe longitudinal prolongé, l'avenue d'Antin et le cours la Reine.

Les jonctions nécessaires seront établies entre les deux rives de la Seine, notamment par un large pont en face de l'Hôtel des Invalides.

ART. 5. — Dans leurs projets, les concurrents devront prévoir toutes les dispositions à prendre sur les diverses parties de l'emplacement, berges de la Seine comprises, et y figurer spécialement :

Les palais et autres édifices d'exposition générale;

Les salles de fêtes et de distribution de récompenses;

Un édifice pour les congrès et un bâtiment pour l'Administration (tous deux en bordure de l'emplacement, de manière à présenter une entrée directe de l'extérieur et une communication avec l'intérieur de l'enceinte);

Les jonctions entre les rives du fleuve;

La distribution des parcs, jardins, effets d'eau et autres motifs de décoration;

Les moyens de transport mécanique des visiteurs dans l'Exposition (ces transports pourront emprunter le quai Debilly et l'avenue de la Motte-Picquet);

Les entrées de l'Exposition, avec les espaces ménagés pour la circulation, en dedans et autour de l'enceinte, ainsi que pour le stationnement extérieur des voitures;

Les dispositions proposées en vue de maintenir la circulation générale du quartier, et d'assurer le passage des voies publiques au dehors ou au travers de l'enceinte.

Des espaces libres seront réservés pour les palais ou pavillons des administrations publiques, des colonies et pays de protectorat, et des nations étrangères, pour les bâtiments spéciaux d'expositions particulières, pour les abris de générateurs et les stations d'électricité, pour les salles de spectacle et pour les établissements de consommation, etc.

ART. 6. — Toute liberté est laissée aux concurrents, en ce qui concerne les monuments actuels, situés dans le périmètre de l'Exposition. Ils pourront proposer la conservation, la modification ou la démolition de tout ou partie de ces monuments, y compris la Tour de 300 mètres.

Par exception, le palais du Trocadéro devra être intégralement maintenu et ne sera susceptible d'autre transformation essentielle que celle d'un agrandissement du côté du parc, s'il y a lieu.

ART. 7. — Les lignes et massifs d'arbres désignés au plan (pièce B), comme devant rester intacts, seront scrupuleusement respectés.

D'une manière générale, on évitera de toucher aux plantations dont l'enlèvement, même temporaire, ne serait pas absolument indispensable.

ART. 8. — Des constructions pourront être élevées : 1° en encorbellement sur la Seine, le long des quais; 2° par-dessus le chemin de fer des Moulineaux, la gare de l'Esplanade des Invalides et le pont reliant cette esplanade au cours la Reine.

ART. 9. — Les concurrents prendront pour base de la distribution des édifices d'exposition générale la classification des objets exposés (pièce C) et l'état approximatif des surfaces couvertes nécessaires aux divers groupes (pièce D).

Ils ne perdront pas de vue que le système de classification adopté comporte la réunion ou le rapprochement, dans toute la mesure possible, des produits, du matériel et des procédés de fabrication.

Les parties à étages seront désignées avec leur affectation.

ART. 10. — Tout en ayant une latitude complète pour le choix des éléments constitutifs des édifices, les auteurs de projets n'oublieront pas que les constructions nouvelles doivent être essentiellement provisoires et qu'il importe de réaliser l'effet le plus décoratif avec les matériaux les plus économiques.

ART. 11. — Les concurrents auront à fournir :

- 1° Un plan général à l'échelle de 1 demi-millimètre par mètre, sur feuille spéciale ;
- 2° Des plans détaillés à l'échelle de 1 millimètre par mètre, en une ou plusieurs feuilles ;
- 3° Les façades et coupes nécessaires pour l'intelligence du projet, à l'échelle de 2 millimètres par mètre ;
- 4° Une vue à vol d'oiseau, en perspective ordinaire ou cavalière, de l'ensemble du projet, sur feuille ne dépassant pas entre les lignes du cadre le format grand aigle, soit 1 m. 05 $\times$ 0 m. 75 ;
- 5° Une évaluation de la dépense totale, avec sous-détails au mètre superficiel, linéaire ou cubique, suivant les cas, pour chacun des éléments du projet : palais et autres édifices, ponts et passerelles, parcs et jardins, voies de transport et de circulation, travaux divers, etc. ;
- 6° Une note explicative sur les dispositions proposées, le mode de construction, les moyens de communication dans l'enceinte et aux abords, etc. ;
- 7° Un bordereau en double expédition des pièces produites ;
- 8° Un acte établissant la qualité de Français du concurrent.

Aux pièces obligatoires, les concurrents pourront joindre, s'ils le jugent à propos, le développement d'une partie spéciale de leur projet, à une échelle *ad libitum*, mais sur une feuille unique ne dépassant pas le format grand aigle.

ART. 12. — Afin d'assurer la sincérité du concours et de faciliter la comparaison des projets, les concurrents devront se conformer strictement aux prescriptions de l'article précédent.

Tous les documents non compris dans la nomenclature de cet article, tous les dessins établis à des échelles ou dans des dimensions différentes seront considérés comme non avenus et, dès lors, refusés.

L'élimination partielle des pièces produites entraînera l'exclusion du concours, si les autres productions du concurrent ne remplissent pas, à elles seules, le cadre déterminé par l'article 11.

ART. 13. — Les concurrents seront libres de signer leurs projets ou de les présenter sous le couvert de l'anonymat.

Dans le premier cas, le bordereau des pièces produites indiquera les nom, prénoms et adresse de l'auteur.

Dans le second cas, les pièces porteront une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée renfermant l'indication des nom, prénoms et adresse de l'auteur, ainsi que la justification de sa nationalité.

ART. 14. — Un délai de quatre mois est accordé pour la rédaction des projets qui devront être déposés, du 10 au 12 décembre, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, au Palais de l'Industrie (porte n° 5).

Passé ce délai, il ne sera plus reçu aucun projet, ni aucune pièce quelconque.

Les dessins seront, autant que possible, remis tendus sur châssis.

ART. 15. — Les dessins des projets satisfaisant aux conditions du programme seront publiquement exposés et soumis à un jury de trente et un membres, composé comme il suit :

- Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, *président* ;
- Le Commissaire général de l'Exposition, *vice-président* ;
- Le Directeur général de l'exploitation de l'Exposition ;
- Le Directeur général adjoint de l'exploitation de l'Exposition ;

Le Directeur des services de la voirie, des parcs et jardins, des eaux et de l'éclairage de l'Exposition ;

Le Directeur des services d'architecture de l'Exposition ;

Le Directeur des finances de l'Exposition ;

Le Secrétaire général de l'Exposition ;

Le Directeur des beaux-arts ;

Le Directeur des bâtiments civils ;

Le Directeur de l'agriculture ;

Dix membres nommés par le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes ;

Dix membres élus par les concurrents qui auront signé les projets ou se seront fait connaître avant le vote.

L'élection au scrutin secret, après le dépôt des projets, dans une assemblée qui se réunira sur convocation du Ministre et qui sera présidée par le Commissaire général, assisté du Directeur des services de la voirie et du Directeur des services d'architecture.

Aucun des concurrents inscrits conformément à l'article 3 ne sera éligible.

Nul ne sera élu au premier tour, s'il ne réunit ; 1^o la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2^o un nombre de suffrages égal au quart du nombre des électeurs inscrits. Au deuxième tour, la majorité relative suffira. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera élu.

ART. 16 — Il pourra être alloué par décision du jury :

Trois primes de 6.000 francs ;

Quatre primes de 4.000 francs ;

Cinq primes de 2.000 francs ;

Six primes de 1.000 francs.

ART. 17. — Le rapport des opérations du jury sera imprimé et publié.

L'exposition publique se prolongera pendant dix jours après le jugement.

ART. 18. — Les projets imprimés deviendront la propriété de l'Administration qui aura la faculté d'en disposer à son gré et d'y puiser les éléments à sa convenance.

Il est expressément entendu que l'Administration se réserve la liberté plus complète pour l'examen et la solution de toutes les questions relatives soit à l'établissement du projet définitif, soit à la direction et à l'exécution des travaux.

ART. 19. — Après la clôture de l'exposition publique, un délai de quinze jours sera donné aux concurrents pour retirer les projets non primés.

Une fois ce délai expiré, l'Administration déclinera toute responsabilité en cas de détérioration ou de perte des projets.

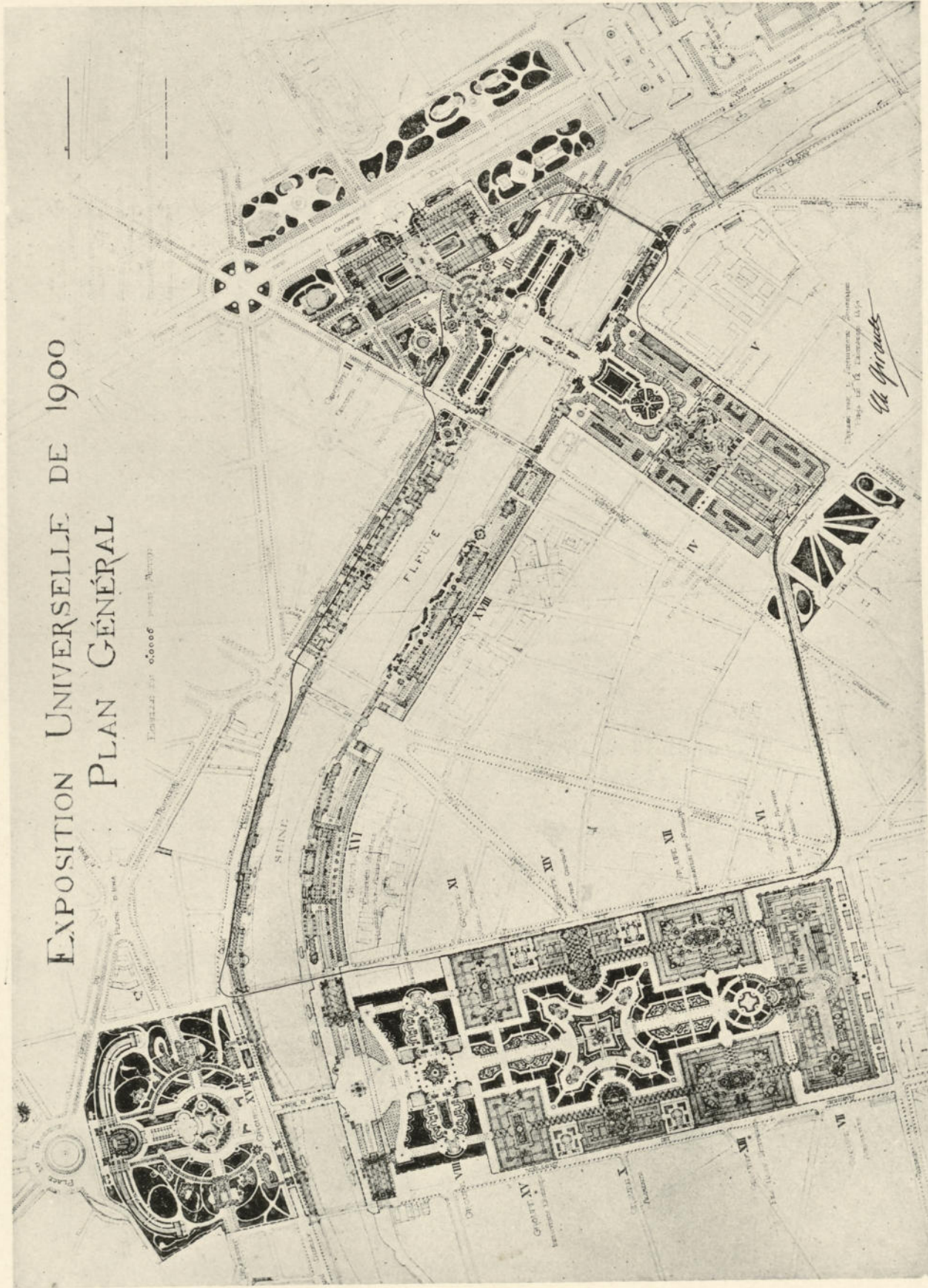
Paris, le 9 août 1894.

Proposé par le Commissaire général,
Paris, le 7 août, 1894.
A. PICARD.

Le Ministre du commerce, de l'industrie,
des postes et des télégraphes,
V. LOURTIES.

PROJETS DE L'EXPOSITION DE 1900

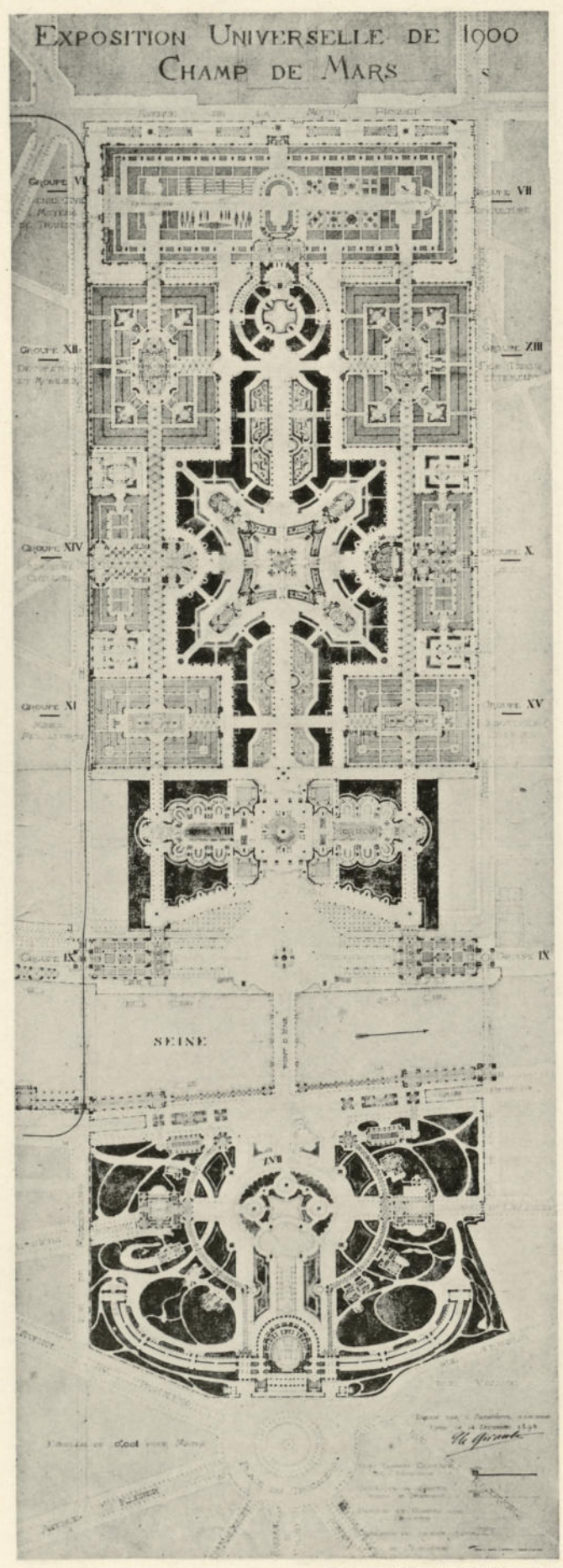
CH. GIRAULT, ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT. — 1^{RE} PRIME



Plan d'Ensemble

PROJETS DE L'EXPOSITION DE 1900

CH. GIRAULT, ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT. — 1^{RE} PRIME

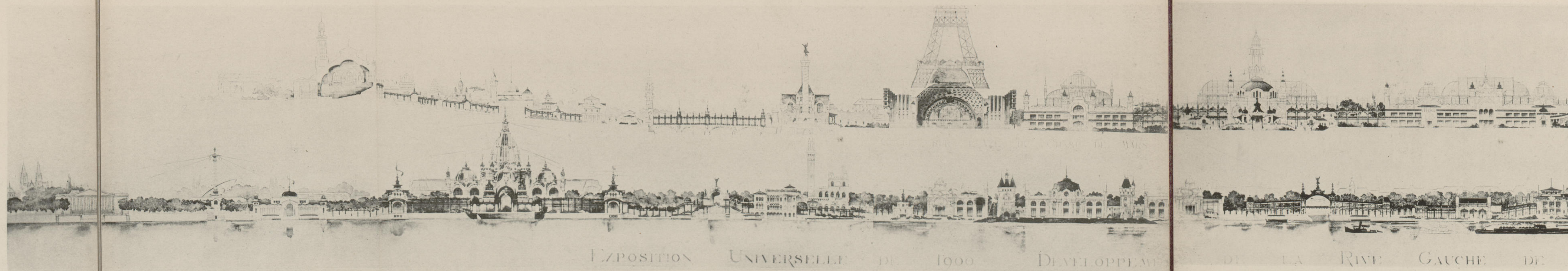


1107. LARGER, RUE CHAPON, PARIS

Le Champ de Mars et le Crocadère

EXPOSITION DE 1900
PROJET DE CH. GIRAULT, ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

Première Prime



DÉVELOPPEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE LA SEINE

EXPOSITION DE 1900
PROJET DE CH. GIRAULT, ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

Première Prime



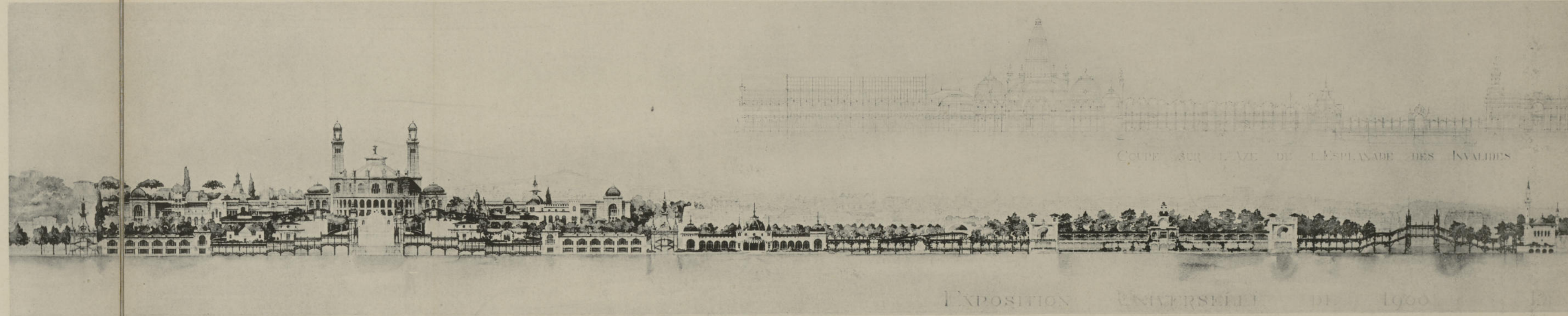
DEVELOPPEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE LA SEINE

PROT LARSEN, RUE CHAPON, PARIS.

Paris le 11 Janvier 1896
Ch. Girault
architecte

EXPOSITION DE 1900
PROJET DE CH. GIRAULT, ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

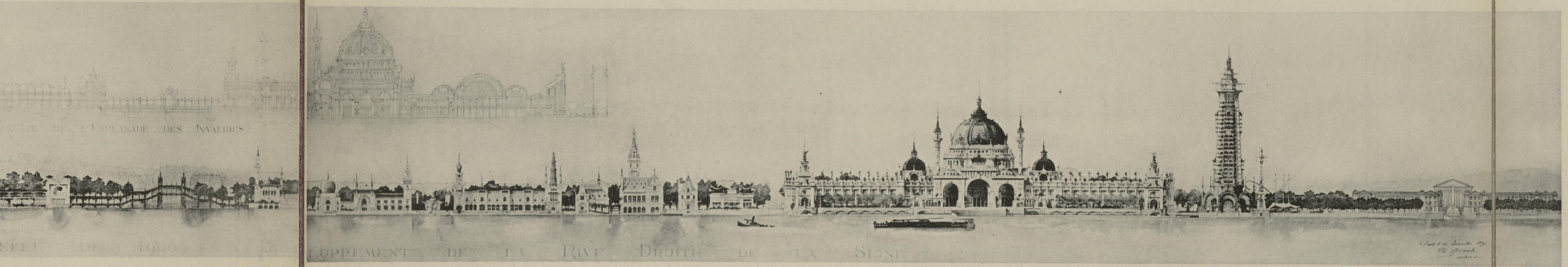
Première Prime



DÉVELOPPEMENT DE LA RIVE DROITE DE LA SEINE

EXPOSITION DE 1900
PROJET DE CH. GIRAULT, ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

Première Prime

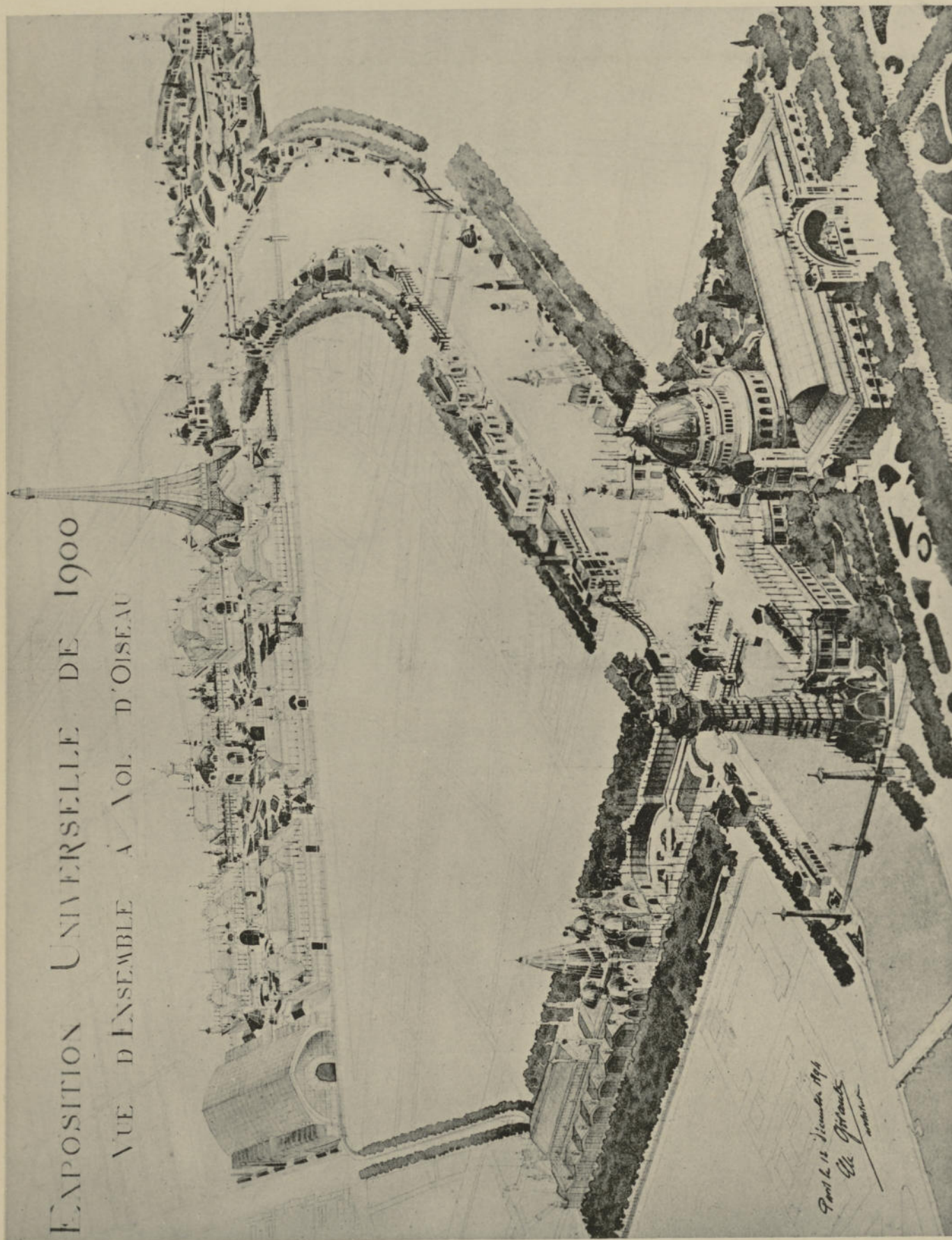


VELOPPLEMENT DE LA RIVE DROITE DE LA SEINE

PIROT LARGES, RUE CHAPLON, PARIS.

PROJETS DE L'EXPOSITION DE 1900

CH. GIRAULT, ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT. — 1^{RE} PRIME



PHOT. LARGIER, RUE CHAPON, PARIS.

Vue d'Ensemble

PROJET N° 63

PAR

M. CHARLES GIRAULT

ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT

Bâtiments conservés et Bâtiments supprimés dans l'enceinte de l'Exposition.

L'auteur n'a pas cru devoir supprimer la *Galerie des Machines*, la *Tour Eiffel*, ni le *Palais de l'Industrie*.

Il a conservé la *Galerie des Machines* parce que cette grande surface de 61.000 mètres peut être facilement utilisée qu'après l'avoir détruite à grands frais, il faudra réédifier aussi à grands frais pour créer une pareille surface puis ce vaisseau placé à l'extrémité du Champ de Mars laisse encore un vaste terrain dans lequel il est facile de se mouvoir largement.

L'auteur a conservé la *Tour Eiffel* dont la suppression aliénerait de bien gros capitaux, mais, afin d'en habiller la base pour en dissimuler l'ossature et en faire disparaître l'image, au moins pour le visiteur placé dans son voisinage, il a disposé au centre une grande coupole et à droite et à gauche deux grands *vaisseaux* à destination de serres pour le groupe de l'HORTICULTURE, ces serres vues de l'extérieur complèteraient la silhouette de la Tour, la coupole au centre pourrait abriter l'EXPOSITION DE LA VILLE DE PARIS.

L'auteur a également tenu à conserver le *Palais de l'Industrie*, ce vieux serviteur doit trouver grâce devant la pioche des démolisseurs, mais, il a pensé qu'il ne serait pas inutile de modifier son aspect en l'entourant d'une sorte de galerie formant une série de Salles d'Exposition et présentant au centre une des entrées principales sous forme de porche monumental.

Au Champ de Mars, il ne lui a pas semblé possible de conserver les Palais des Beaux-Arts et des Arts Libéraux ainsi que la Galerie de trente mètres avec son dôme central, toutes ces constructions s'avancent tellement au centre des terrains à utiliser qu'en les laissant subsister il eut été difficile de modifier sensiblement l'aspect actuel.

Pour la même raison il a été amené à faire disparaître près du *Palais de l'Industrie* le *Pavillon de la ville de Paris*.

Distribution des groupes dans le périmètre de l'Exposition.

Pour utiliser les terrains affectés à l'Exposition et répartir les surfaces couvertes nécessaires à chacun des groupes sur ces terrains, il a paru convenable de réunir toutes les classes d'un même

groupe dans un édifice spécial, et de créer ainsi presque autant de *palais* que la *classification* comporte de *groupes*.

Cette disposition outre qu'elle est une de celles susceptibles de donner l'aspect le plus nouveau à la prochaine exposition, permettrait aussi dans bien des cas, d'avoir des Palais à étages, percés de grands halls ou l'air et la lumière pénétreraient facilement.

Elle présente de plus l'avantage bien appréciable de traduire exactement pour le visiteur la classification des *groupes* et d'introduire, dans la distribution des surfaces couvertes, la parfaite ordonnance qui règne dans cette classification.

De la sorte, le visiteur n'est plus égaré dans d'immenses galeries contenant des produits ou des objets de natures diverses, il sait que tel édifice contient les fils tissus et vêtements, tel autre les Mines et la Métallurgie, tel autre les Aliments, etc., etc...

Enfin s'inspirant du rapport de Monsieur le Commissaire Général, il a ménagé au centre de chaque palais ou sous son porche, les expositions *rétrospectives* centenales de chaque groupe sous forme de musées.

L'auteur a pour des raisons de bonne ordonnance tenu à conserver autant que possible dans les dispositions des bâtiments représentant les groupes, l'ordre adopté dans la classification afin de traduire aussi fidèlement que possible la succession des groupes.

Amené tout naturellement à créer à proximité de la place de la Concorde et au Palais de l'Industrie des entrées principales, c'est aussi au seuil du Palais de l'Industrie que le visiteur trouve le groupe.

I. ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT.

Puis au Palais de l'Industrie, le groupe ayant comme annexe un monument de vastes proportions pour les expositions *rétrospectives*.

II. ŒUVRES D'ART.

Un peu plus loin des galeries destinées au groupe.

III. INSTRUMENTS ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Le visiteur passant ensuite sur un large pont jeté entre les deux rives trouve à l'Esplanade des Invalides, le groupe

IV. MATÉRIEL ET PROCÉDÉS GÉNÉRAUX DE LA MÉCANIQUE, et le groupe.

V. ÉLECTRICITÉ.

Suivant ensuite l'Avenue de la Motte-Piquet qui peut être empruntée pour la circulation intérieure de l'Exposition le visiteur se trouvera porté au Champ de Mars ou les groupes

VI. GÉNIE CIVIL, MOYEN DE TRANSPORT.

VII. AGRICULTURE.

ont été disposés dans l'ancienne Galerie des Machines.

A la suite six grands Palais de surfaces correspondantes à celles des divers groupes autour d'un vaste jardin correspondraient aux groupes.

X. ALIMENTS.

XI. MINES MÉTALLURGIE.

XII. DÉCORATION et MOBILIER DES ÉDIFICES PUBLICS ET HABITANTS.

XIII. FILS. TISSUS. VÊTEMENTS.

XIV. INDUSTRIE CHIMIQUE.

XV. DIVERS.

Puis des serres et des pelouses autour de la Tour Eiffel seraient affectées au groupe

VIII. HORTICULTURE.

Ensuite en premier plan deux bâtiments en bordure sur les quais, contiendraient les groupes
IX. FORÊT, CHASSE, PÊCHE. CEUILLETES.

Sur les quais bas de la rive gauche qui dans certains endroits mesurent jusqu'à 40 mètres de largeur, et aussi en encorbellement sur le chemin de fer des Moulineaux, des constructions importantes seront destinées.

Les premières au groupe VXI, les secondes au groupe XVIII dont le bâtiment central contiendra l'exposition rétrospective.

XVI. ÉCONOMIE SOCIALE, HYGIÈNE, ASSISTANCE PUBLIQUE.

XVIII. ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

Le visiteur ainsi ramené à l'Esplanade des Invalides et repassant à nouveau le pont jeté sur la Seine, se retrouve à son point de départ au *Palais de l'Industrie* après avoir parcouru dans l'ordre de classification les divers Palais de l'Exposition.

Le groupe de la Colonisation a été reporté sur les pentes gazonnées des pelouses au *TROCADÉRO*,
Par la disposition naturelle des lieux l'Exposition de 1900 se trouvera scindée en trois parties:

Le CHAMPS DE MARS ;

Le TROCADÉRO ;

Le PALAIS DE L'INDUSTRIE et L'ESPLANADE DES INVALIDES.

La Seine transformée par des décorations sur les berges les ponts et les quais peut rattacher entre elles ces trois grandes parties.

Son aspect le soir est triste et si l'on ne réveille son cours par de nombreuses lumières que le miroitement des eaux multipliera à l'infini, ses abords, le Trocadéro, le Champ de Mars et le Palais de l'Industrie, resteront toujours désunis.

En conséquence, il a paru utile de transformer les rives du fleuve.

Surtout entre la Place de la Concorde et le Trocadéro, de façon à offrir aux visiteurs, par leur aspect pittoresque et leur animation, une distraction continuelle.

La berge de la rive droite qui offre peu de largeur serait couverte d'un portique, sous forme de treille reliant les Palais et les Pavillons entre eux et permettant ainsi aux piétons de circuler à couvert dans tout ce parcours, ce portique pourrait dans certains endroits, présenter un étage sous forme de tribune aménagée pour le spectacle des fêtes nautiques et des illuminations.

Sur des pontons mobiles et sur des pilotis des établissements de tous genres, tels que Brasseries, Restaurants, Pontons, avec abri pour les voyageurs, Boutiques pour les marchands forains, etc. seraient distribués le long du portique en vue sur la Seine, ces établissements offriraient à la foule des distractions de toutes sortes et trouveraient dans cette foule une alimentation naturelle à leurs industries.

Le pont d'ÎENA magnifiquement décoré ferait communiquer largement entre eux les jardins des deux rives.

Sur les quais bas de la rive gauche et en encorbellement sur le chemin de fer des Moulineaux, entre les Palais des Armées de terre et de mer et les Édifices de l'H, des constructions d'une certaine importance telles que Théâtres pour représentations diurnes, Salles de bal, Salles de concert, Restaurants, Brasseries, etc., etc., seraient aménagés au milieu de bosquets, éclairés le soir à la lumière électrique.

Le vaste pont reliant le Palais des Sciences, des Lettres et des Arts au Palais de l'Électricité sur l'Esplanade des Invalides pourrait être décoré en harmonie avec tout cet ensemble pavoisé le jour et illuminé le soir.

En résumé, l'auteur a pensé qu'il serait intéressant de transformer et d'animer les bords de la Seine par une vaste fête, toutes les embarcations, les quais et les ponts pavoisés le jour, seraient d'un festoyant aspect le soir, les constructions et les portiques sur les rives formeraient un cadre tout trouvé à des illuminations qui complèteraient les fêtes que l'on se propose de donner à l'occasion de l'Exposition.

Les Palais éclairés à giorno lanceraient sur les cours de la Seine, mille rayons de lumière, concourant ainsi à l'éclatante et féerique transformation de notre fleuve.

Circulation intérieure de l'Exposition et circulation de quartier. — Le transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition s'effectuerait au moyen de deux lignes de chemin de fer aériennes, au niveau ou en tunnel suivant le cas et formant une ceinture sans solutions de continuité. L'un circulant de gauche à droite, et l'autre de droite à gauche, en partant de la place de la Concorde, le tracé traverserait la Seine passerait en contact avec la nouvelle gare des Invalides, longerait l'Esplanade des Invalides se dirigerait par l'avenue de la Motte-Piquet du côté du Champ de Mars descendrait l'avenue de La Bourdonnais, passerait la Seine, suivrait les quais en empruntant une partie du quai de Billy, rentrerait dans l'enceinte de l'Exposition pour rejoindre son point de départ près la place de la Concorde.

Près le pont une passerelle métallique mettrait en communication les deux rives affectées à l'Exposition.

Une tranchée sous l'Esplanade permettrait de ne pas interrompre la circulation de la rue de Grenelle et deux autres du côté du Champ de Mars et du côté du Trocadéro, assureraient la circulation du quartier.

Enfin, une passerelle sur la Seine, jetée en face l'avenue de La Bourdonnais, permettrait la circulation d'une rive à l'autre, pour le public en dehors de l'Exposition.

La Prochaine Exposition

Ce qu'elle doit être — Quelques projets

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE

(Voir le *Siècle* des 26 et 27 décembre)

Continuant notre visite dans les salles IV, V et suivantes, nous nous arrêtons d'abord devant le projet de MM. Lefebvre et Walwein, dont l'exécution soignée attire le regard. Ce projet, qui porte le numéro 35, a le mérite de placer la façade principale du palais du Champ de Mars sur la Seine.

Le projet n° 43, de M. Hermant, contient, entre autres parties étudiées, un plan de pont surmonté d'un palais avec salles de fêtes, de spectacles et portiques latéraux, qui n'aurait que le tort grave de détruire entièrement la perspective.

Dans le projet de M. Blondel (n° 52) nous notons également une partie intéressante : la construction sur le bord de la Seine de maisons du quinzième siècle reconstituant l'hôtel de Nesles et la tour de Bourbon.

M. Formigé expose un plan touffu et travaillé. Lui aussi, comme quelques-uns de ses concurrents, a songé à construire un pont monumental qu'il surmonte — ceci lui est particulier — d'un palais de l'électricité. Nous ferons à ce projet le même reproche qu'à ses semblables : il coupe la perspective d'une façon malheureuse et masque, en quelque endroit que l'on se place, une grande partie des bâtiments de l'exposition.

Ce qui, dans le même projet, nous plairait davantage, c'est le palais en fer à cheval du Champ de Mars, d'une grande originalité de conception, qui, construit, ne pourrait manquer de faire un grand effet.

Le projet de M. A. Ballu (65), qui conserve à peu près tout ce qui est digne d'être conservé des reliefs des expositions précédentes, n'a que le tort de vouloir rajeunir par un habillage approprié la tour Eiffel, qu'il place sur un socle. Le reste de son projet a de l'allure et de l'intérêt, bien qu'il ne se préoccupe pas suffisamment — à notre point de vue du moins — de tirer partie de la Seine comme grande voie de communication et de promenade à la fois. Son projet de l'esplanade des Invalides et des annexes du palais de l'Industrie renferme nombre d'idées pratiques. Comme clou, une coupole en fer de 160 mètres de large et 150 mètres de haut.

Nous arrivons au projet de M. Girault (73), un des plus remarquables et des mieux conçus de l'Exposition.

Comme celui de MM. Quantin et Robida, il groupe les attractions autour de la Seine, tout en conservant l'ancien décor. C'est sur les deux rives du fleuve une succession de monuments du plus bel effet qu'une promenade en bateau permettrait de voir rapidement et sans fatigue. A l'Esplanade des Invalides, il construit un pont monumental qui permettra aux visiteurs d'embrasser d'un seul coup d'œil la perspective admirable des deux berges de la Seine.

L'auteur utilise d'une façon fort ingénieuse l'espace laissé libre entre les quatre rivières de la tour Eiffel où il place l'exposition horticoles abritée dans un palais en fer et en verre d'une construction très légère qui n'enlèvera rien au caractère de la tour.

Enfin, le palais de l'Industrie est modifié lui-même d'une façon heureuse par l'adjonction d'un vaste dôme et le transfert de son entrée principale du côté de la Seine.

EXTRAIT DU JOURNAL DES DÉBATS

DU 29 X^{RE} 1894.EXTRAIT DU JOURNAL "LE MATIN"
22 X^{RE} 1894

L'EXPOSITION DE 1900

Les meilleurs projets — MM. Girault, Formigé, Emile Bertrand — ingénieuse conception — Prenez garde à l'exotisme !

Nous avons publié une nomenclature complète des projets exposés par les cent huit candidats qui ont pris part au concours ouvert en vertu de l'arrêté ministériel du 9 août 1894.

Parmi ces projets, quelques-uns nous ont paru devoir plus particulièrement fixer l'attention du jury, soit par leur originalité de bon aloi, soit par l'ingéniosité avec laquelle ils tirent parti des emplacements mis à la disposition du commissariat général, soit enfin par la nette et intelligente compréhension qu'ils révèlent chez leurs auteurs des besoins modernes et de la nécessité qui s'impose de faire *neuf*.

Un des meilleurs projets, peut-être le meilleur, est celui de M. Girault qui a eu la pensée originale de diviser son plan par bâtiments de sections.

L'EXPOSITION DE 1900

Il n'est pas sans intérêt de retracer les lignes principales des projets que le jury du concours de l'Exposition universelle vient de primer.

Nous avons dit dans notre édition rose que trois primes de 6,000 fr. avaient été décernées à MM. Girault, Eugène Hénard et Paulin.

Quatre primes de 4,000 fr. à MM. Cassien-Bernard, Gautier, Larche et Nachon, et Raulin.

Cinq primes de 2,000 fr. à MM. Blavette, Esquié, Sortais, Toudoire et Pradelle, et Tronchet et Rey.

Enfin, six primes de 1,000 fr. à MM. Bonnier, Hermant, Louvet, Masson-Détourbet, Mewès et Thomas.

Voici ce que nous disions du projet de M. Girault lorsque nous avons passé la revue du concours, avant le commencement des opérations du jury :

Rien que d'aimable et de vraiment artistique, au contraire, dans le très remarquable et très remarqué projet de M. Girault, n° 73, devant lequel faisait cercle, hier, le public choisi du vernissage.

Ce qui distingue principalement le projet de M. Girault, c'est qu'il a placé la plupart de ses monuments en façade sur la Seine. Le coup d'œil du nouveau pont de l'Esplanade serait incomparable, avec cette succession de palais sur les deux rives du fleuve. Le Palais de l'Industrie est maintenu, mais agrémenté par derrière d'un vaste dôme, avec une entrée monumentale sur la Seine. De même la tour Eiffel n'est pas touchée, mais tout l'espace contenu entre ses quatre piliers et sa plateforme est utilisé pour l'exposition horticole, dont le palais se prolonge de chaque côté de la Tour, parallèlement au fleuve. Cette construction, toute en fer et en verre, est très légère et n'enlève rien au caractère de la Tour. Il faut signaler également la très artistique colonne lumineuse que M. Girault érige à l'entrée principale de l'Exposition, près de la place de la Concorde.

Salle XIV.

Encore une petite salle de trois projets seulement, mais qui compte parmi les plus intéressantes.

M. Baume, n° 72, a le coup de crayon belliqueux ; il flanque la tour Eiffel d'une succession de châteaux-forts du plus terrifiant aspect. Sur la Seine, au-dessus du pont d'Iéna, est mouillé un cuirassé blindé de premier rang, et, au travers de tout cet attirail guerrier, passerait un train électrique qui conduirait les voyageurs d'une rive à l'autre.

Rien que d'aimable et de vraiment artistique, au contraire, dans le très remarquable et très remarqué projet de M. Girault, n° 73, devant lequel faisait cercle, hier, le public choisi du vernissage.

Ce qui distingue principalement le projet de M. Girault, c'est qu'il a placé la plupart de ses monuments en façade sur la Seine. Le coup d'œil du nouveau pont de l'Esplanade serait incomparable, avec cette succession de palais sur les deux rives du fleuve. Le Palais de l'Industrie est maintenu, mais agrémenté par derrière d'un vaste dôme, avec une entrée monumentale sur la Seine. De même la Tour Eiffel n'est pas touchée, mais tout l'espace contenu entre ses quatre piliers et sa plateforme est utilisé pour l'exposition horticole, dont le palais se prolonge de chaque côté de la Tour, parallèlement au fleuve. Cette construction, toute en fer et en verre, est très légère et n'enlève rien au caractère de la Tour. Il faut signaler également la très artistique colonne lumineuse que M. Girault érige à l'entrée principale de l'Exposition près de la place de la Concorde.

Le n° 74, de M. Mewès, supprime le Palais de l'Industrie et fait de son emplacement une immense place circulaire, au milieu de laquelle se trouverait une fontaine monumentale. La perspective de l'esplanade des Invalides est ainsi mise en relief et l'esplanade elle-même est agrémentée d'une série de petits pavillons et de fontaines d'un aspect très décoratif.

L'EXPOSITION DE 1900

Nous avons donné dans notre édition rose d'hier une rapide analyse du rapport de M. Guadet sur le concours de l'Exposition de 1900, analyse que nous tenions de l'obligeance de l'éminent architecte du gouvernement. Nous sommes aujourd'hui en possession de ce document qui mériterait d'être reproduit *in extenso*; le défaut de place nous oblige à n'en citer que les principaux passages.

Le rapporteur, après avoir rappelé que le concours a réuni cent huit projets et vanté la valeur technique et artistique de la plupart des projets, insiste sur le soin avec lequel le jury a procédé à sa tâche.

« Le jury, dit-il, devait naturellement procéder par élimination, mais il y eut plusieurs éliminations successives; tout d'abord on conserva tout projet dont le maintien, au moins provisoire, était demandé par trois jurés; un projet n'était donc éliminé que s'il ne réunissait pas, pour le réclamer, le dixième du jury. Une seconde élimination était nécessaire; elle eut lieu après discussion approfondie devant chaque projet, l'élimination devant être prononcée à la majorité absolue. On conserva ainsi un nombre de projets un peu supérieur à celui des primes à allouer. Toutefois, le jury, voulant éviter toute erreur ou toute omission qu'il aurait pu regretter plus tard, décida qu'il serait fait une nouvelle révision, portant plus spécialement sur les projets qui n'avaient été éliminés qu'à une faible majorité, et un certain nombre fut ainsi ajouté à ceux déjà conservés; le tout ensemble comprenait 32 compositions, qui furent alors rapprochées les unes des autres, pendant que, d'autre part, on faisait les vérifications nécessaires des surfaces, des prescriptions du programme, des conservations exigées, telles que arbres, ponts et passages, les approximations de dépenses, etc. »

M. Guadet établit ensuite que le jury, votant par scrutin de liste à la majorité absolue, a alloué les trois premières primes d'emblée par un seul scrutin; les deuxièmes primes, à l'exception d'un seul ballottage; les troisièmes primes de même, et les six dernières primes au premier tour de scrutin. C'est là un fait très rare dans les jugements de concours.

Le rapporteur fait ensuite connaître les sentiments qui ont guidé le jury dans ses votes.

« Nous ne pensons pas, dit-il, que ce rapport doive entreprendre la critique spéciale de chaque projet, même primé, ni qu'il puisse avoir la prétention de rendre compte des motifs particuliers de classement. Lorsqu'un jury d'honneur consciencieux et compétent émet des votes, l'unanimité est rare; il y a donc des avis divers et même très divers. Bien plus, parmi les juges, ceux qui ont voté pour les mêmes projets ont pu le faire pour des motifs et des appréciations différentes.

« Il est plus utile, croyons-nous, d'indiquer autant que possible ce qui se dégage, d'une façon un peu générale, non seulement du vote du jury, mais de ses échanges d'impressions.

« Le jury doit tout d'abord faire connaître à quel point de vue général il s'est placé pour apprécier le concours: il a pensé qu'aucun projet ne pouvait ni ne devait être considéré comme projet d'exécution définitive; et ce n'est pas là une constatation d'insuffisance des compositions présentées, c'est une conviction *a priori*. Il est impossible qu'un seul architecte, quel qu'il soit, puisse être l'auteur et le constructeur de tout ce qui devra s'exécuter dans cet immense ensemble; et en eût-il même la puissance, le résultat de cette unité de conception et de direction, loin d'être désirable, serait au contraire très fâcheux. Il s'agit ici, en réalité, de la création de toute une ville qui, pour être de nature particulière et provisoire, n'en doit pas moins présenter le plus possible de cette variété et de ce pittoresque qui seul rendent une ville attrayante, et que ne saurait jamais assurer l'uniformité d'une conception unique et d'une personnalité partout la même.

« La valeur du concours, sa valeur très grande, est ailleurs; elle est, au contraire, dans la diversité remarquable des idées produites, et le jury ne saurait mieux la caractériser qu'en usant du mot qui revenait fréquemment dans ses délibérations: *Concours d'idées*.

« Dès lors, la question de dépense ne pouvait être d'un grand poids dans les décisions du jury. Il importe peu qu'un projet soit très coûteux dans certaines de ses parties, si d'ailleurs il est retenu pour le mérite d'une conception originale dans d'autres parties. Puis, les conditions mêmes du concours rendaient à

ce point de vue la comparaison bien difficile. Les concurrents étaient libres de conserver ou de démolir tous les édifices existants, sauf le Trocadéro. Il est bien évident que le parti de la démolition, totale ou partielle, est plus coûteux que le parti de la conservation: or, faire aux concurrents un grief de cette différence de dépenses, c'est-à-dire un grief d'avoir usé d'une faculté expressément laissée par le programme, c'eût été fausser ce programme, loi réciproque des parties; le jury n'en avait pas le droit, car son premier devoir est la justice absolue d'après le programme. Mais surtout, c'est d'après sa conviction d'avoir à juger un concours d'idées et non un concours d'exécution, qu'il ne pouvait s'attacher étroitement à cette question. Certes, les projets qui n'offraient que des occasions de dépenses extravagantes ont été par cela même rejetés; mais, pour les autres, leur contingent d'idées une fois produit, on ne doit pas oublier que l'administration reste entièrement maîtresse de ses plans définitifs, qu'elle aura à cet égard toute latitude sous sa responsabilité, et que c'est alors que la question de dépense se posera avec précision et par rapport à une conception qui seule alors sera déterminée dans tout son ensemble. »

« Une considération de même nature s'impose au sujet des surfaces demandées pour les divers groupes. La plupart des projets primés réalisent à peu près ces surfaces, mais en général avec adjonctions importantes de premier étage. Quelques-uns, notamment celui de M. Blavette, auraient très largement les surfaces demandées; quelques autres, et notamment celui de MM. Cassien-Bernard et Cousin, ne les atteignent pas. Par les mêmes raisons qui viennent d'être exposées, le jury n'a pas jugé que ce fût là un vice rédhibitoire. »

M. Guadet établit ensuite qu'il est indispensable que les jardins du Trocadéro et du Champ-de-Mars forment un grand ensemble continu, disponible pour les fêtes et nécessaire pour le grand aspect de l'Exposition. « Cependant, et malgré cette difficulté certaine, le jury a repoussé les compositions qui créent de vastes surfaces au détriment du fleuve. Il n'a pu admettre que, même provisoirement, Paris fût privé de cette perspective de la Seine, là où précisément elle est particulièrement belle. D'autres raisons encore faisaient rejeter ces combinaisons: les embarras créés pour la navigation, l'engorgement de la rivière non seulement pendant l'Exposition, mais aussi et surtout peut-être pendant toute la période de construction et de démolition. Mais, avant tout, c'est le sentiment esthétique de la beauté de Paris qui a fait écarter résolument les conceptions d'un Paris sans rivière, dans la partie même qu'on prétendait décorer.

« C'est au nom de cette même perspective, ajoute M. Guadet, que le jury a repoussé toute couverture partielle de la Seine et toute construction, — palais des Arts ou des Fêtes, — élevée sur le pont monumental de l'Esplanade.

« Aussi, convient-il de déclarer que, si, dans les projets primés, il s'en trouve un, celui de M. Hermant, qui présente cette combinaison, et un autre, celui de M. Sortais, qui prévoit sur la Seine un jardin, avec quelques bâtiments, ce n'est pas pour cela, mais, malgré cela, qu'ils ont été récompensés en raison de qualités et de mérites d'autre nature. »

Le rapporteur fait ensuite ressortir le parti que l'on pourrait tirer de la Seine, lors de la prochaine Exposition:

« Plusieurs projets ont prévu sur les berges ou bas quais de la Seine des constructions d'un très agréable aspect, dont le pied repose jusque dans l'eau; la valeur de ces édifices se doublerait par le reflet: rien n'est plus séduisant, et, avec une suffisante variété dans les constructions en bordure, rien n'empêcherait que cette partie de la Seine, du pont des Invalides au pont d'Iéna, n'eût tout le charme et tout le pittoresque du Grand-Canal de Venise.

« Mais pour jouir du Grand-Canal de Venise il faut la gondole; et à Paris, pendant l'Exposition, il serait malheureux qu'un des plus jolis aspects fût réservé seulement au public des bateaux ou des barques: or, c'est ce qui arriverait si les constructions en bordure de la Seine étaient accessibles seulement par les deux quais d'Orsay et du Cours-la-Reine: la rivière coulerait entre deux rangées de façades postérieures sans animation. Ce qui était admissible en 1889, lorsque l'Exposition n'était que sur la rive gauche, ne le sera plus en 1900 avec l'Exposition sur les deux rives.

« Il paraît donc nécessaire que ces bâtiments soient accessibles par des terrasses ou portiques longeant la rivière, d'où le public de chaque rive verrait la rive opposée. Le motif se prêterait d'ailleurs à une étude très gracieuse, dont le germe se trouve dès maintenant dans plusieurs projets, particulièrement dans celui de M. Raulin. »

M. Guadet déclare ensuite qu'on ne saurait respecter avec un soin trop jaloux les arbres dont le maintien avait été recommandé aux concurrents par le programme lui-même: « s'il faut que l'Exposition soit magnifique, il ne faut pas que le bel aspect de Paris ait ensuite à payer la rançon de la beauté de l'Exposition. »

Puis il insiste sur la nécessité d'établir le pont monumental de l'Esplanade dans l'axe réel de l'hôtel des Invalides; un désaxement ne serait pas aperçu pendant l'Exposition, mais serait du plus déplorable effet, quand

toutes les constructions provisoires auraient disparu.

Le maintien de ce pont est d'ailleurs nécessaire, car le jury est d'avis qu'il est possible de doter la capitale de nouveaux embellissements, appelés à survivre à l'Exposition.

« Plusieurs concurrents, en effet, usant résolument de la faculté concédée par le programme de faire table rase des édifices existants, ont eu l'idée, assurément hardie, de supprimer le Palais de l'Industrie, en le remplaçant ailleurs par un édifice analogue et de créer une large promenade depuis la grande avenue des Champs-Élysées jusqu'aux Invalides, en profitant du pont monumental à construire sur la Seine. Tel M. Hénard.

« Incontestablement, cette idée, qu'on n'aurait peut-être pas osé concevoir sans l'impression puissante qu'elle a causée, grâce au concours dont elle est véritablement issue, cette idée séduit par une beauté artistique qui ne peut se nier. Le rond-point d'où s'apercevraient ces splendides perspectives, l'arc de l'Étoile, la place de la Concorde et la coupole des Invalides, serait unique et admirable, et cette combinaison assurerait la conservation perpétuelle de l'Esplanade des Invalides annexée désormais aux Champs-Élysées, ainsi que l'unité des deux rives de la Seine. Il est donc très désirable que l'Exposition laisse après elle ce magnifique souvenir. Mais il faut pour cela sacrifier le Palais des Champs-Élysées, ou plutôt le reconstruire ailleurs, comme monument définitif et aussi rapidement que possible.

« Il y a là une question de dépense que le jury ne peut qu'indiquer; le gouvernement et le Parlement auront, le cas échéant, à la résoudre: nous ne pouvons que faire ressortir, quant à présent, l'intérêt de premier ordre que présenterait, au point de vue de l'aspect monumental de Paris, cette proposition hardie, et appeler sur elle toute l'attention des pouvoirs publics. Il est à peine besoin d'ajouter que, pendant l'Exposition, il y aurait là pour elle un accès monumental dont la beauté serait saisissante. Disons seulement que, si une suite doit être donnée à cette idée séduisante, il faut qu'elle soit immédiate, pour que le temps soit suffisant.

« Quant aux projets qui conservent le Palais des Champs-Élysées, ils avaient à triompher d'une difficulté considérable par suite de cette obliquité avec la Seine et l'Esplanade des Invalides. Plusieurs ont cherché des combinaisons de raccords au moyen d'adjonctions demi-circulaires ou autres, et l'on peut remarquer à ce sujet des solutions très ingénieuses chez MM. Girault, Larche et Nachon, Raulin, etc. Peut-être la combinaison proposée par M. Raulin se prête-t-elle mieux que toute autre à une étude définitive de cette hypothèse par la régularité monumentale de ses ensembles. »

M. Guadet, pour bien montrer que le jury n'a obéi à aucune idée préconçue, donne la statistique que nous avons reproduite hier des concurrents primés qui ont maintenu ou supprimé les édifices existants. Il exprime ensuite son avis sur cette importante question:

« Evidemment, dit-il, une Exposition nouvelle appelle le changement; d'autre part, l'économie de la conservation est sensible. S'il paraît difficile de s'astreindre à conserver le palais des Arts, il n'en est pas de même de la galerie des Machines, bien placée, et dont l'aspect pourrait être sans doute modifié. Quant à la Tour de 300 mètres, on peut dire que toutes les compositions peuvent s'accommoder à peu près également de son maintien ou de sa suppression. Mais le jury a été en général d'avis que, si on la maintient, il vaut mieux conserver le large passage que livrent ses arcades et ne pas combiner entre ses piliers des salles ou des serres et jardins d'hiver, comme l'ont fait quelques concurrents, entre autres M. Girault, dans son remarquable projet. »

Le rapporteur déclare que ce serait une erreur de méthode que de recommander *a priori* un placement déterminé des groupes; ce sera une conséquence du parti général qui devra être adopté au préalable. Toutefois, voici quelques motifs généraux, à ce point de vue, de ces décisions:

« Parmi les compositions primées, il en est qui présentent, pour le Champ-de-Mars notamment, des plans très compacts: en quelque sorte, un abri unique sous lequel sont disposées un très grand nombre de divisions nécessairement uniformes.

« Ce parti est économique; il permet, de plus, une certaine élasticité dans l'attribution à chaque groupe d'un nombre variable de travées. Mais il a l'inconvénient d'une grande uniformité, et le visiteur se fatiguerait rapidement de cette continuité du même aspect.

« En général, d'ailleurs, les projets primés ont su échapper à cette trop grande monotonie, quelquefois même en cherchant une originalité trop exotique, empruntée aux architectures de l'Extrême Orient, et tous, on peut le dire, présentent des combinaisons fort ingénieuses par la variété des formes et des proportions qu'ils ont su réaliser. Celui de M. Raulin, entre autres, propose une disposition qui mérite une sérieuse étude.

EXTRAIT DU JOURNAL
DES DÉBATS
DU 5 JANVIER 1895

EXTRAIT DE "L'INTRANSIGEANT"
DU 31^{ER} X^{RE} 1894

EXTRAIT DE "L'ÉTOILE BELGE"
30^{XE} 1894

L'EXPOSITION DE 1900

Résultat du concours

Le jury du concours ouvert pour l'édification des bâtiments de l'Exposition de 1900 a terminé ses opérations.

Les primes ont été réparties de la manière suivante :

Primes de 6,000 francs. — MM. Girault, Eugène Hénard, Paulin.

Primes de 4,000 francs. — MM. Cassien-Bernard, Gautier, Larche et Nachon, Raulin.

Primes de 2,000 francs. — MM. Blavette, Esquié, Sortais, Toudoire et Pradelle, Tronchet et Rey.

Primes de 1,000 francs. — MM. Bonnier, Hermant, Louvet, Masson-Détourbet, Mewès, Thomas.

L'exposition sera ouverte de nouveau au public pour une période de dix jours, à partir d'aujourd'hui dimanche, de dix heures à quatre heures.

Le projet Girault transforme le palais de l'Industrie et élève un palais circulaire, surmonté d'un dôme, entre le palais et un pont construit en face de l'esplanade des Invalides. Il conserve la galerie des Machines ainsi que la tour Eiffel, sur laquelle il élève un palais vitré parallèle à la Seine. Les deux côtés du Champ de Mars sont occupés par six palais indépendants les uns des autres.

Le projet Hénard supprime le palais de l'Industrie et crée une vaste perspective traversant la Seine, avec le dôme des Invalides comme point de vue final.

Il supprime également le dôme central et la galerie de trente mètres et conserve le palais des Beaux-Arts et des Arts-Libéraux. Il aménage une salle des fêtes surmontée d'une coupole de cent mètres de diamètre

au milieu de la galerie des Machines et modifie le troisième étage de la tour Eiffel. Un palais des Illusions occupe le centre du Champ-de-Mars. Un pont triomphal à effets d'eau est élevé dans l'axe des Invalides. Une plate-forme mobile relie les ponts d'Iéna et des Invalides.

Le projet Paulin conserve la galerie des Machines et la tour Eiffel.

Une immense construction carrée remplace la galerie de trente mètres et le dôme central. Un palais circulaire est élevé entre le palais de l'Industrie et le pont triomphal, jeté en face de l'esplanade des Invalides.

Les concurrents avaient toute liberté. On leur avait dit : « Faites table rase, si vous le voulez, des constructions existantes : tour Eiffel, galeries des machines, palais des beaux-arts et des arts libéraux, etc., au Champ de Mars et Palais de l'Industrie, aux Champs-Élysées, ou bien conservez-les toutes, ou bien en fin conservez-en une partie seulement. » Il en résultait que les projets pouvaient se subdiviser en 3 catégories : ceux qui abattaient tous les souvenirs que les précédentes Expositions ont laissés au Champ de Mars, ou au Palais de l'Industrie; ceux qui ne faisaient disparaître qu'une partie des édifices survivants; ceux enfin qui les conservaient dans leur intégrité. Les imaginations joyeuses s'en sont donné à leur aise. On a vu — sur le papier, bien entendu — la tour Eiffel transformée en une immense clarinette, ou bien devenir le grand mât d'un navire édifié à sa base; d'autres abattaient tout ce qui surplombait actuellement la première plate-forme, sur laquelle ils installaient une sphère énorme, surmontée d'un colossal génie.

Mais ce serait trop long de vous promener à travers l'exposition des projets. Le plus simple, aujourd'hui que le jugement est rendu, est de sommairement décrire les projets que le jury a primés et retenus.

Les trois primes de 6,000 francs ont été accordées à MM. Girault, Hénard, Paulin.

Le projet de M. Girault se caractérise surtout par ce fait qu'il a placé la plupart de ses monuments en façade sur la Seine : le coup d'œil, du nouveau pont de l'Esplanade des Invalides, serait incomparable, avec cette succession de palais sur les deux rives du fleuve. M. Girault conserve la galerie des machines, la Tour Eiffel et le Palais de l'Industrie. Mais il a débarrassé le Champ de Mars des autres palais, de la galerie de trente mètres et du dôme central, et il a supprimé le pavillon de la ville de Paris, échoué depuis quelques années au côté du Palais de l'Industrie. Celui-ci est maintenu, mais agrémenté, par derrière, d'un vaste dôme, avec une entrée monumentale sur la Seine. De même, si la Tour Eiffel est respectée, tout l'espace contenu entre ses quatre piliers et sa première plate-forme est utilisé pour une exposition horticole dont le palais se prolonge de chaque côté de la Tour, parallèlement à la Seine; cette construction, toute en fer et en verre, est très légère et n'enlève rien au caractère de la Tour. Il faut ajouter qu'au centre de chaque palais, M. Girault dispose une exposition rétrospective centennale sous forme de musée. Enfin l'entrée de l'Exposition, dans ce projet, serait près de la place de la Concorde; et une très artistique colonne lumineuse serait érigée à l'entrée.

CEUX QUI FERONT 1900

CHEZ LES AUTEURS DES TROIS
PREMIERS PROJETS PRIMES

M. Girault — Brillante carrière —
M. Hénard — Le Champ-de-Mars
remanié — M. Paulin —
La Seine « artère prin-
cipale ».

Nous sommes allé demander aux trois architectes qui ont vu leurs projets primés quelques renseignements au sujet de leurs travaux et des idées qui avaient milité en faveur de l'adoption définitive du plan de la prochaine Exposition.

Les trois concurrents ne sont point des inconnus et occupent à Paris une situation importante. Les six mille francs qui leur ont été attribués représentent à peine les déboursés nécessités par un long travail de quatre mois.

— En Italie, nous dit-on, on ouvrit dernièrement deux concours internationaux : le premier, pour la construction d'un dôme à Mila; l'autre, pour l'érection d'un monument commémoratif de Victor-Emmanuel; dans chaque concours, les premières primes offertes aux concurrents s'élevèrent à 50,000 francs. Et dernièrement, pour l'édification de l'Asile de Ville-Evrard, la ville de Paris accorda une première prime de 20,000 francs, une seconde de 10,000, une autre de 5,000 et ainsi de suite. L'Etat n'a pas tenu compte de la somme de travail exigée pour le concours de l'Exposition de 1900.

M. Charles Girault avait obtenu une prime au concours ouvert, le 18 mai 1886, pour l'Exposition de 1889; il avait été chargé de la construction du palais de l'hygiène, du pavillon des chambres de commerce maritime, etc. Il a donc mis à profit, pour le concours de 1900, son expérience du concours précédent.

La galerie des Machines.

— J'ai conservé la galerie des Machines, nous dit-il, parce qu'une pareille surface de 61,000 mètres ne pouvait être détruite puis réédifiée sans augmenter considérablement les dépenses. De même la suppression de la tour Eiffel eût aliéné de bien gros capitaux; cependant, afin d'en habiller la base et pour en dissimuler l'ossature, j'ai disposé au centre une grande coupole et, à droite et à gauche, deux grands vaisseaux qui complètent la silhouette de la tour. J'ai également tenu à conserver le palais de l'Industrie, ce vieux serviteur qui doit trouver grâce devant la pioche des démolisseurs, comme rappelant en quelque sorte le style de nos premières expositions; mais j'en ai totalement modifié l'aspect.

Pour utiliser les terrains affectés à l'Exposition et répartir les surfaces couvertes nécessaires à chacun des groupes, il m'a paru convenable de réunir toutes les classes d'un même groupe dans un édifice spécial et de créer ainsi autant de palais que la classification comporte de groupes. Cette disposition donnera l'aspect le plus nouveau à la prochaine Exposition et présentera, de plus, l'avantage bien appréciable de traduire exactement pour le public la classification des groupes; de la sorte, le visiteur n'est plus égaré dans d'immenses galeries contenant des produits et des objets de natures diverses. Je me suis, en outre, inspiré du rapport de M. Picard pour ménager, au centre de chaque palais ou sous son porche, une exposition rétrospective centennale de chaque groupe sous forme de musée.

Par la disposition naturelle des lieux, l'Exposition de 1900 se trouve scindée en trois parties : le Champ-de-Mars, le Palais de l'Industrie et l'Esplanade. La Seine, transformée par des décorations sur les berges, les ponts et les quais, relie naturellement entre elles ces trois grandes parties; mais, le soir, l'aspect du fleuve est triste si l'on ne transforme ses rives. J'ai donc pensé qu'il serait intéressant de transformer et d'animer les bords de la Seine. Les quais, les ponts pavés, les constructions et les portiques formeraient un immense cadre pour des illuminations qui complèteraient les fêtes que l'on se propose de donner.

J'ai adopté, pour le transport des visiteurs dans l'enceinte de l'Exposition, deux lignes de chemin de fer aériennes, à niveau ou en tunnel, suivant le cas, et formant une ceinture sans solution de continuité.

J'ai évalué les dépenses à environ 10 millions de francs.

NOTE ANNEXE

AU

PROGRAMME DU CONCOURS

POUR

LA CONSTRUCTION DES PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES.

A titre de renseignement pour les concurrents, il est rappelé, d'une manière toute spéciale, que les lignes périmétriques indiquées au plan général du Concours forment les limites extrêmes permises pour les constructions, mais que, si ces lignes ne doivent, en aucun cas, être dépassées par une partie quelconque des bâtiments, il ne s'ensuit pas qu'elles doivent forcément être atteintes. Il n'y a aucune obligation de les suivre pour la forme extérieure à donner aux édifices, et rien ne spécifie que les emplacements qu'elles circonscrivent doivent être totalement occupés par les surfaces couvertes.

Sous la condition de remplir les données du programme, les concurrents conservent donc toute liberté dans leurs études, et aucune base ne leur est imposée pour la composition des édifices, à l'intérieur des périmètres prévus. Ils auront soin d'éviter les masses de constructions trop lourdes et trop compactes, en combinant leurs effets avec le cadre de verdure qui doit entourer les Palais.

Ils devront se garder de considérer l'esquisse de l'avant-projet présentée au Parlement par le Commissariat général et reproduit par plusieurs journaux comme une indication des dispositions à adopter, cette esquisse n'ayant été faite que pour déterminer le plan général de l'Exposition au point de vue des surfaces couvertes et de leur attribution, et non pour en établir la forme définitive.

Ainsi qu'il est dit dans le programme, le Grand Palais devra être étudié surtout en vue de sa principale destination, qui est celle d'un Palais des

beaux-arts. Il devra toutefois se prêter, après l'Exposition de 1900, aux attributions du Palais de l'Industrie actuel, c'est-à-dire aux installations temporaires et annuelles des diverses expositions et des concours indiqués au programme.

Outre ces services actuels du Palais de l'Industrie, le programme prévoit, dans le nouvel édifice, une salle destinée aux concerts et auditions musicales. Il doit être entendu que ce n'est pas d'une salle de spectacle qu'il s'agit, que sa composition ne comporte ni loges d'artistes, ni loges pour le public, ni tous les accessoires d'un théâtre; que cette salle doit comprendre seulement un emplacement pour l'orchestre, avec fauteuils, stalles ou gradins pour 1,500 auditeurs environ. Un petit foyer ou vestiaire des musiciens pourra y être annexé.

INDICATIONS SUR LES DISPOSITIONS ACTUELLES DU CONCOURS HIPPIQUE.

- 1° Grande piste de 190 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur;
- 2° Gradins-tribunes de pourtour ayant une superficie de 4,500 mètres;
- 3° Aménagement d'écuries provisoires pour 570 chevaux, avec larges couloirs de dégagement;
- 4° Emplacement pour sellerie, de 600 mètres de surface;
- 5° Emplacement de 900 mètres de surface pour attelage de chevaux et voitures, à l'une des extrémités de la piste, en communication facile avec les écuries;
- 6° Emplacement de 500 mètres superficiels pour exposition de voitures;
- 7° Magasins à fourrage et dépôts de matériel;
- 8° Buvette et buffet-restaurant;
- 9° Petits bureaux, représentant ensemble une surface de 130 mètres, pour l'Administration.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE,
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

CONCOURS

POUR

LES PROJETS DE CONSTRUCTION DES DEUX PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES.

Nom du concurrent ⁽¹⁾ :
Prénoms du concurrent ⁽¹⁾ :
Adresse du concurrent ⁽¹⁾ :
ou
Devise (si le projet est présenté sous le couvert de l'anonymat) ⁽²⁾ :

BORDEREAU DES PIÈCES PRODUITES PAR LE CONCURRENT
conformément aux articles 8 à 10 du programme.

N ^o .	DÉSIGNATION DES PIÈCES.	NOMBRE DE PIÈCES. (En toutes lettres.)
1	Plan général à l'échelle de 2 millimètres par mètre.....	Une.
2	GRAND PALAIS ⁽⁶⁾ { Plans détaillés à l'échelle de 5 millimètres par mètre.....	Une.
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9	PETIT PALAIS ⁽⁶⁾ { Plans détaillés à l'échelle de 5 millimètres par mètre.....	Une.
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16	Évaluation de la dépense avec sous-détails.....	
17	Note explicative sur les dispositions proposées, le mode de construction, etc..	
18	Acte établissant la qualité de Français du concurrent (si le projet est signé) ⁽⁴⁾ .	Une.
19	Enveloppe cachetée renfermant l'indication des nom, prénoms et adresse du concurrent, ainsi que la justification de sa nationalité (si le projet est présenté sous le couvert de l'anonymat) ⁽⁵⁾	Une

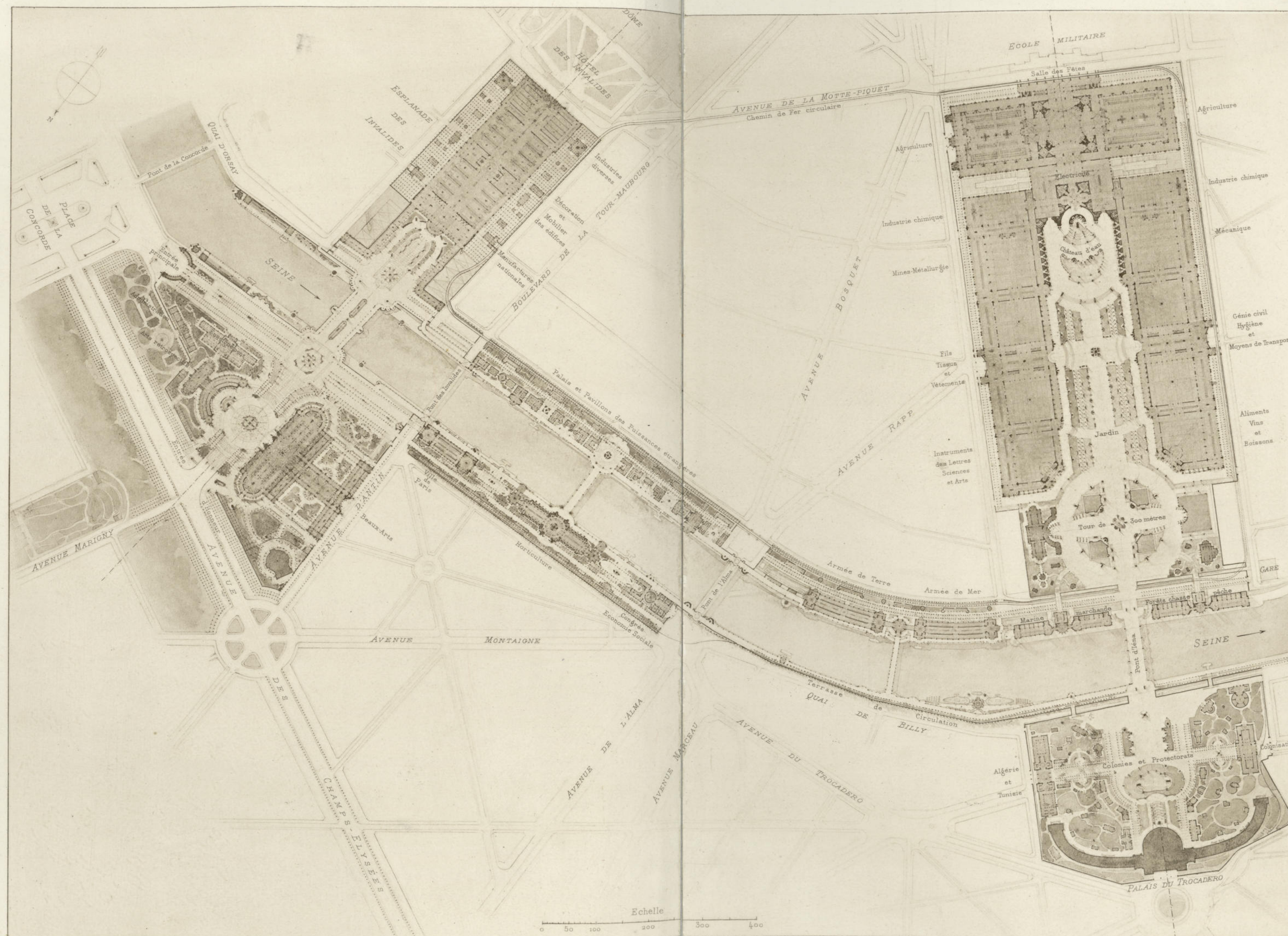
Signature du concurrent :
(Si le projet n'est pas présenté sous le couvert de l'anonymat.)
Le juillet 1896.

(1) A laisser en blanc, si le projet est présenté sous le couvert de l'anonymat.
(2) A laisser en blanc, si le projet est signé.
(3) A biffer, si le concurrent n'use pas de la faculté ouverte par l'article 10 du programme.
(4) A biffer, si le projet est présenté sous le couvert de l'anonymat.
(5) A biffer, si le projet est signé.
(6) Si le concurrent use de la faculté de ne développer que l'un des édifices, conformément à l'article 4 du programme, il devra biffer sur le bordereau l'indication des pièces spéciales à l'autre édifice.

NOTA. — Aux termes de l'article 13 du programme, douze membres du Jury doivent être élus par les concurrents qui auront signé leur projet ou se seront fait connaître avant le vote.
L'exemplaire du présent bordereau, remis aux auteurs de projets à titre de récépissé, leur servira de carte d'électeur.

Reçu et enregistré sous le n^o les pièces mentionnées ci-contre.
Paris, le juillet 1896.
Le Directeur des Services d'architecture de l'Exposition,

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900



PLAN GÉNÉRAL

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900



NOUVELLE PROMENADE DES CHAMPS-ÉLYSÉES A L'ESPLANADE DES INVALIDES

VUE A VOL D'OISEAU APRÈS L'EXPOSITION

Nota.
Les bâtiments ne sont indiqués ici qu'au point de vue de la distribution générale de l'emplacement; chacun de ces bâtiments devant donner lieu à une étude spéciale.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

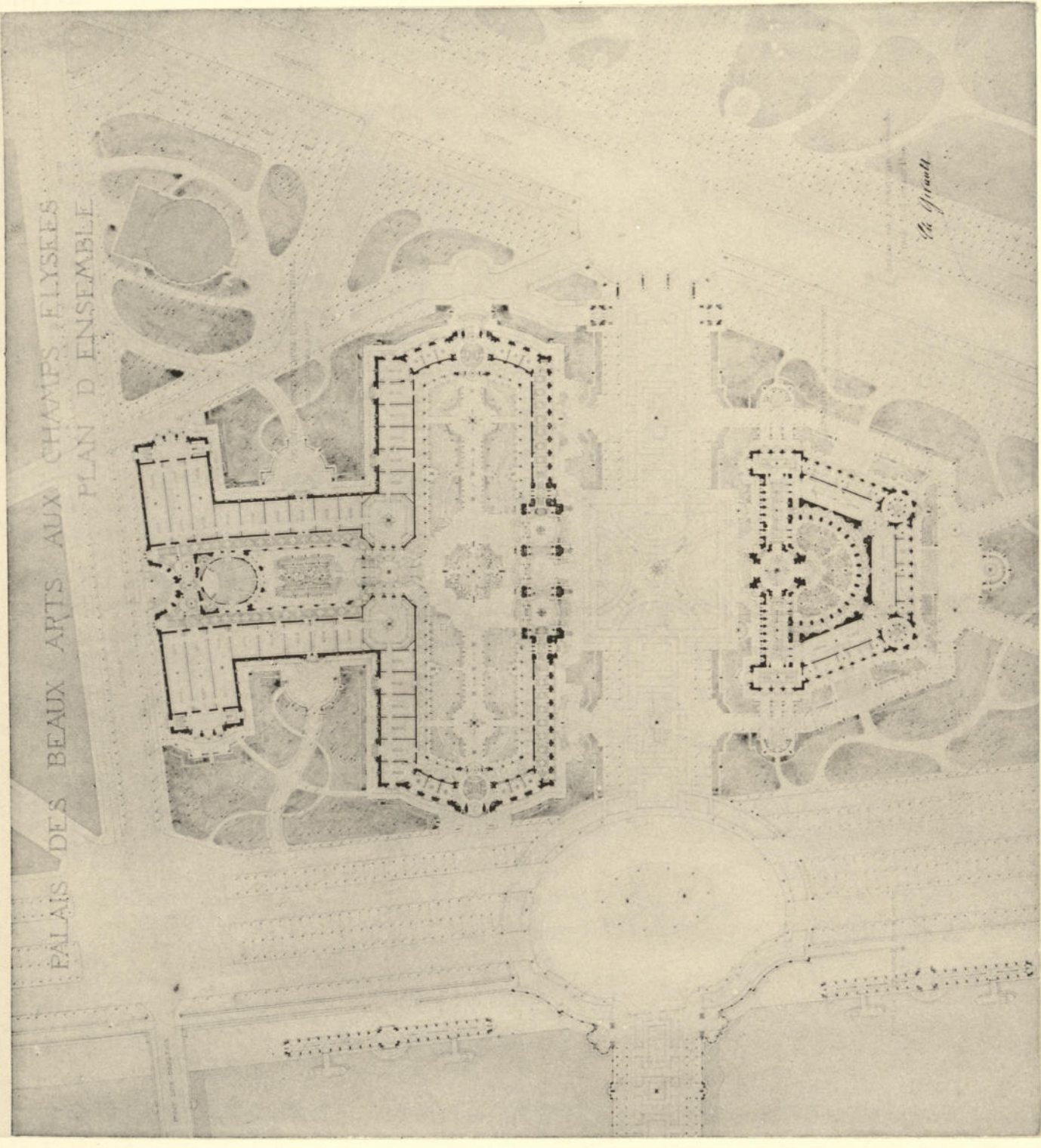


VUE A VOL D'OISEAU
PRISE DU COTÉ DE L'ENTRÉE PRINCIPALE.

Nota

Les bâtiments ne sont indiqués ici qu'au point de vue de la distribution générale de l'emplacement, chacun de ces bâtiments devant donner lieu à une étude spéciale.

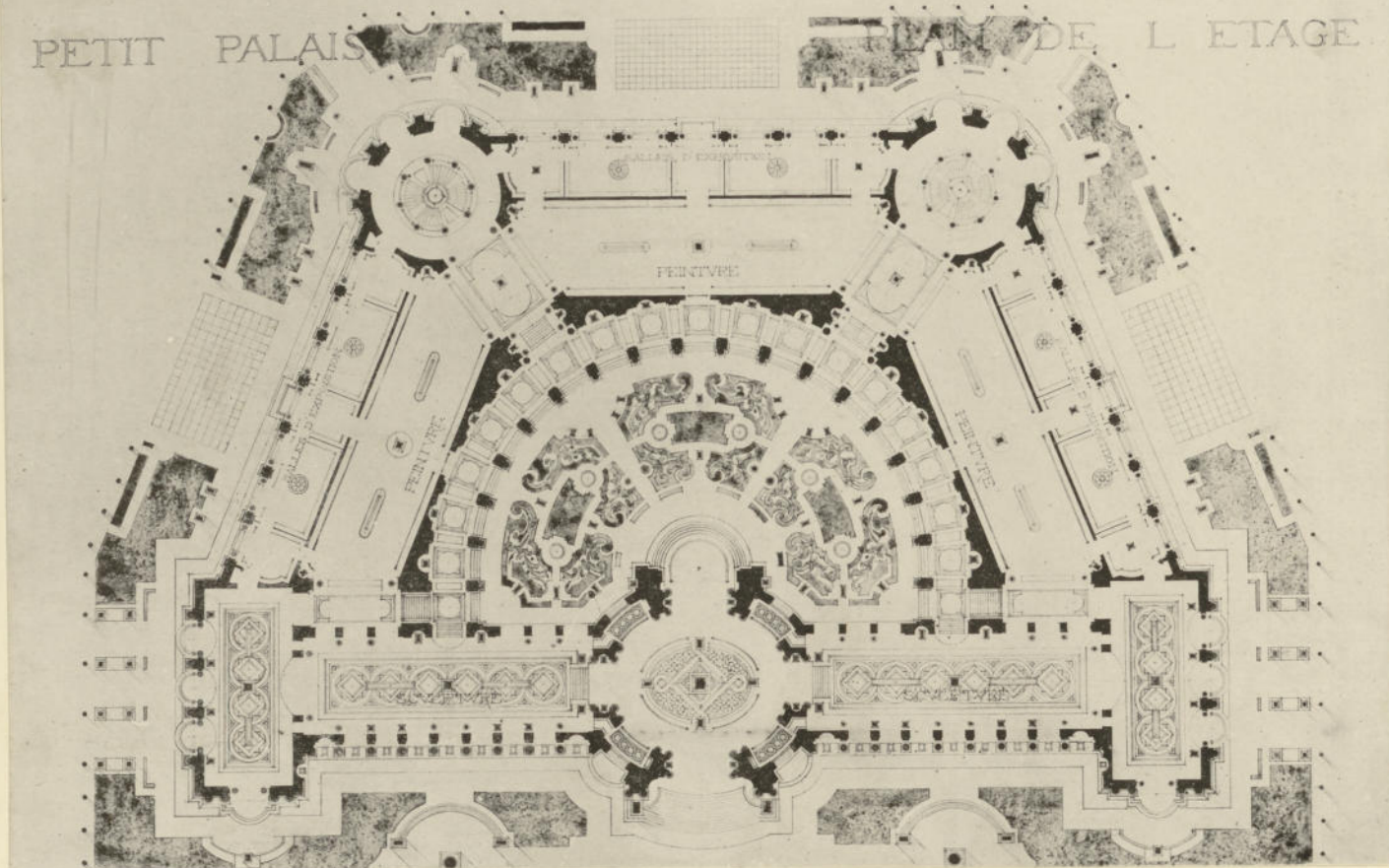
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 — PALAIS DES BEAUX-ARTS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES



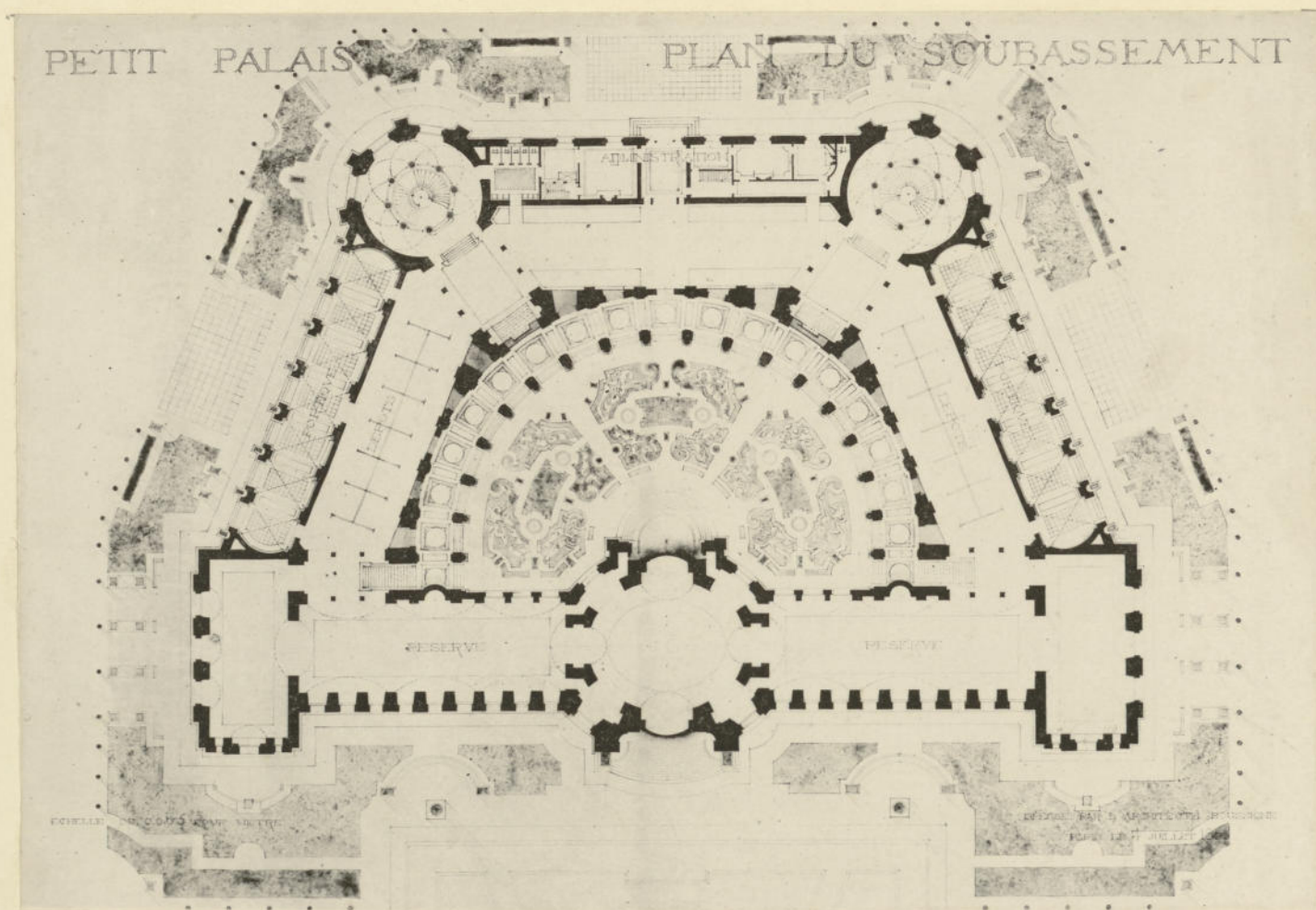
PALAIS DES BEAUX-ARTS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES
PLAN D'ENSEMBLE

PLAN GÉNÉRAL
LES PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DU GRAND PALAIS
1^{re} PRIÉE. — M. CH. GIRALT.

PETIT PALAIS PLAN DE L'ETAGE



PETIT PALAIS PLAN DU SOUBASSEMENT

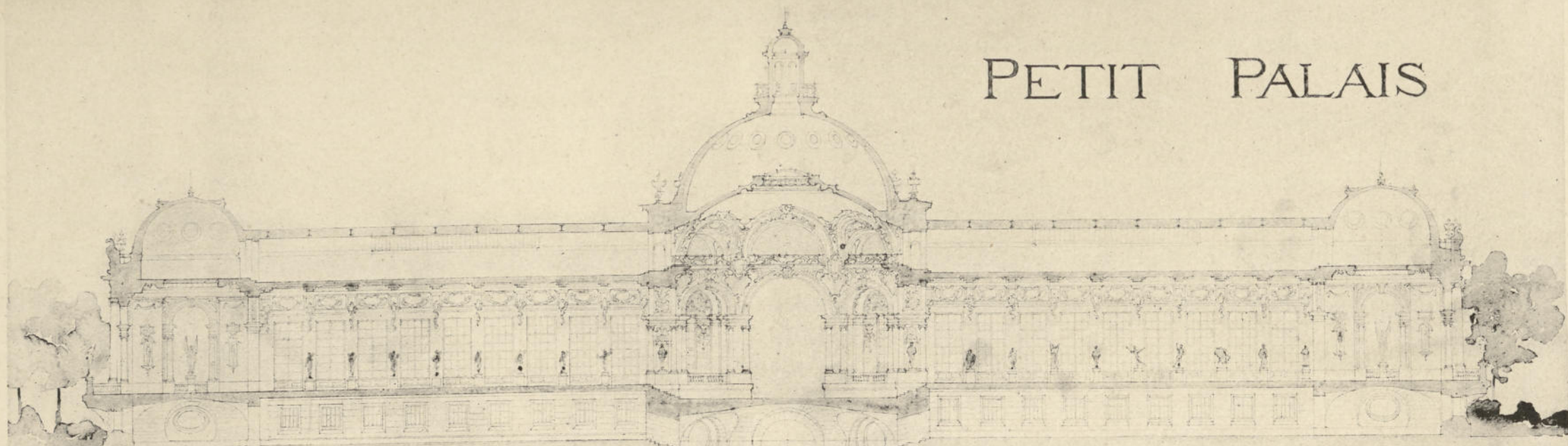


LES PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DU PETIT PALAIS
1^{re} PRIME. — M. CH. GIRAULT.

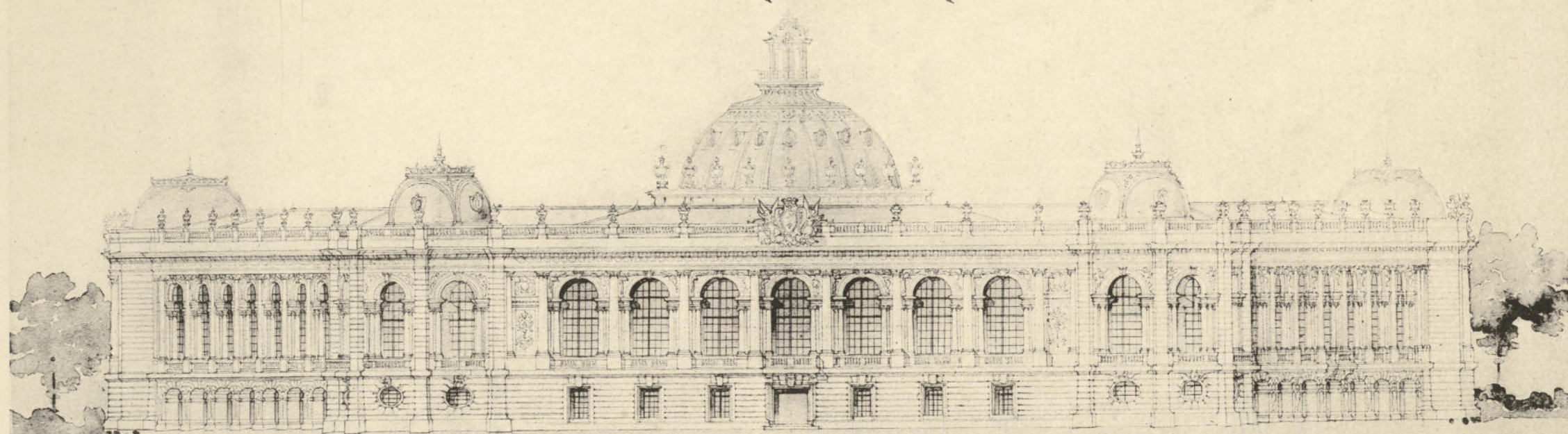
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 - PALAIS DES BEAUX-ARTS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES



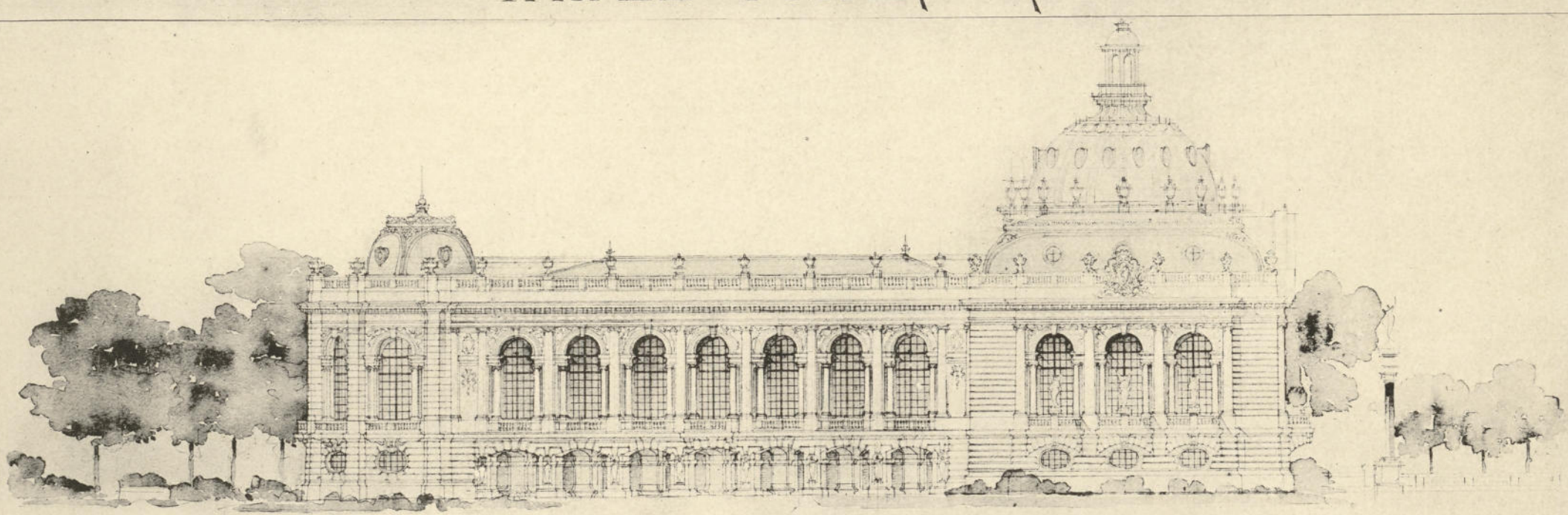
PETIT PALAIS



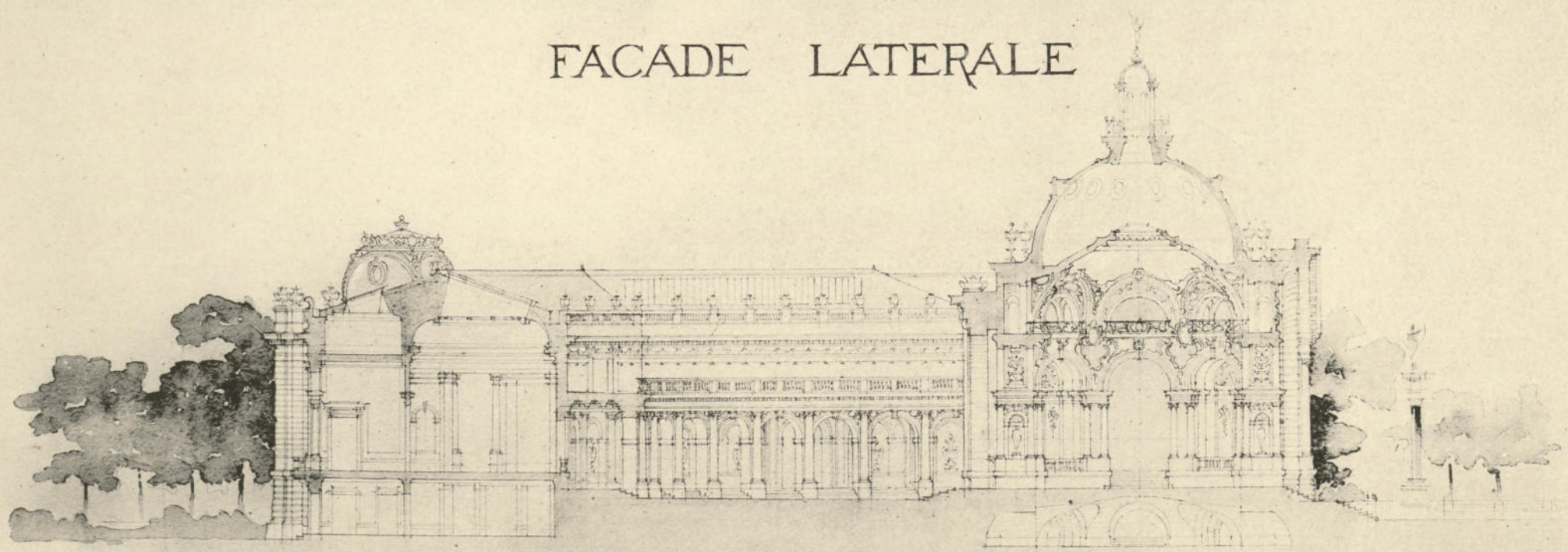
COUPE TRANSVERSALE



FACADE POSTERIEURE



FACADE LATÉRALE



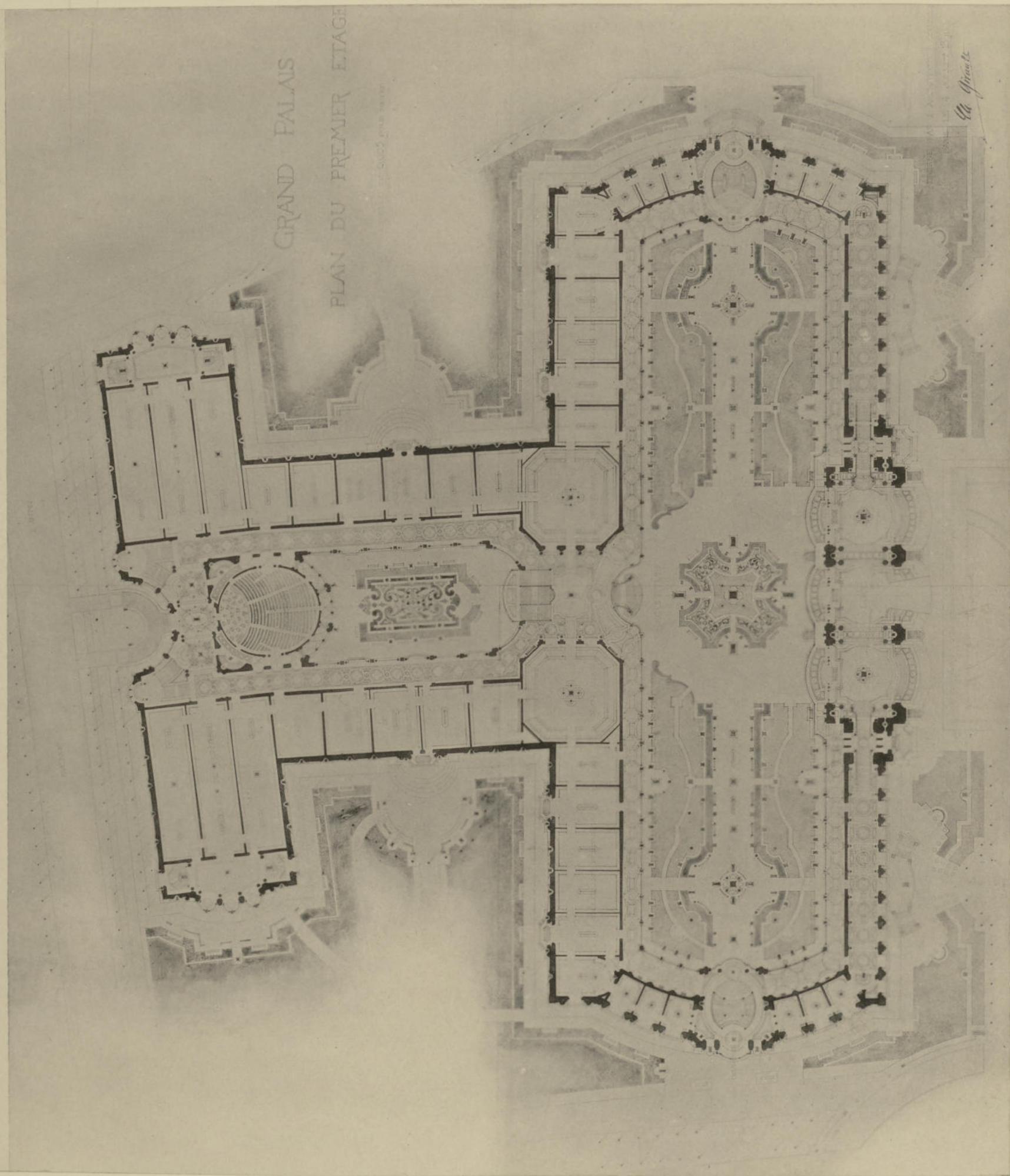
COUPE LONGITUDINALE

ÉCHELLE DE 0,005 POUR MÈTRE

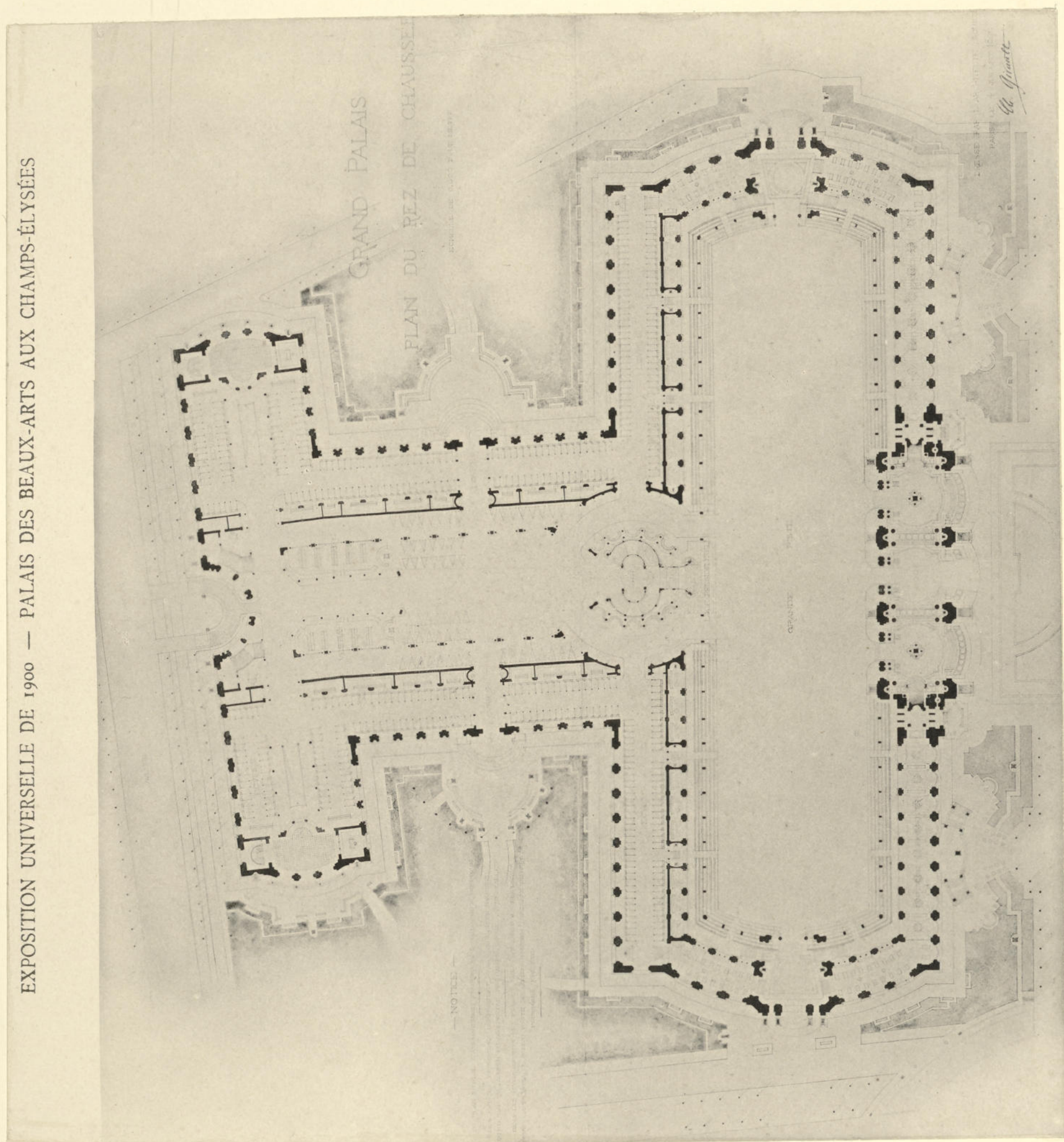
ÉDITÉ PAR L'ARCHITECTE GÉNÉRAL
PARIS 1914 DÉLÉT 1300

Ch. Girault

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 — PALAIS DES BEAUX-ARTS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES



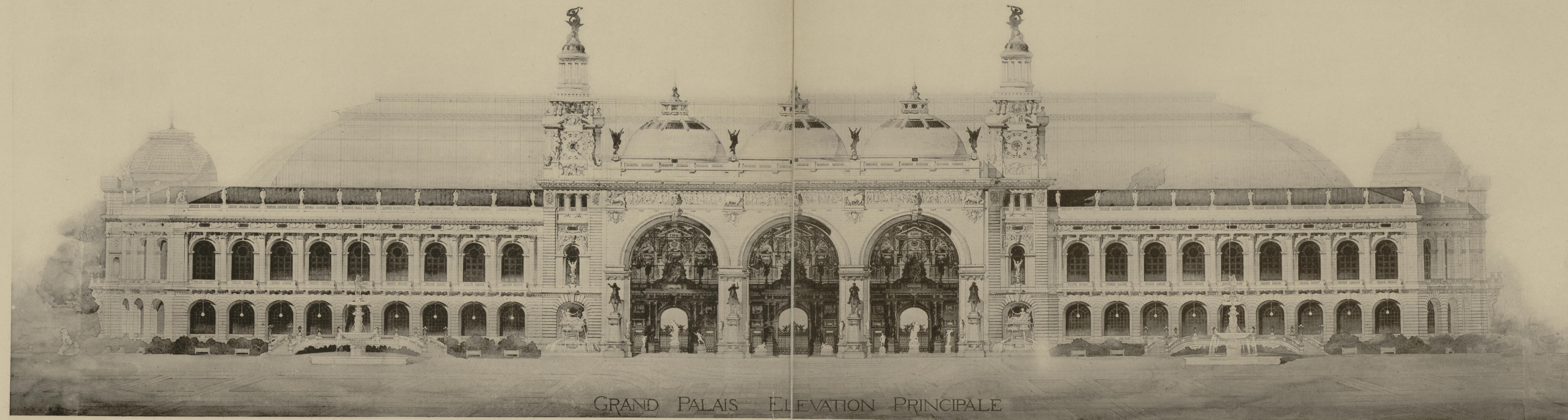
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 — PALAIS DES BEAUX-ARTS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES



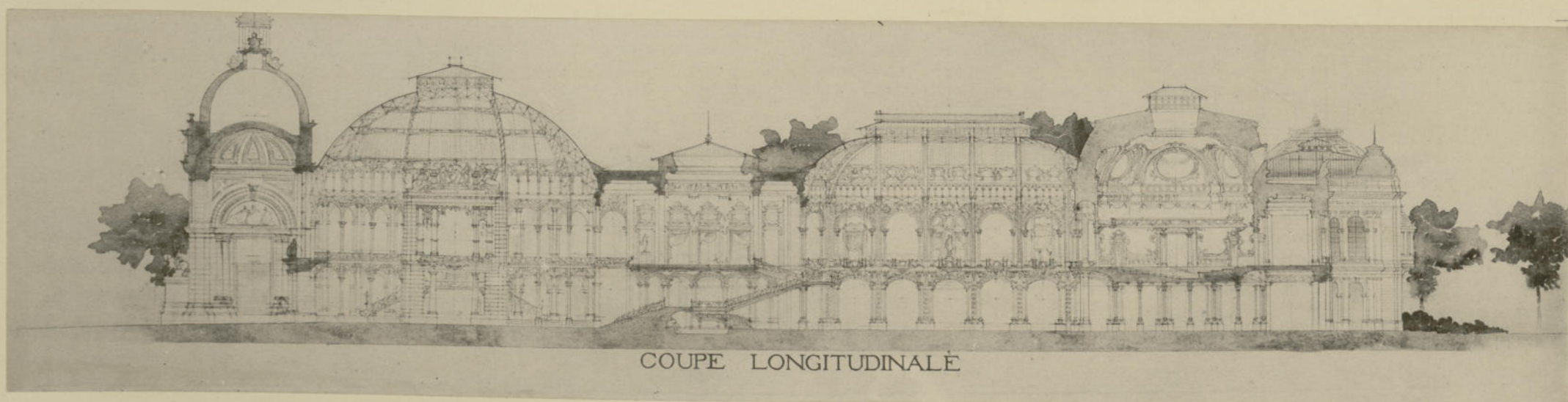
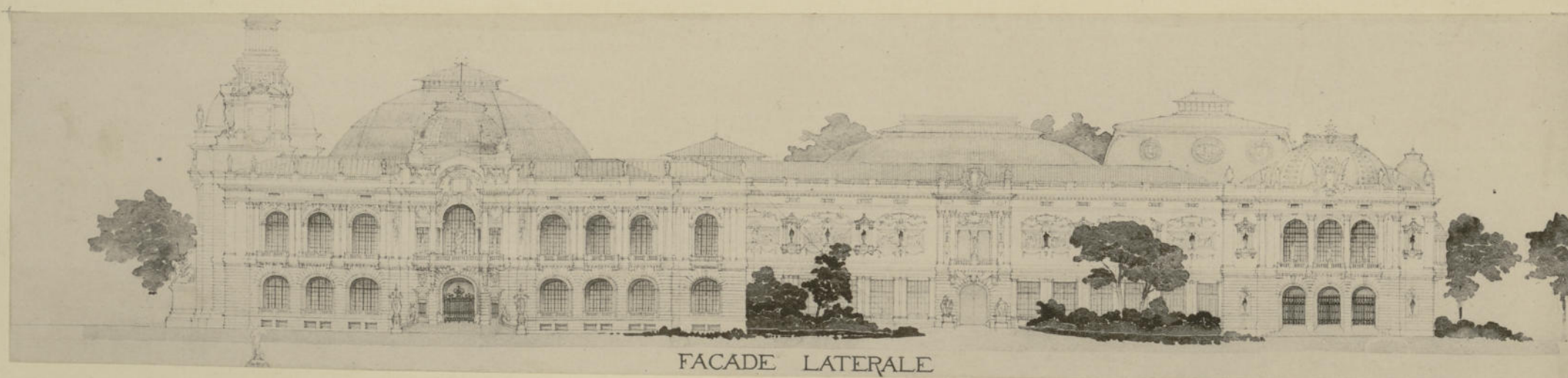
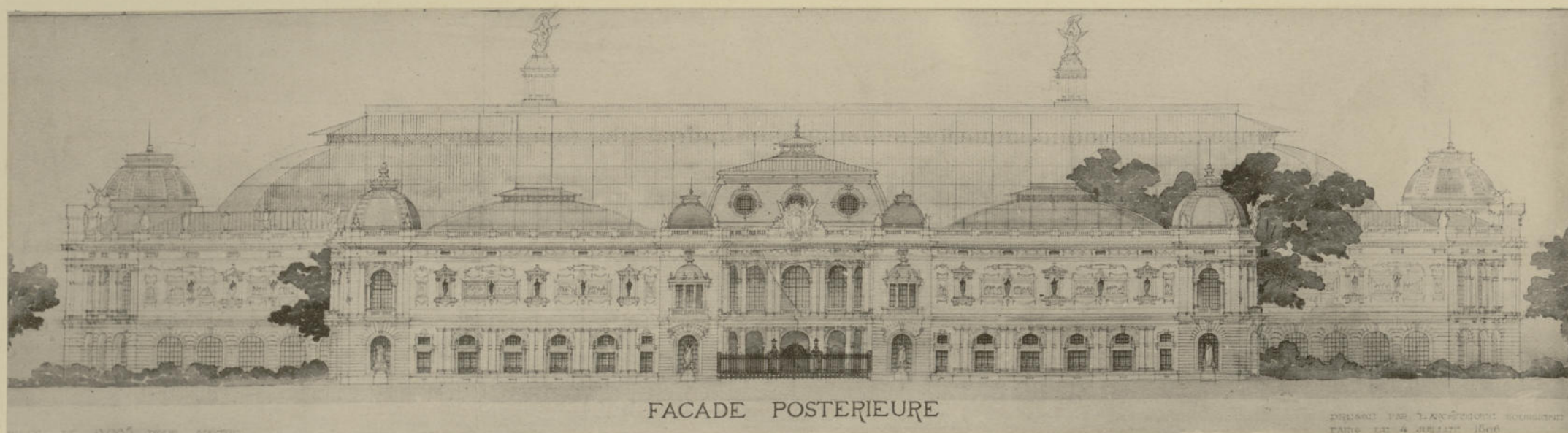
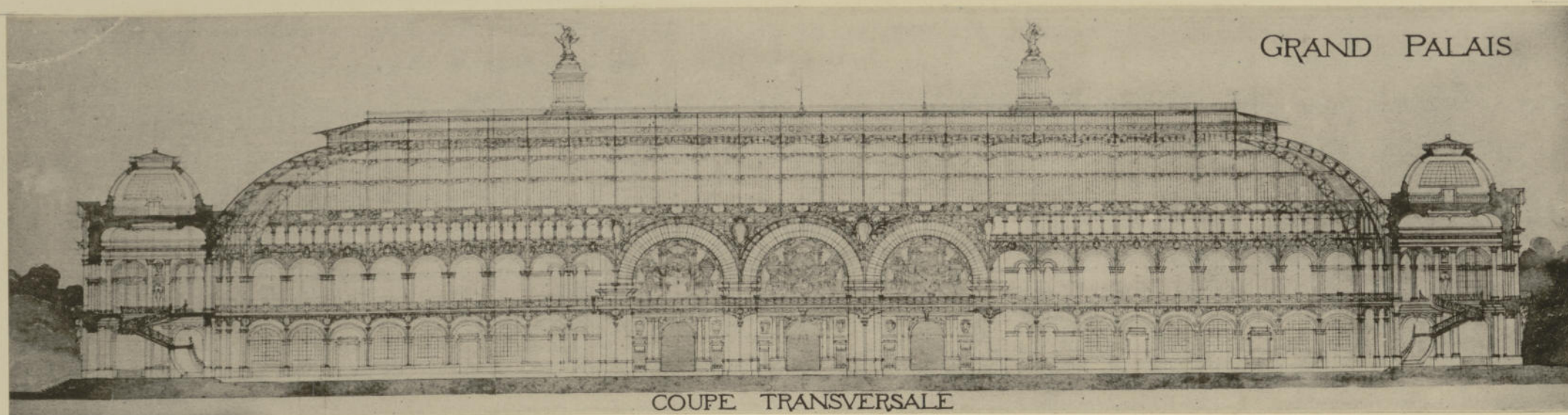
76

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 - PALAIS DES BEAUX-ARTS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

77



GRAND PALAIS ELEVATION PRINCIPALE



LES PALAIS DES CHAMPS-ÉLYSÉES
CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DU GRAND PALAIS
4^e PRIME. — M. CH. GIRAULT.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900 - PALAIS DES BEAUX-ARTS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES



PHOT. LARGIER, RUE CHAPON, PARIS

L'EXPOSITION DE 1900

LE GRAND PALAIS

Une très intéressante décision a été prise hier par le ministre du commerce et de l'industrie, M. Henry Boucher, et M. Alfred Picard, commissaire général de 1900. Les architectes chargés de construire le grand Palais qui doit remplacer aux Champs-Élysées le Palais de l'Industrie ont été définitivement désignés.

Nous annonçons, il y a quelques jours, que la construction du petit Palais, destiné à recevoir en 1900 l'Exposition des Arts rétrospectifs, avait été confiée à M. Charles Girault, lauréat des trois derniers concours. C'est également à M. Charles Girault qu'incombera la haute direction des travaux du grand Palais. Les deux nouveaux édifices forment en effet un ensemble décoratif où il importait d'assurer l'harmonie de la composition et l'unité d'aspect : on a très raisonnablement pensé que le plus sûr moyen d'obtenir ce résultat était de placer les deux œuvres dans la même main.

M. Charles Girault est un homme de quarante-quatre ans, auteur de travaux importants et estimés. Elève de Daumet, il a pris part comme dessinateur, sous la direction du maître, aux travaux de Chantilly. Il est grand prix de Rome ; il a obtenu, en 1888, une première médaille au Salon, et, il y a trois ans, la Société centrale des architectes lui décernait une médaille d'honneur. Il est membre du Conseil général des bâtiments civils.

M. Charles Girault avait été primé déjà au Concours d'architecture de 1889. Il y fut l'auteur d'un projet de décoration des rives de la Seine que M. Alphand ne put réaliser, mais dont l'idée n'a pas été perdue, puisqu'elle figure au dispositif général du plan de l'Exposition prochaine. A titre de dédommagement, M. Alphand avait confié au jeune architecte divers travaux intéressants ; c'est lui qui construisit en 1889 le Palais des Chambres de Commerce et le Palais de l'Hygiène.

Depuis cette époque, M. Charles Girault s'est presque exclusivement consacré à l'architecture privée. Il a construit de nombreux hôtels et des maisons de rapport, notamment celle dont il est, avenue Henri-Martin, propriétaire et qu'il habite — et qui est considérée comme un modèle.

A signaler pourtant une œuvre d'art d'un très grand intérêt, à laquelle M. Charles Girault a attaché son nom : le tombeau de Pasteur, élevé à l'Institut de la rue Dutot, et qui est à peu près achevé.

Pour mener à bien, et rapidement, la construction du grand Palais — qui sera, somme toute, le morceau d'art capital de 1900 — le commissaire général a adjoint à M. Charles Girault trois architectes, comme lui concurrents primés des derniers concours : MM. Deglane, Thomas et Louvet.

M. Deglane est un homme d'une quarantaine d'années ; grand prix de Rome, médaille d'honneur au Salon de 1888, attaché, l'année suivante, sous la direction de M. Dutert, à l'édification de la Galerie des Machines.

M. Thomas est l'aîné du groupe : il doit approcher de la cinquantaine ; ancien grand prix de Rome, lui aussi, et présentement architecte du Palais de l'Industrie — du palais condamné... Il démolira d'une main et construira de l'autre. Cette compensation lui était due.

M. Louvet est le plus jeune des trois. Trente-cinq ans environ. Premier second grand prix de Rome (il y a dix ans), il a remporté une grande médaille à la Société centrale des architectes ; lauréat des prix Achille Leclerc et Abel Bloüet ; il est attaché aux services d'entretien de la Ville de Paris.

M. Deglane sera chargé du corps de bâtiment principal ; M. Thomas, de la partie postérieure des constructions, en bordure de l'avenue d'Antin ; M. Louvet, de la partie intermédiaire du Palais.

Et voici comment on procédera :

Mardi matin, le Comité des directeurs se réunira et arrêtera les dispositions générales du plan à adopter.

Sur ces indications, M. Charles Girault se mettra aussitôt à l'œuvre, et tracera dans ses grandes lignes ce plan total du Palais. Il devra avoir terminé son travail en un mois.

Alors seulement sera communiqué à chacun des trois auxiliaires de M. Girault le morceau de plan qui le concerne : sur ce thème ils travailleront un mois, eux aussi — précisant, complétant l'ébauche du chef, menant leur œuvre à son dernier degré d'achèvement.

Ces travaux partiels seront terminés vers le 1^{er} octobre. M. Girault procédera alors à une revision générale des plans, à une mise au point définitive de l'œuvre ; et le premier coup de pioche sera donné dans les murs du Palais de l'Industrie.

M. Girault s'y installe dès demain pour travailler. Pauvre vieux Palais, devenu l'asile de ses bourreaux ! En voilà un dont on pourra dire aussi qu'il s'est vu mourir...

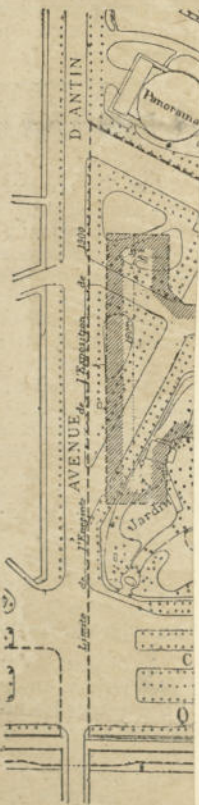
Emile Berr.



M. GIRAULT

Le ministre du commerce, d'accord avec MM. Picard et Bouvard, a pris la décision que nous avons prévue, et a confié la direction générale des travaux à M. Charles Girault, lauréat des trois derniers concours. M. Charles Girault qui vient d'avoir quarante-cinq ans, est un élève de Doumet, il a pris part avec son maître aux travaux de Chantilly. C'est le seul artiste qui, ayant pris part aux trois concours pour l'Exposition universelle de 1900, ait été récompensé trois fois, avec une première prime au concours de 1894 pour les dispositions générales de la prochaine Exposition, la première prime pour le Petit Palais des Beaux-Arts, et la quatrième prime pour le Grand Palais.

Né à Cosne en 1850, élève de l'Ecole des beaux-arts en 1873, grand prix de Rome d'architecture en 1880, première médaille du Salon en 1888, médaille d'honneur de la Société centrale des architectes en 1893, membre du conseil général des bâtiments civils, M. Girault est l'auteur du très beau monument que Mme Pasteur fait en ce moment construire à l'Institut de la rue Dutot, où doivent être transférés, comme on sait, les restes de l'illustre savant. Lors de l'Exposition universelle de 1889, il construisit le palais de l'hygiène à l'esplanade des Invalides et le pavillon des Chambres de commerce en bordure sur la Seine.



LES HOMMES DU JOUR

M. CHARLES GIRAULT

Architecte français



Si l'on ne sait encore à qui sera confiée l'exécution du Grand Palais des Champs-Élysées, on sait du moins déjà que le Petit Palais sera construit par M. Charles Girault, le distingué architecte à qui a été décernée la première prime de ce concours et le seul artiste qui, ayant pris part aux trois concours pour l'Exposition universelle de 1900, ait été récompensé trois fois, avec une première prime au concours de 1894 pour les dispositions générales de la prochaine Exposition, la première prime pour le Petit Palais des Beaux-Arts, et la quatrième prime pour le Grand Palais.

Né à Cosne en 1851, élève de l'Ecole des beaux-arts en 1873, grand prix de Rome d'architecture en 1880, première médaille du Salon en 1888, médaille d'honneur de la Société centrale des architectes en 1893, membre du conseil général des bâtiments civils, M. Girault est l'auteur du très beau monument que Mme Pasteur fait en ce moment construire à l'Institut de la rue Dutot, où doivent être transférés, comme on sait, les restes de l'illustre savant. Lors de l'Exposition universelle de 1889, il construisit le palais de l'hygiène à l'esplanade des Invalides et le pavillon des chambres de commerce en bordure sur la Seine.

EXTRAIT DU JOURNAL "LE JOVR"
DU 3 AOÛT

EXTRAIT DU JOURNAL "LE TEMPS"
DU 28 AOÛT 1896

L'EXPOSITION DE 1900

C'est décidé : le premier coup de pioche sera donné sur le terrain de l'Exposition de 1900 vers le 15 septembre prochain. A quel endroit précis ? On ne le sait pas encore, ni si la chose auralieu avec un cérémonial particulier.

En attendant, et d'accord avec M. Henry Boucher, ministre du commerce, M. Alfred Picard, commissaire général, vient de faire choix de l'architecte qui sera chargé de diriger les travaux des deux nouveaux palais des Champs-Élysées.

La décision prise, décision qui a reçu l'assentiment du ministre du commerce, témoigne encore des hautes qualités de méthode dont M. Picard a donné tant de preuves dans la préparation de l'œuvre de 1900.

Le principe dont l'administration s'est inspirée, c'est qu'il convenait de nommer un architecte unique pour assurer une certaine harmonie entre les deux palais. Cet architecte aurait pu être choisi en dehors des concurrents : mais, si nombreux que fussent les maîtres de l'architecture française dignes d'une pareille distinction, il a paru qu'une telle décision eût été injuste envers des artistes qui n'avaient pas craint d'affronter les risques d'un concours et qui avaient montré tant de talent et d'imagination.

Du moment où il s'agissait de choisir entre les concurrents, un nom s'imposait : celui de M. Ch. Girault, prix de Rome, artiste délicat et original, organisateur actif et qui joint à tous ces titres celui d'être premier primé au concours pour le plan général, premier primé pour le petit palais et titulaire d'une quatrième prime pour le grand palais.

M. Girault sera donc l'architecte en chef des deux édifices. C'est sous sa direction unique que sera construit le petit palais, et en ce qui concerne le grand, M. Girault dirigera sous sa responsabilité une agence où ses principaux collaborateurs seront les trois premiers primés : MM. Louvet, Deglane et Thomas.

Cette solution qui est la plus rationnelle est de nature à assurer l'exécution des deux monuments en temps normal et avec toutes les garanties artistiques désirables.

AU JOUR LE JOUR

Exposition universelle de 1900

Les palais des Champs-Élysées. — Nous avons annoncé hier que le comité des directeurs de l'Exposition de 1900 avait approuvé le projet qui lui a été présenté par M. Girault, architecte en chef des palais destinés à remplacer le palais de l'Industrie.

Voici quelques détails complémentaires à ce sujet :

M. Girault a soumis à l'approbation des directeurs les esquisses du Grand Palais, sur lequel se concentrent actuellement ses préoccupations. Ainsi qu'il avait été convenu dès le principe, l'étude générale du monument s'est inspirée des meilleures dispositions trouvées dans les divers projets présentés au concours et récompensés. La façade comportera trois grands portails, entourés à droite et à gauche de colonnades formant loggia.

Dès que M. Girault aura arrêté définitivement les plans, conformément aux observations faites par le comité des directeurs qui en a approuvé l'ensemble, il répartira la besogne d'exécution entre les différents services, qui se mettront à l'œuvre tout aussitôt. Pendant ce temps, l'architecte en chef se préoccupera d'assurer l'approvisionnement en matériaux de toutes sortes ; il visitera notamment les carrières qui doivent fournir les pierres nécessaires à la construction.

Il faut bien remarquer qu'il s'agit ici d'une construction durable et définitive. Ce seront donc des matériaux d'excellente qualité que l'on emploiera : les offres déjà faites permettent d'assurer que l'on n'aura que l'embarras du choix.

Quant au délai nécessaire pour la construction, on ne saurait éprouver non plus aucune inquiétude. Bien qu'il s'agisse d'un palais, et bien que ce nom entraîne avec lui l'idée d'une construction exceptionnelle, il convient de reconnaître que nos architectes surmontent constamment des difficultés analogues dans la construction des maisons et des pâtés de maisons considérables dont s'embellit la ville de Paris. Ces édifices, sculptés et ornés avec recherche, sont, dans leur genre, de véritables palais, et ils demandent même des soins spéciaux pour leurs dispositions intérieures, toujours fort compliquées, dont les architectes des palais de l'Exposition n'auront point autant à se préoccuper.

Dès que tout sera réglé pour la mise en train des travaux du Grand Palais des Champs-Élysées, M. Girault reportera tous ses efforts, d'une façon analogue, sur le Petit Palais qui doit lui faire face et qui sera étudié avec un soin tout particulier. Ce sera, en quelque sorte, la deuxième étape de la marche d'ensemble de la construction.

L'EXPOSITION DE 1900

Désignation des architectes — Les plans définitifs — Ouverture des chantiers — La démolition du palais de l'Industrie.

D'accord avec M. Henry Boucher, ministre du commerce, M. A. Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, a désigné, hier, les architectes chargés de l'exécution des deux palais des Champs-Élysées.

Après un examen de la question, le ministre s'est arrêté à la solution la plus logique, celle qui était pour ainsi dire imposée par les résultats des concours institués pour l'Exposition entre tous les architectes français.

C'est M. Charles Girault qui a été désigné comme architecte en chef pour la construction des deux palais. Amplement justifié, ce choix est unanimement approuvé.

Non seulement M. Charles Girault est grand prix de Rome, a fourni une carrière des plus distinguées, mais encore c'est celui des concurrents qui a remporté le plus de récompenses aux deux concours de l'Exposition. En effet, au premier concours, pour l'ensemble des bâtiments de la grande manifestation industrielle de 1900, M. Girault a remporté la première prime; au second concours, il a eu une quatrième prime pour le grand palais et la première pour le petit palais.

En outre, le jury a unanimement déclaré — et pour lui seul — que son projet était exécutable, et il a pris l'initiative de recommander M. Girault à l'attention du gouvernement pour l'exécution du petit palais.

Dans ces conditions, M. Girault est chargé de l'exécution du petit palais. Il aura aussi la haute main pour la construction du grand palais pour lequel il va élaborer un nouveau plan avec l'aide de ses collaborateurs et en tenant compte des indications du concours et des *desiderata* de l'administration supérieure.

Pour cette œuvre considérable sont officiellement adjoints à M. Girault MM. Louvet, Deglane et Thomas, également primés aux concours.

Voici comment les travaux ont été répartis entre ces divers architectes. M. Deglane reste chargé, ayant M. Binet, son co-signataire, comme principal collaborateur, du corps de bâtiment principal. M. Thomas édifiera la partie postérieure et M. Louvet la partie intermédiaire.

Sous sa responsabilité, M. Girault surveillera l'ensemble des travaux et assurera entre les deux palais une harmonie rendue nécessaire par leur proximité.

Dès demain, M. Girault va se mettre au travail. Il importe, en effet, pour ne pas perdre de temps que les plans soient minutieusement arrêtés dans tous leurs détails. C'est le seul moyen de construire bien et vite. Tous les matériaux arriveront à pied d'œuvre prêts à être posés. La maçonnerie s'élèvera donc rapidement au-dessus du chantier.

Dans six semaines à peine, on commencera les travaux de terrassement sur le cours la Reine, puis on établira le passage souterrain destiné à relier le chantier aux berges de la Seine et, cela fait, les entrepreneurs procéderont à la démolition complète du palais de l'Industrie.

Alors l'œuvre matérielle de l'Exposition aura pris toute son activité.

Août 1896

Le Palais des Champs-Élysées

CHEZ M. GIRAULT

Les travaux commenceront en septembre.

— Le respect des arbres. — Serons-nous prêts en 1900?

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est M. Girault, l'architecte, auquel a été confié l'exécution du petit palais des Champs-Élysées, qui a été chargé de la direction des travaux de démolition du palais de l'Industrie d'abord, de la construction des deux nouveaux palais ensuite.

MM. Louvet, Deglane et Binet, dont les projets de grand palais ont été primés, devront, suivant une décision du comité des directeurs, former une commission que présidera M. Girault, et exécuter un projet définitif. Qu'ont-ils décidé jusqu'à présent, c'est à M. Girault que nous sommes allés le demander.

Voici ce qu'il nous a répondu :

— Avant d'entreprendre l'édification des deux palais destinés à figurer à l'Exposition de 1900, il faut raser le palais de l'Industrie. Les travaux de démolition commenceront dans la deuxième quinzaine de septembre, et dureront un peu plus de six mois. C'est là, il faut le dire, un délai minimum. Quoi qu'il arrive, nous ne commencerons à nous occuper des nouveaux palais que dans un an, au mois d'août très probablement.

Le grand palais sera le premier mis en chantier. Son projet dans les grandes lignes est déjà arrêté. On s'est rallié à la loggia avec colonnade, avec un triple portail, de saillie assez faible pour ne pas briser la perspective.

Les façades sur les Champs-Élysées devront avoir également l'aspect le plus monumental possible. Intérieurement, les salles du rez-de-chaussée seront aménagées de façon à pouvoir servir à des expositions de petits tableaux et d'objets d'art.

— Une question en passant. Est-ce que les arbres des Champs-Élysées seront ménagés au cours des travaux?

— Mais certainement! La chose est si bien prévue que le deuxième corps de bâtiment du grand palais n'est pas dans le même axe que la façade principale, et cela pour ne pas toucher aux arbres du Jardin de Paris. Les amis des arbres doivent donc être rassurés.

— Pensez-vous être prêts pour l'Exposition de 1900?

— Le petit palais sera assurément terminé. En ce qui concerne le grand palais, il est difficile de se prononcer. Ce qui est certain, c'est que tout sera mis en œuvre pour que les façades et tout ce qui devra jouer un rôle décoratif dans l'ensemble de l'Exposition soit complètement achevé. Du reste, nous ne serons pas les plus en retard, si j'en juge par la lenteur apportée à commencer certains travaux. C'est ainsi que, pour le pont des Invalides, rien n'est encore définitivement arrêté. Ce n'est pourtant pas là un mince travail qui puisse s'exécuter en quelques mois. Mais cela ne nous regarde pas et nous aurons assez de mener à bien la tâche qui nous est confiée.

On le voit, la construction des deux palais est définitivement arrêtée. Mais une chose ressort des déclarations de M. Girault, c'est que nous serons difficilement prêts en 1900.

ANDRÉ VILLENEUVE.

Quant au petit palais, nous avons pu en voir le plan définitif, et il est difficile de se faire une idée, sur simple description, de ce que sera ce petit bijou de l'architecture moderne.

Il y avait un gros inconvénient, ou plutôt un grand défaut à éviter : le petit palais doit être vu sous toutes ses faces, on doit pouvoir tourner autour, et, cependant, il fallait qu'il eût une façade. Le problème semblait insurmontable et, cependant, M. Girault a su vaincre la difficulté. Vu de l'avenue nouvelle, le petit palais présente une large façade et, quoiqu'il n'ait pas d'étage et se compose uniquement d'un rez-de-chaussée élevé, un petit dôme de forme surbaissée en rompt la ligne au point médian et domine l'entrée monumentale. De chaque côté de la façade court une gracieuse colonnade, entre chaque pilier de laquelle se dressent des statues; aux angles de la façade, des pavillons d'une jolie allure donnent au palais un caractère tout particulier.

Lorsqu'on se place en arrière et de côté, l'apparence massive qu'aurait une construction ordinaire disparaît, grâce à l'idée heureuse de M. Girault de disposer le palais en forme d'un trapèze dont la façade serait le grand côté et dont les trois autres côtés plus petits sont égaux.

On a ainsi toujours devant soi des lignes fuyantes formées par des galeries semblables à celles de la façade et arrêtées à chaque angle par les mêmes petits pavillons que les angles de la façade.

Les galeries seront au nombre de quatre, en comptant la grande galerie de façade qui est coupée par le vestibule; elles seront éclairées des deux côtés par de larges baies donnant extérieurement et sous les portiques intérieurs qui entourent un petit jardin en forme de demi-cercle.

En outre des décorations intérieures et des portiques des façades, le petit palais comporte, suivant la mode ancienne qui revient en ce moment, une série de décorations extérieures : colonnes, balustres, statues, sièges de marbre, etc., disséminés dans des jardins à la française que ne désavouerait pas Le Nôtre.

EXTRAIT DU "PETIT MONITEUR"
2 JUILLET 1896

EXTRAIT DE "L'ECLAIR"
DU 3 AOÛT 1896

L'EXPOSITION DE 1900

Le commissaire général de l'Exposition de 1900, M. Alfred Picard, d'accord avec M. Henry Boucher, ministre du commerce et de l'industrie, vient de trancher définitivement la question, laissée par le jury en suspens, de l'attribution des travaux du grand palais.

On se rappelle, en effet, que le jury, avant de procéder au vote des primes, avait déclaré qu'aucun des projets présentés ne lui paraissait assez satisfaisant pour être adopté de préférence à tout autre. Il émettait en conséquence le vœu qu'un plan modèle fût dressé par le service d'architecture de l'Exposition et que l'exécution en fût confiée, sous la surveillance d'un artiste ayant fait ses preuves, aux auteurs des projets primés. M. Alfred Picard était invité à choisir lui-même cet artiste.

Le Grand Palais

Le choix ne laissait pas d'être embarrassant. Fallait-il s'adresser à un architecte connu, dont le nom seul eût été pour le commissariat général une garantie d'entière réussite, à un membre de l'Institut, par exemple? N'était-il pas préférable, en s'inspirant des données fournies par le concours, de recourir à l'auteur d'un des projets primés?

M. Alfred Picard, après mûr examen, a jugé que cette solution, plus conforme à la stricte justice, s'imposait. M. Henry Boucher a partagé son avis. M. Picard s'est donc déterminé à choisir, pour la direction des travaux, M. Charles Girault, déjà chargé, suivant le vœu du jury, de l'exécution du petit palais, pour lequel la première prime lui a été décernée, et auteur d'un projet de grand palais récompensé par la quatrième prime.

Cette décision sera favorablement accueillie du public aussi bien que des artistes. M. Picard s'y est déterminé par de solides raisons. M. Girault n'est pas seulement grand-prix de Rome; c'est un architecte connu par des travaux de haute valeur. Il a obtenu en 1888, au Salon, une première médaille; la Société centrale des architectes lui a décerné en 1893 une médaille d'honneur; il est membre du conseil général des bâtiments civils. Il a fait ses preuves enfin, dans l'architecture privée comme dans l'architecture officielle, et la maison de rapport qu'il a élevée récemment, avenue Henri-Martin, est considérée par tous ses confrères comme une construction aussi remarquable par le goût raffiné qu'elle atteste que par le sens pratique et l'entente des aménagements intérieurs qui y éclatent.

Le nom de M. Charles Girault semblait d'autant plus indiqué que l'étude approfondie faite par lui pour chacun des palais le mettra plus à même que personne d'obtenir entre les deux constructions l'harmonie indispensable à la perfection de l'ensemble.

Sous sa direction, les travaux seront partagés entre M. Deglane, auquel son collaborateur, M. Binet, sera nécessairement associé, et qu'on chargera du corps de bâtiment principal; M. Thomas, qui sera chargé de la partie postérieure du palais, en bordure sur l'avenue d'Antin, et M. Louvet, auquel la partie intermédiaire sera confiée. Pressentis à ce sujet, les intéressés ont donné à la proposition du ministre et du commissaire général leur pleine et entière adhésion.

Ces collaborateurs de M. Charles Girault ne sont pas, eux non plus, des artistes sans valeur. MM. Deglane et Thomas sont, comme M. Girault, grands prix de Rome. On n'a pas oublié le remarquable travail envoyé par la

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Les palais des Champs-Élysées. — La direction des travaux du grand palais. — M. Charles Girault et ses collaborateurs

M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, d'accord avec M. Henry Boucher, ministre du commerce et de l'industrie, vient de trancher définitivement la question, laissée par le jury en suspens, de l'attribution des travaux du grand palais des Beaux-Arts aux Champs-Élysées.

Le jury, avant de procéder au vote des primes, avait déclaré qu'aucun des projets présentés ne lui paraissait assez satisfaisant pour être adopté de préférence à tout autre. Il émettait en conséquence le vœu qu'un plan modèle fût dressé par le service d'architecture de l'Exposition et que l'exécution en fût confiée, sous la surveillance d'un artiste ayant fait ses preuves, aux auteurs des projets primés; le commissaire général était invité à choisir lui-même cet artiste.

MM. Alfred Picard et Henry Boucher ont pensé qu'il était nécessaire, en s'inspirant des données fournies par le concours, de recourir à l'auteur d'un des projets primés, et leur choix s'est porté, pour la direction des travaux, sur M. Charles Girault, déjà chargé, suivant le vœu du jury, de l'exécution du petit palais, pour lequel la première prime lui a été décernée, et auteur d'un projet de grand palais récompensé par la quatrième prime.

M. Charles Girault semblait d'autant plus indiqué pour cette œuvre que l'étude approfondie faite par lui pour chacun des palais le mettra plus à même que personne d'obtenir entre les deux constructions l'harmonie indispensable à la perfection de l'ensemble.

Sous sa direction, les travaux seront partagés entre MM. Deglane et Binet, qu'on chargera du corps de bâtiment principal; M. Thomas, qui sera chargé de la partie postérieure du palais en bordure sur l'avenue d'Antin, et M. Louvet, auquel la partie intermédiaire sera confiée.

Pressentis à ce sujet, les intéressés ont donné à la proposition du ministre et du commissaire général leur pleine et entière adhésion.

Les travaux vont entrer à présent dans la période active. Le premier coup de pioche sera donné, aux environs du 15 septembre, dans les berges du Cours-la-Reine. La démolition du palais de l'Industrie commencera vraisemblablement en octobre.

EXTRAIT DE LA "REPUBLIQUE FRANÇAISE"

DU 13 JUILLET 1892

M. Girault nous a refait un Palais de l'Industrie plus élégant. Ses trois portes monumentales sont d'un grand effet, bien que je n'aime pas beaucoup les trois coupoles basses dont il les surmonte et encore moins les deux espèces de clochetons dont il flanque cette partie de sa façade. Son petit palais est un pur bijou.

EXTRAIT DE "L'INTRANSIGEANT"

DU 5 AOÛT 1896

LES ARCHITECTES

des futurs Palais des Champs-Élysées

M. Picard, commissaire général de l'Exposition de 1900, vient de désigner les architectes chargés de l'exécution des deux palais des Champs-Élysées.

Cette décision, qui a reçu l'assentiment du ministre du commerce, témoigne encore des hautes qualités de méthode dont M. Picard a donné tant de preuves dans la préparation de l'œuvre de 1900.

Le principe dont l'administration s'est inspirée c'est qu'il convenait de nommer un architecte unique pour assurer une certaine harmonie entre les deux palais. Cet architecte aurait pu être choisi en dehors des concurrents : mais si nombreux que fussent les maîtres de l'architecture française dignes d'une pareille distinction, il a paru qu'une telle décision eût été injuste envers des artistes qui n'avaient pas craint d'affronter les risques d'un concours et qui avaient montré tant de talent et d'imagination.

Du moment où il s'agissait de choisir entre les concurrents, un nom s'imposait : celui de M. Ch. Girault, prix de Rome, artiste délicat et original, organisateur actif et qui joint à tous ces titres celui d'être primé au concours pour le plan général, premier primé pour le petit palais et titulaire d'une quatrième prime pour le grand palais.

M. Girault sera donc l'architecte en chef des deux édifices. C'est sous sa direction unique que sera construit le petit palais, et, en ce qui concerne le grand, M. Girault dirigera sous sa responsabilité une agence où ses principaux collaborateurs seront les trois premiers primés : MM. Louvet, Deglane et Thomas.

Cette solution qui est la plus rationnelle est de nature à assurer l'exécution des deux monuments en temps normal et avec toutes les garanties artistiques désirables.

EXTRAIT DU "PETIT NATIONAL"

4 AOÛT 1898

La direction des travaux de construction des palais des Champs-Élysées vient d'être confiée à M. Charles Girault, le seul architecte qui ayant pris part aux trois concours pour l'Exposition universelle ait été récompensé trois fois, d'abord avec une première prime au concours de 1894 pour les dispositions générales, puis avec la première prime pour son petit palais, et enfin avec la quatrième prime pour le grand palais.

Né à Cosne en 1851, élève de l'Ecole des Beaux-Arts en 1873, grand prix de Rome d'architecture en 1880, première médaille du Salon en 1888, médaille d'honneur de la Société centrale des Architectes en 1893, membre du conseil général des bâtiments civils, M. Ch. Girault qui a fait brillamment ses preuves dans l'architecture privée, est l'auteur du très beau monument que Mme Pasteur fait actuellement élever à l'Institut de la rue Dutot pour recevoir les restes de l'illustre savant.

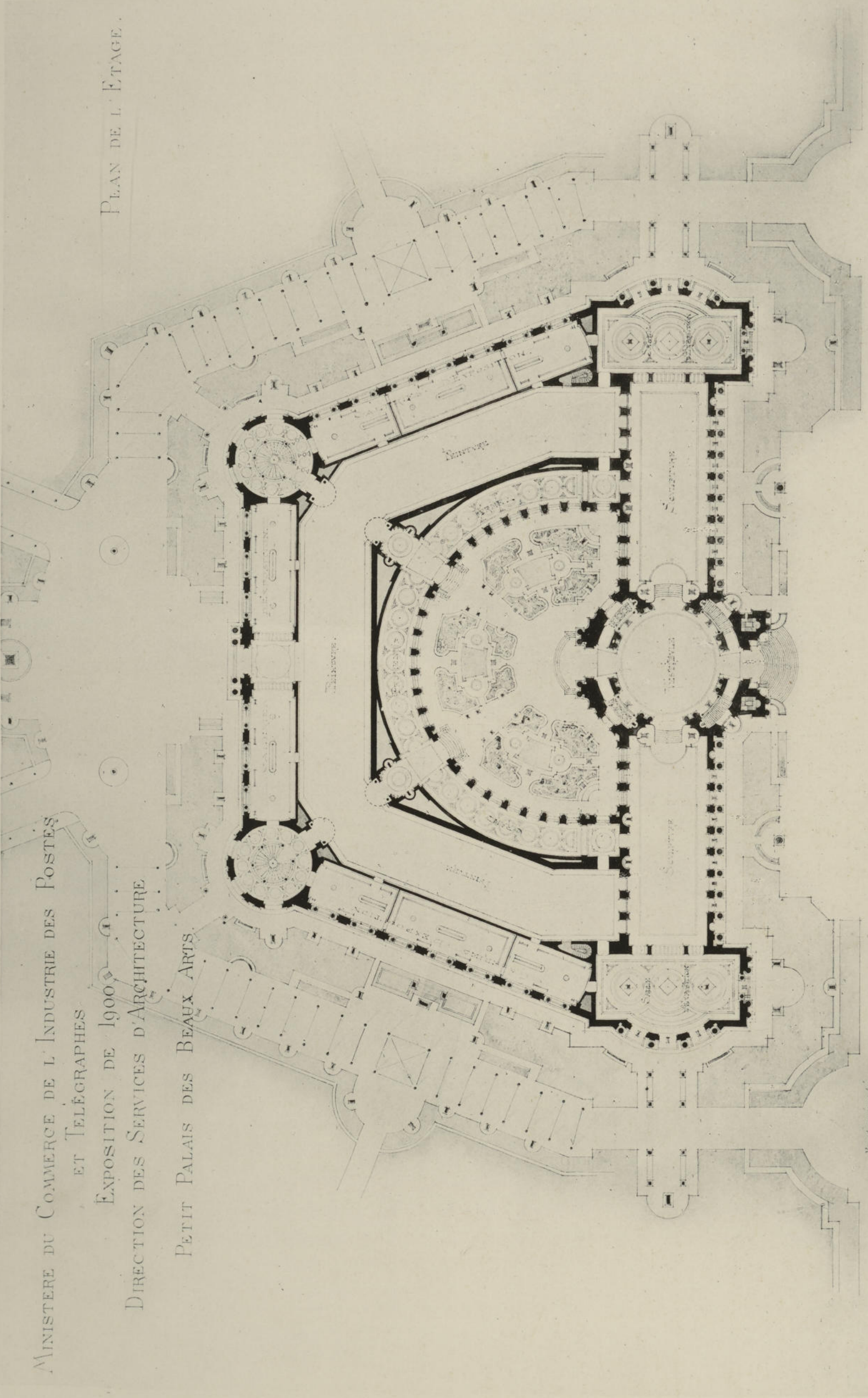
En 1889, c'est M. Girault qui construisit le palais de l'hygiène à l'esplanade des Invalides et le pavillon des chambres de commerce au bord de la Seine. La maison de rapport récemment édifiée par M. Ch. Girault avenue Henri-Martin, est considérée comme une construction remarquable à la fois par le goût raffiné qu'elle témoigne, par le sens pratique et l'entente des aménagements intérieurs.

AVANT PROJETS
DES
PALAIS DES CHAMPS ELYSÉES
APPROUVÉS PAR LE MINISTRE DV
COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

CHARLES GIRAVLT . ARCHITECTE .

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE DES POSTES
ET TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION DE 1900
DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE
PETIT PALAIS DES BEAUX ARTS.

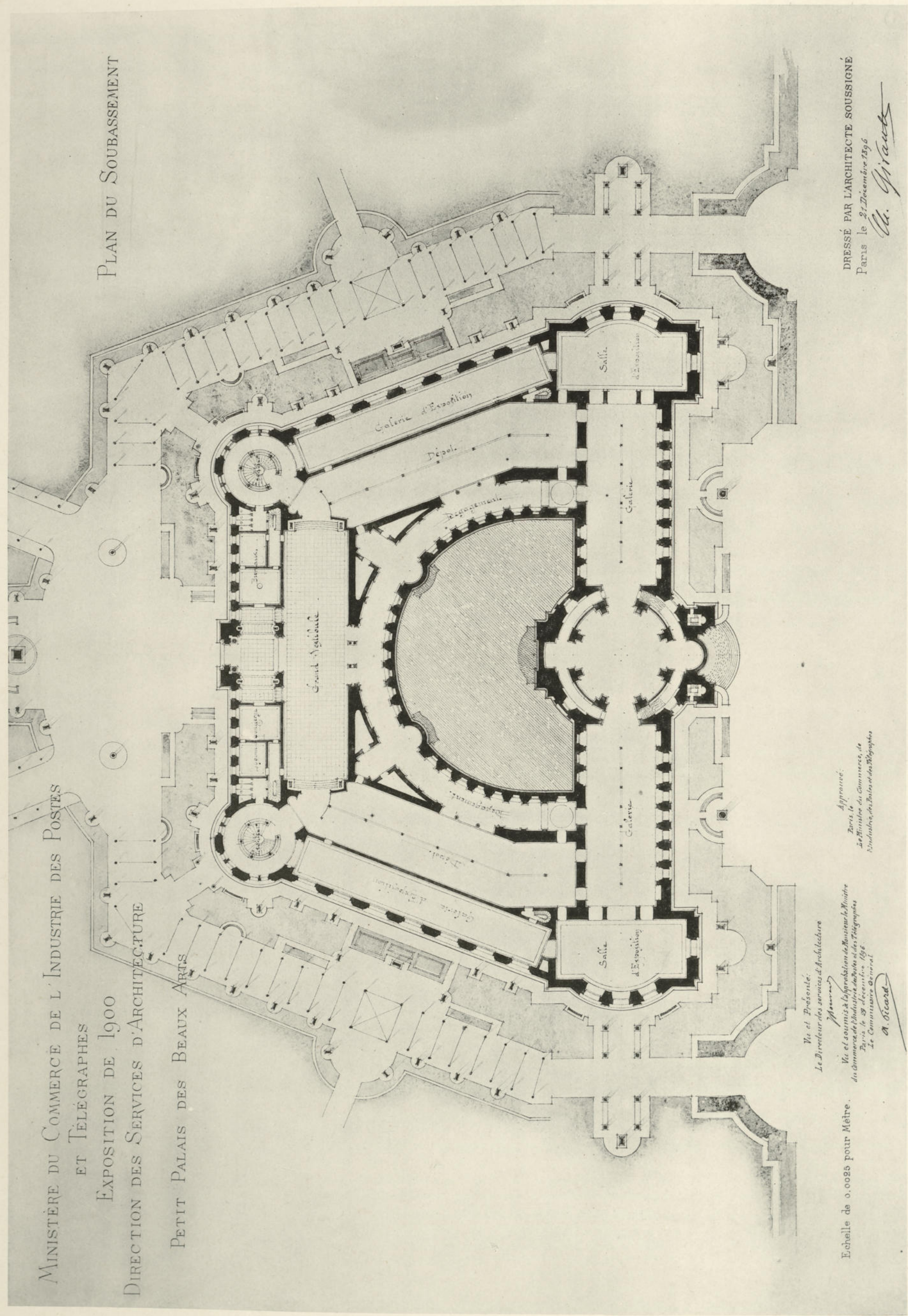
PLAN DE L'ÉTAGE.



Il a été présenté:
Le Directeur des Services d'Architecture.
M. J. B. J.
Il a été nommé: Le Directeur des Services d'Architecture.
Le Directeur des Services d'Architecture.
Le Directeur des Services d'Architecture.
Le Directeur des Services d'Architecture.

Travaux par l'Architecte Soufflard
Paris, le 31 décembre 1900
M. J. B. J.

CHARGÉ
DES TRAVAUX



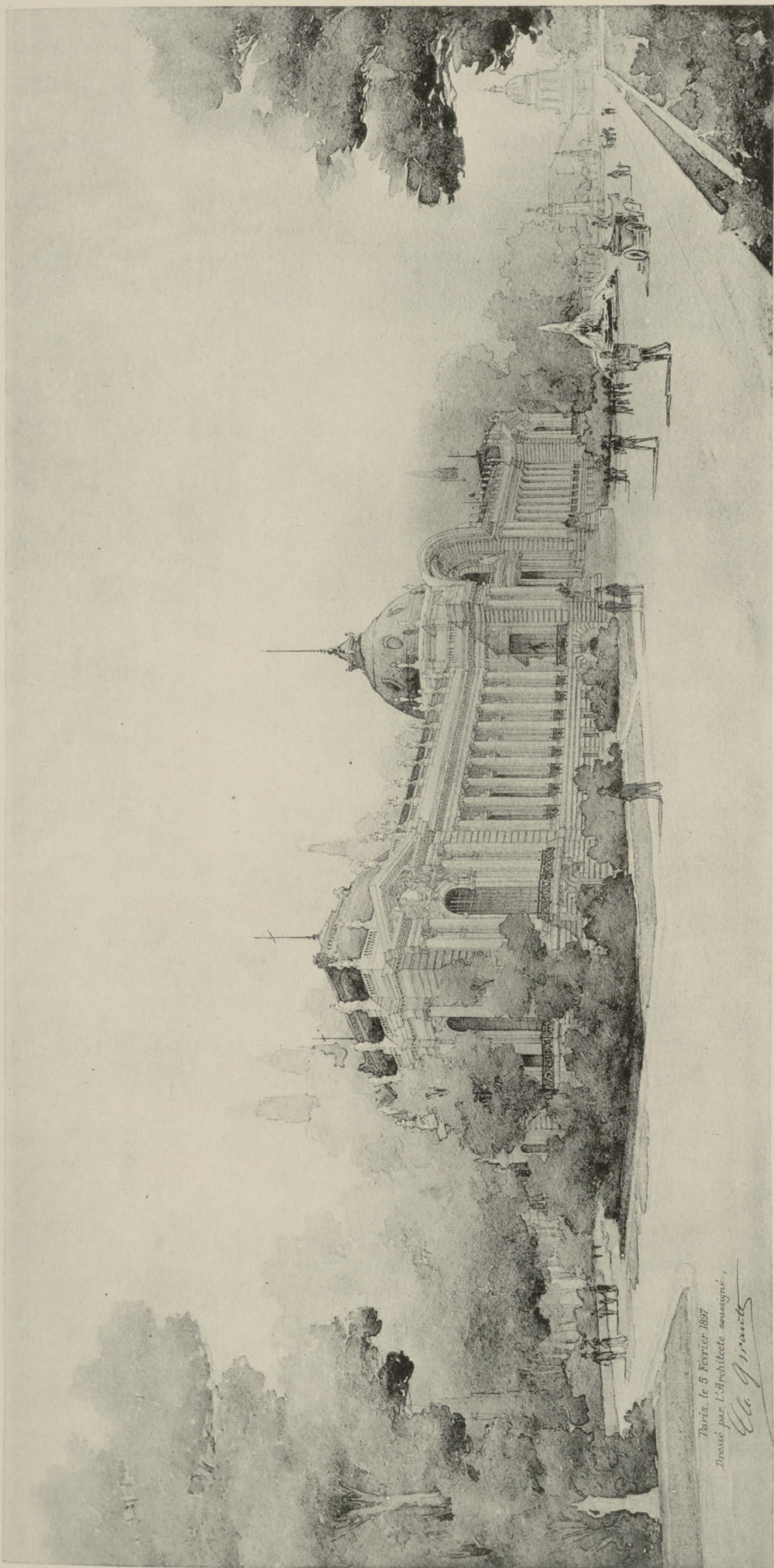
MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE DES POSTES
ET TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION DE 1900
DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE
PETIT PALAIS DES BEAUX ARTS

PLAN DU SOUBASSEMENT

DRESSÉ PAR L'ARCHITECTE SOUSSIGNÉ
Paris le 27 Décembre 1896
M. Grands

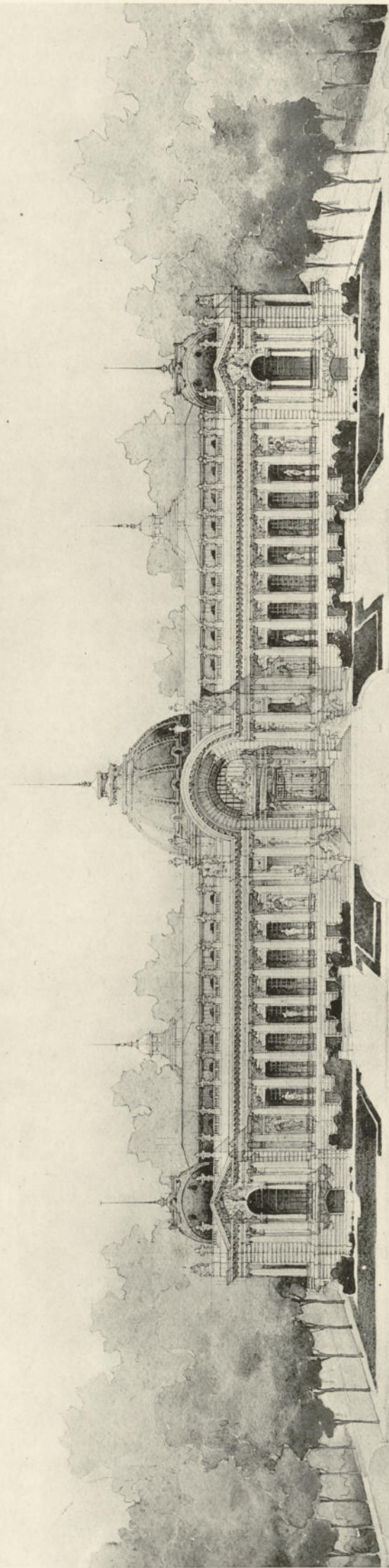
Échelle de 0.0085 pour Mètre.
Vu et Présenté:
Le Directeur des services d'Architecture
Mouren
Vu et soumis à l'approbation de Monsieur le Ministre
du Commerce de l'Industrie des Postes et des Télégraphes
Paris le 29 Décembre 1896
Le Commissaire Général
A. Ricard
Approuvé:
Paris le
Le Ministre du Commerce, de
l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

LARGER
RUE CHAPON PARIS



MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION DE 1900. DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE

PETIT PALAIS DES BEAUX-ARTS



FAÇADE PRINCIPALE

Echelle de 0,0025 pour Mètre

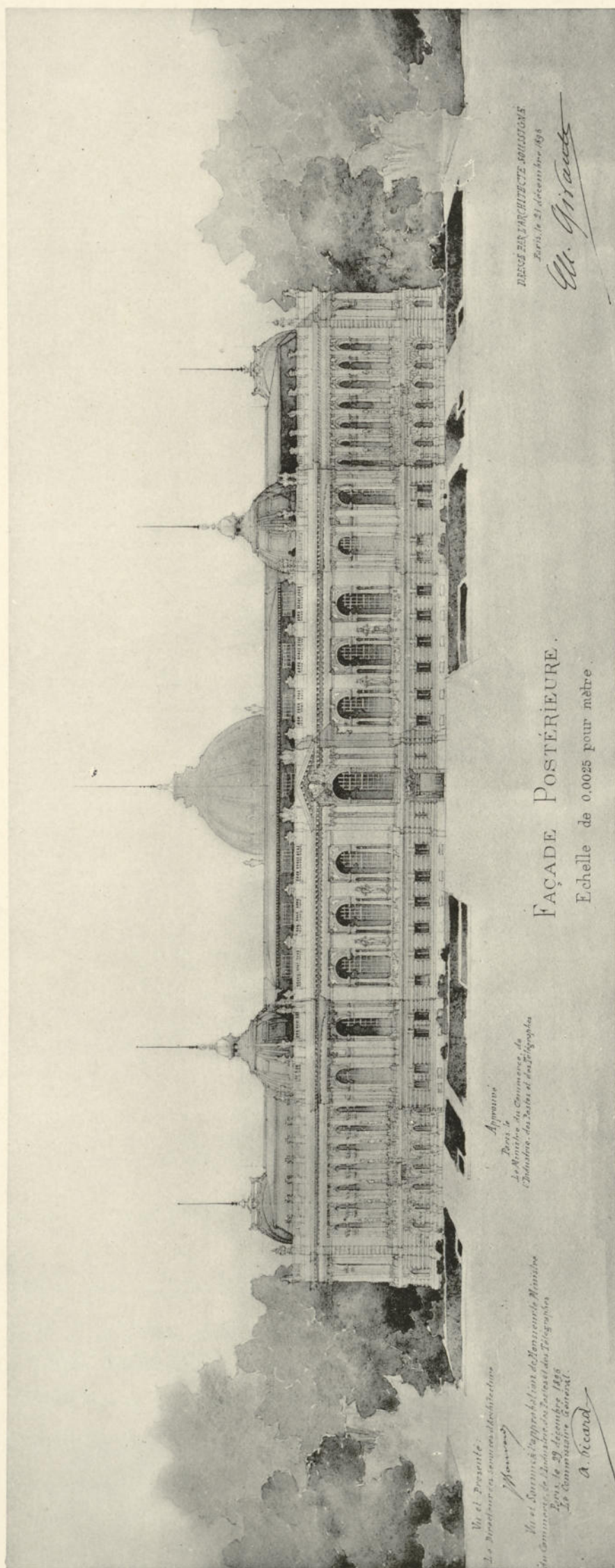
Vis et Procès-Verbal
Le Directeur des Services d'Architecture
M. de
Vis et soumis à l'approbation de l'Administration
du Commerce et de l'Industrie des Postes et Télégraphes
Paris, le 27 décembre 1899
Le Commissaire Général
A. Grand

Approuvé
Paris, le
Le Directeur du Commerce de
l'Industrie des Postes et Télégraphes

DRESSÉ PAR L'ARCHITECTE SOUS-SIGNÉ
Paris, le 21 décembre 1899

Ch. Girard

MARCEL
QUE CHAMPAGNE



Vu et approuvé
Le Directeur des Travaux de Construction
M. de Saurat
Vu et approuvé l'architecte des Travaux de Construction
M. de Saurat
Vu et approuvé l'architecte des Travaux de Construction
M. de Saurat

Approuvé
Paris le 21 décembre 1893
Le Directeur des Travaux de Construction
M. de Saurat

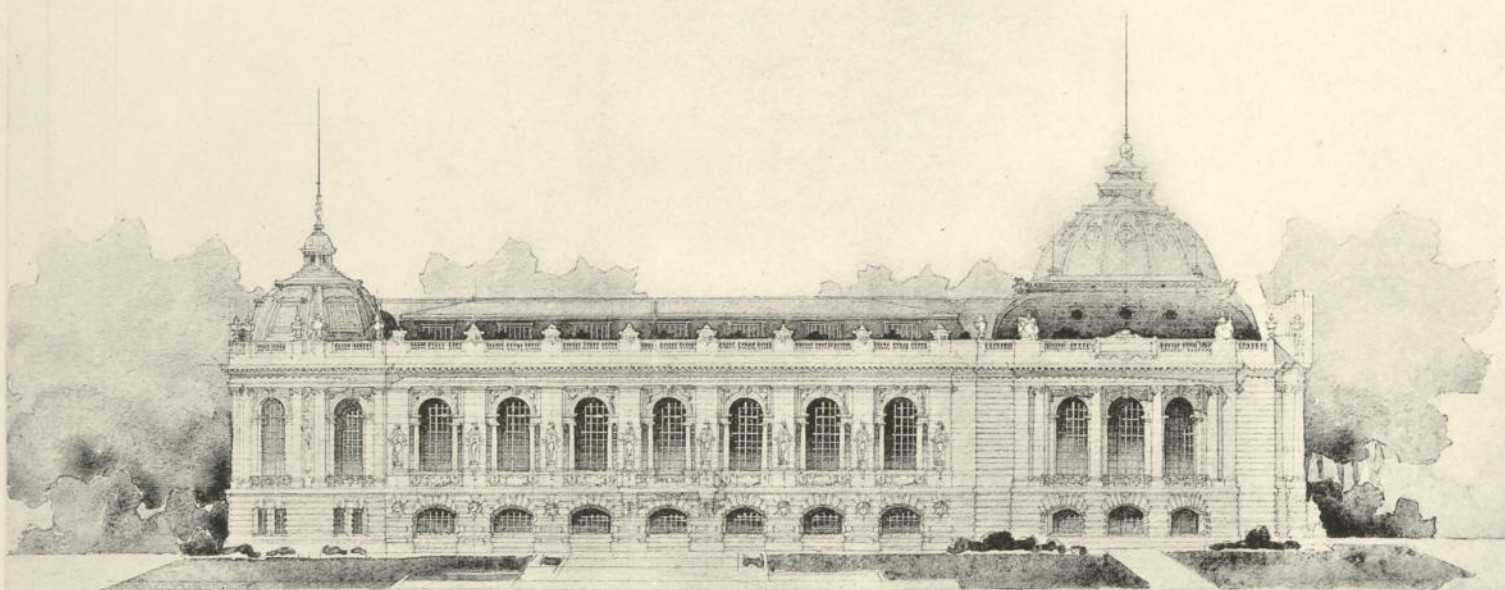
FAÇADE POSTÉRIEURE.
Echelle de 0.0025 pour mètre.

DESIGNÉ PAR L'ARCHITECTE MISSIONNAIRE
Paris le 21 décembre 1893
M. de Saurat

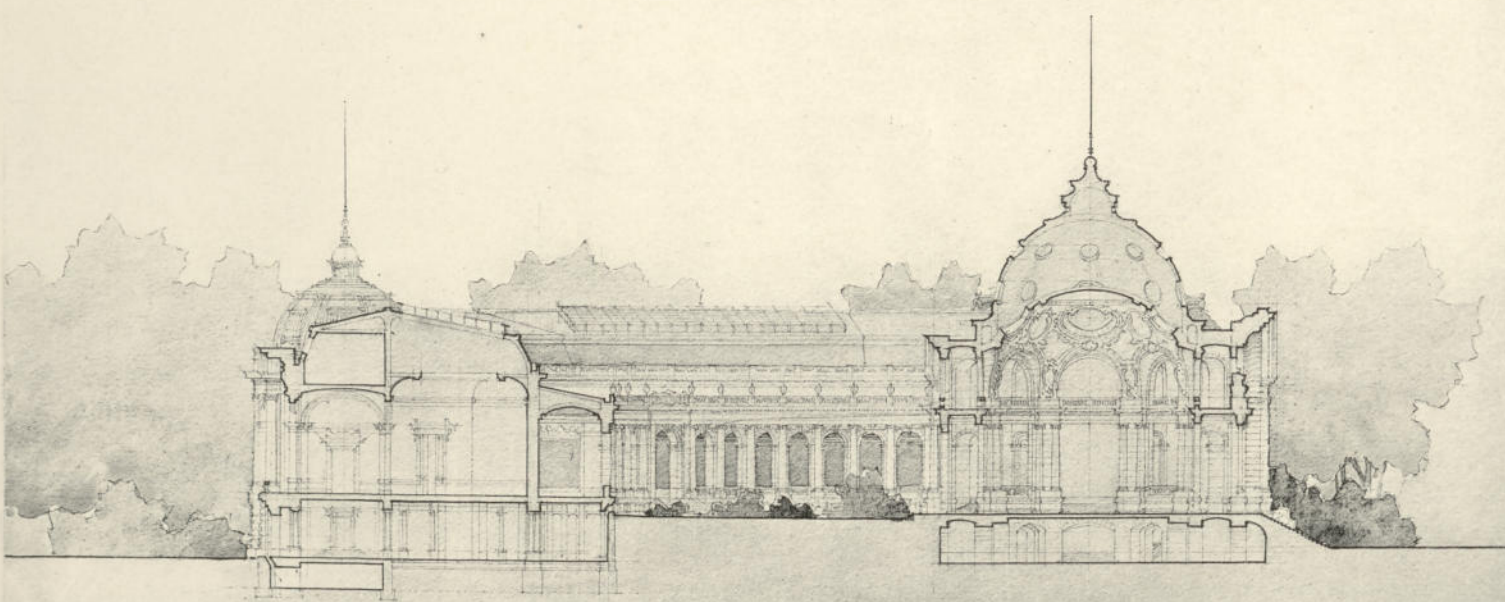
GRAND PALAIS
RUE CHAPOLIN, PARIS

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION DE 1900. DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE

PETIT PALAIS DES BEAUX-ARTS



FAÇADE LATÉRALE.



COUPE TRANSVERSALE.

Vis et présenté:
Le Directeur des Services d'Architecture
Mouret
Vis et soumis à l'approbation de Monsieur le Ministre
du Commerce, de l'Industrie des Postes et des Télégraphes.
Paris le 29 décembre 1896
Le Commissaire Général,
A. Ricard

Echelle de 0.0025 pour Mètre

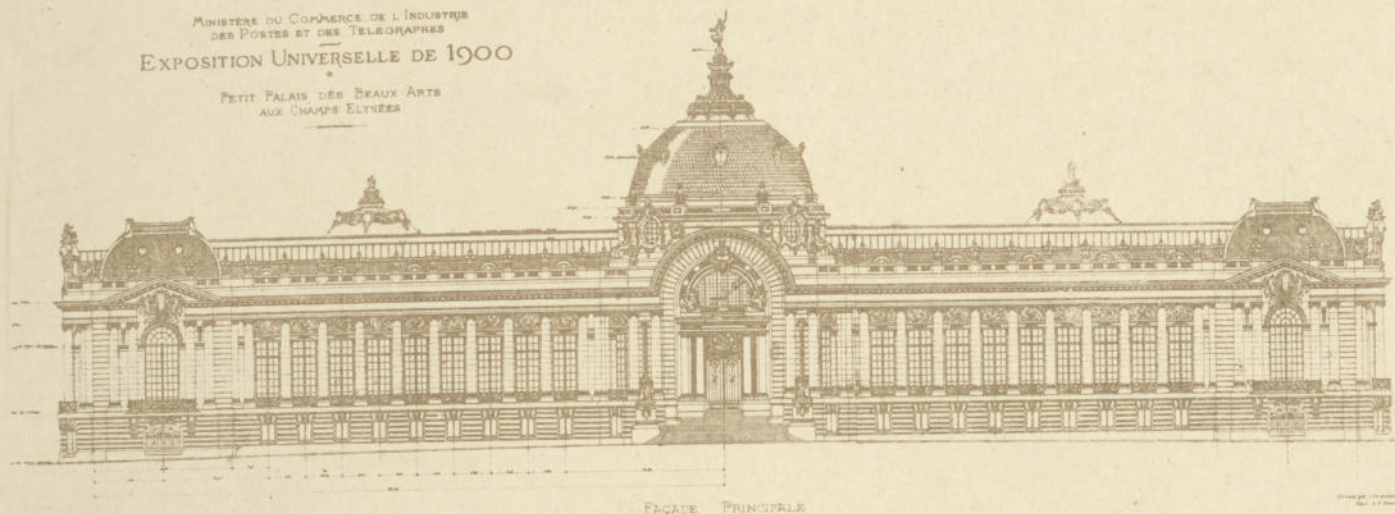
Approuvé:
Paris le 16 Janvier 1897
Le Ministre du Commerce, de
l'Industrie, des Postes et des Télégraphes
Guy Arnould

DRESSÉ PAR L'ARCHITECTE SOUSSIGNÉ
Paris le 21 Décembre 1896.

Ch. Girault

LARGER
RUE CHAPON, PARIS

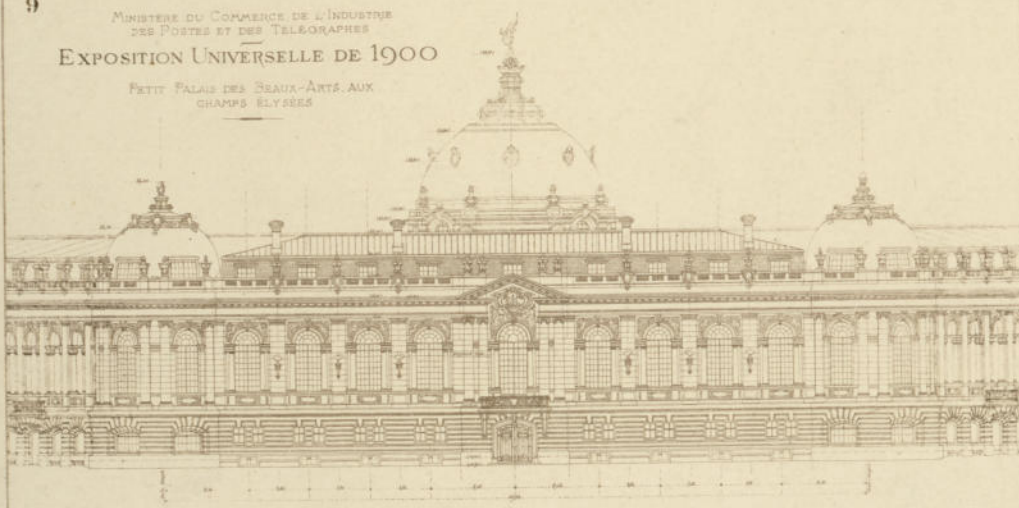
MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900
PETIT PALAIS DES BEAUX-ARTS
AUX CHAMPS-ÉLYSÉES



FACADE PRINCIPALE

9

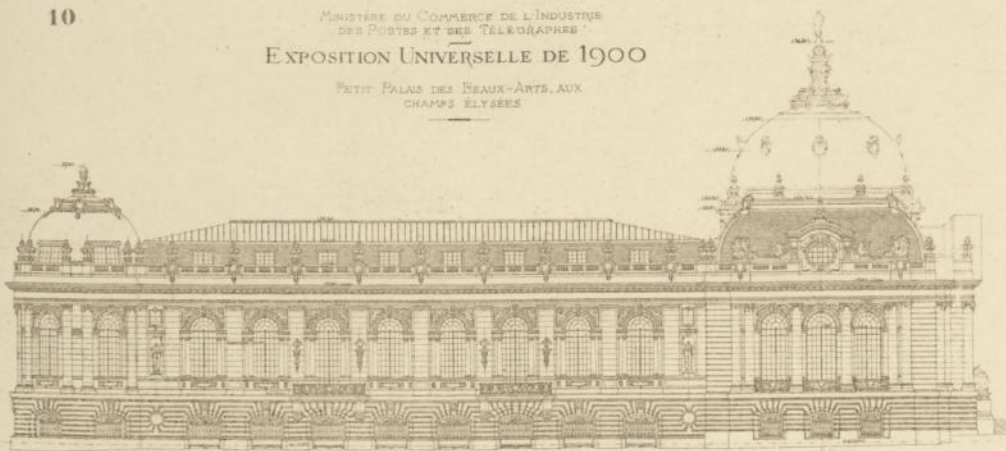
MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900
PETIT PALAIS DES BEAUX-ARTS, AUX
CHAMPS-ÉLYSÉES



FACADE POSTÉRIEURE

10

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900
PETIT PALAIS DES BEAUX-ARTS, AUX
CHAMPS-ÉLYSÉES



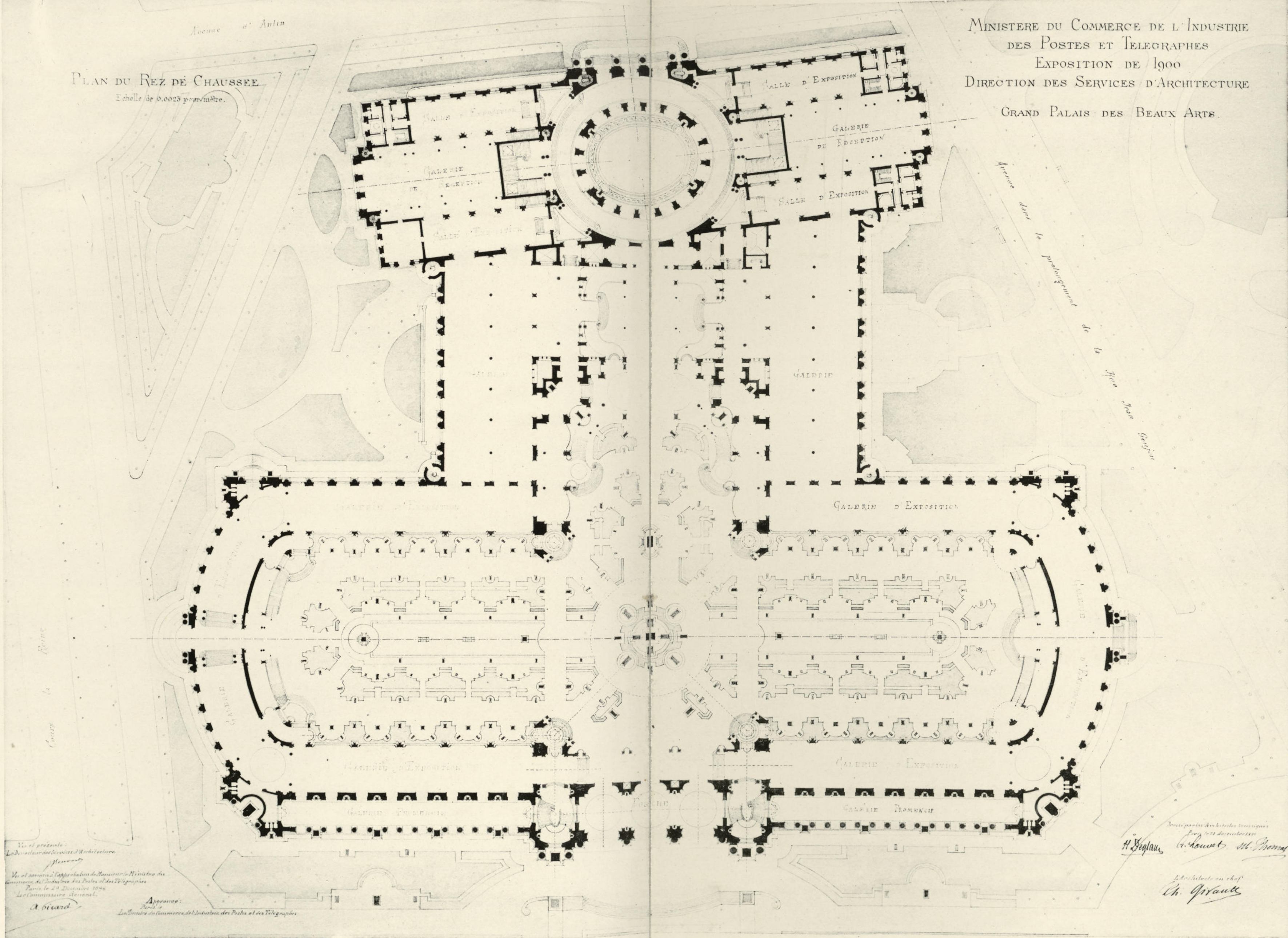
FACADE LATÉRALE

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

Echelle de 0.0025 pour mètre.

MINISTRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET TELEGRAPHES
EXPOSITION DE 1900
DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE

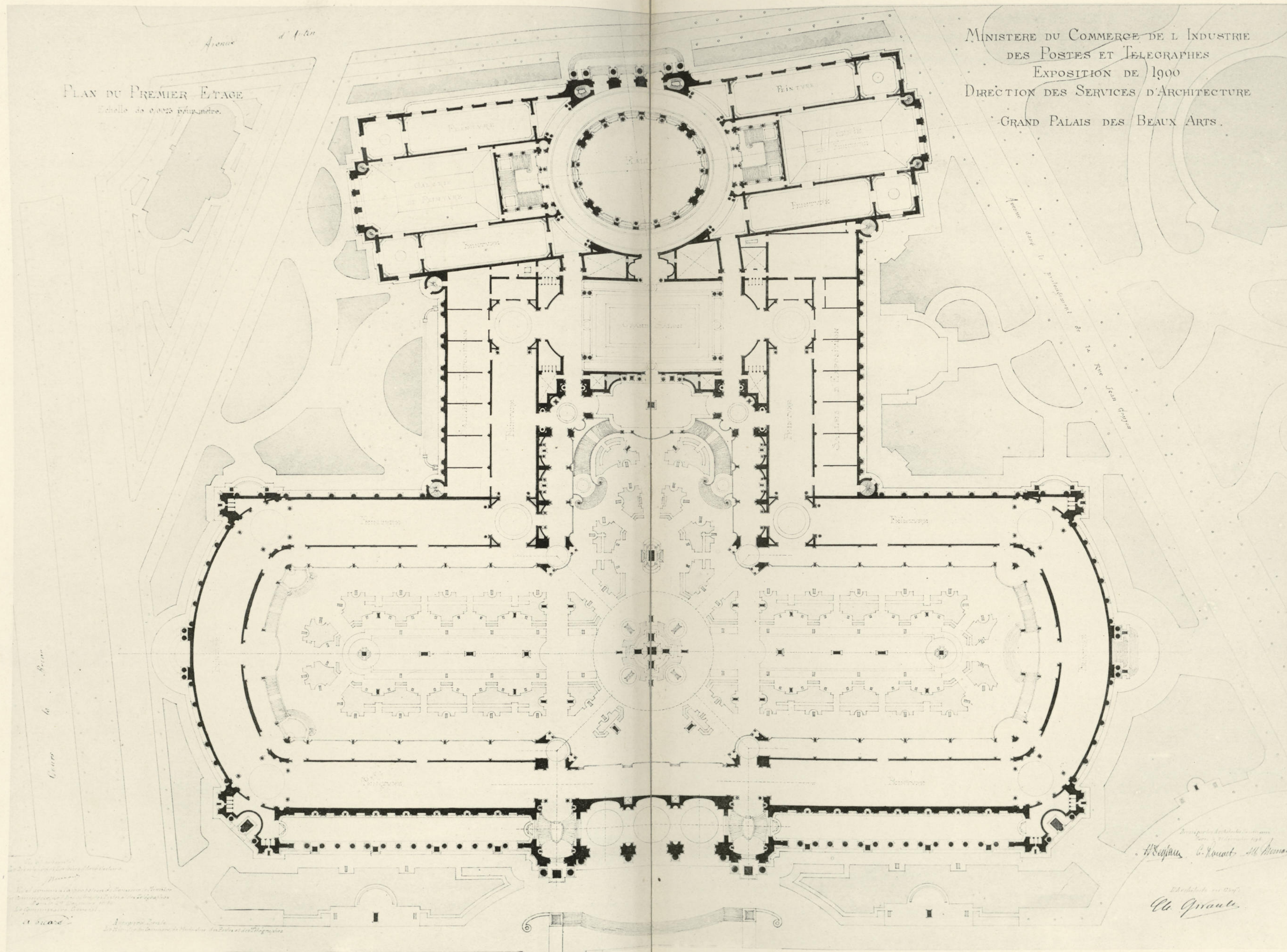
GRAND PALAIS DES BEAUX ARTS.



Architectes en chef
H. Gaudin, A. Gaudin, M. Gaudin
Ch. Gaudin

PLAN DU PREMIER ETAGE
Echelle de 0.0025 par mètre.

MINISTERE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET TELEGRAPHES
EXPOSITION DE 1900
DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE
GRAND PALAIS DES BEAUX ARTS.



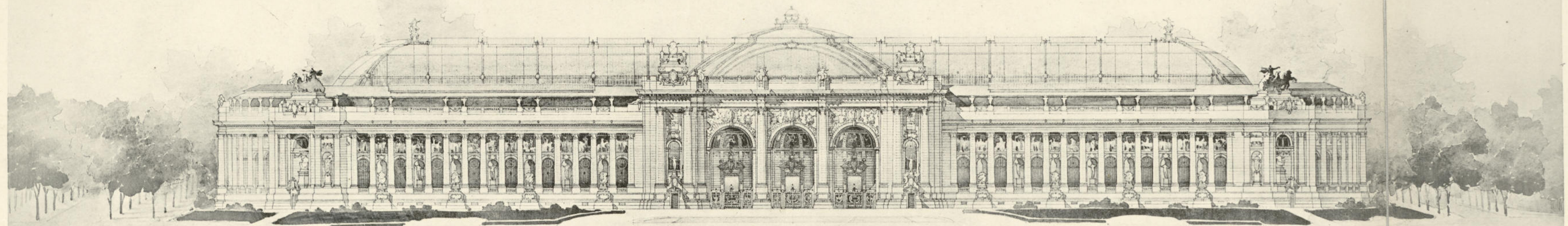
Projet de l'architecte
H. Degrand, C. Rouart, M. Rouart

Exécuté par
Ch. Gault

1900

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION DE 1900. DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE

GRAND PALAIS DES BEAUX-ARTS.



Visé et présenté
Le Directeur des Services d'Architecture,
M. ...
Visé et soumis à l'approbation de Monsieur le Ministre
du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes
Paris le 29 décembre 1896
Le Commissaire Général,
A. Girard.

Approuvé.
Paris le
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie
des Postes et des Télégraphes.

FAÇADE PRINCIPALE.

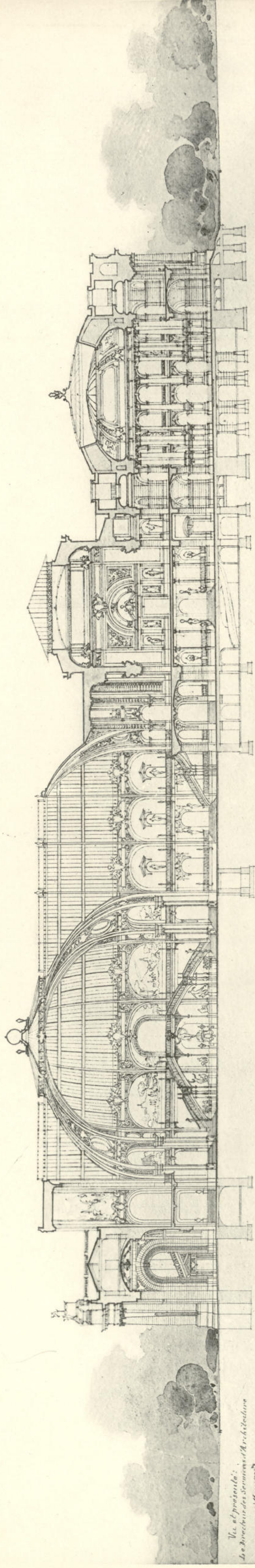
Echelle de 0,0025 pour mètre

Dessiné par l'Architecte soussigné
Paris le 21 décembre 1896
H. Seydoux
L'Architecte en Chef,
Ch. Girault.

ROGER
PARIS

MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES
EXPOSITION DE 1900 . DIRECTION DES SERVICES D'ARCHITECTURE

GRAND PALAIS DES BEAUX ARTS



Vu et présenté:
Le Directeur des Services d'Architecture

Approuvé:
Le Ministre du Commerce, de l'Industrie des Postes et des Télégraphes
Paris, le 24 Décembre 1896
Le Commissaire Général

A. Sicard

COUPE LONGITUDINALE

Echelle de 0,0025 p^r Mètre

Dessiné par l'Architecte Soussignan:
Paris, le 24 Décembre 1896
H. Soussignan
Le Directeur des Services d'Architecture en Chef:
Ch. Wauters

LARGIER
RUE CHAUMONT

ÉTATS DV CHANTIER
DV PETIT PALAIS
EN COVR D'EXÉCVTION

CHARLES GIRAVLT - ARCHITECTE.

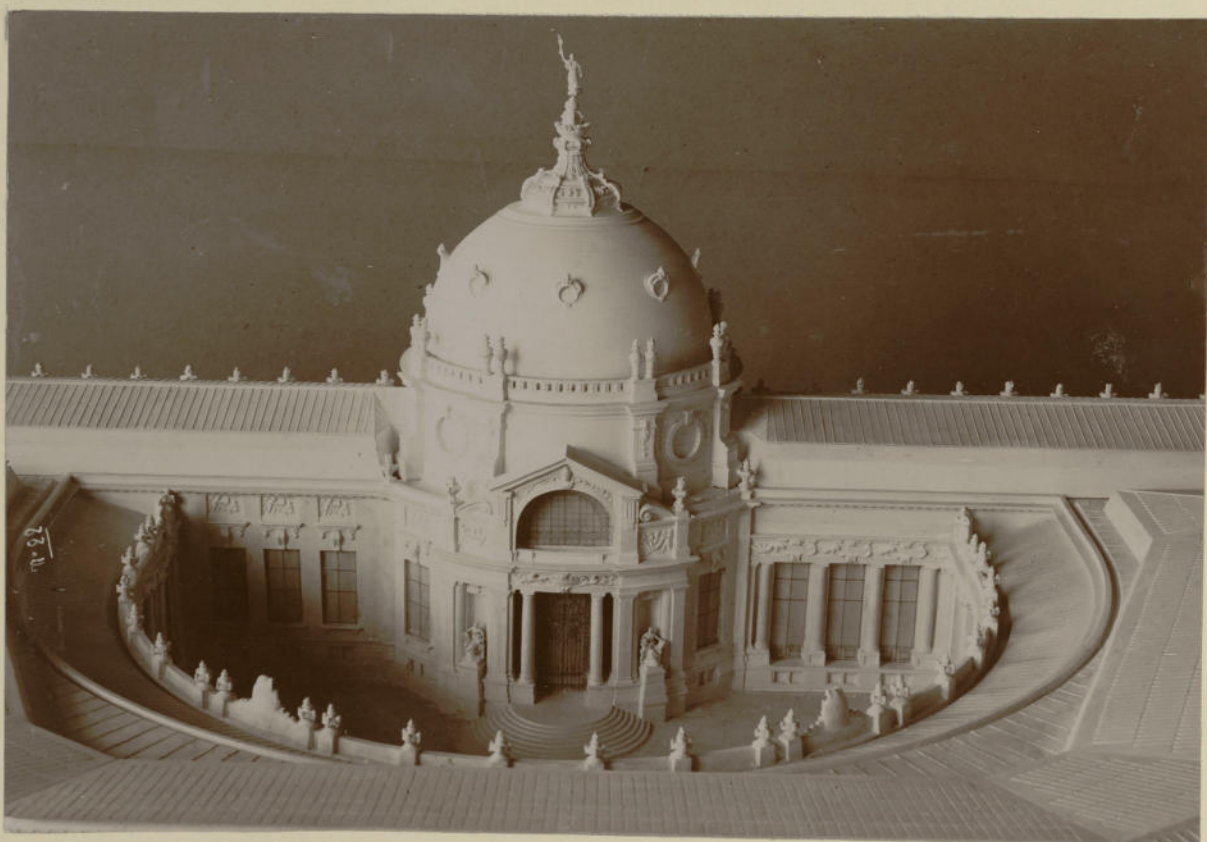
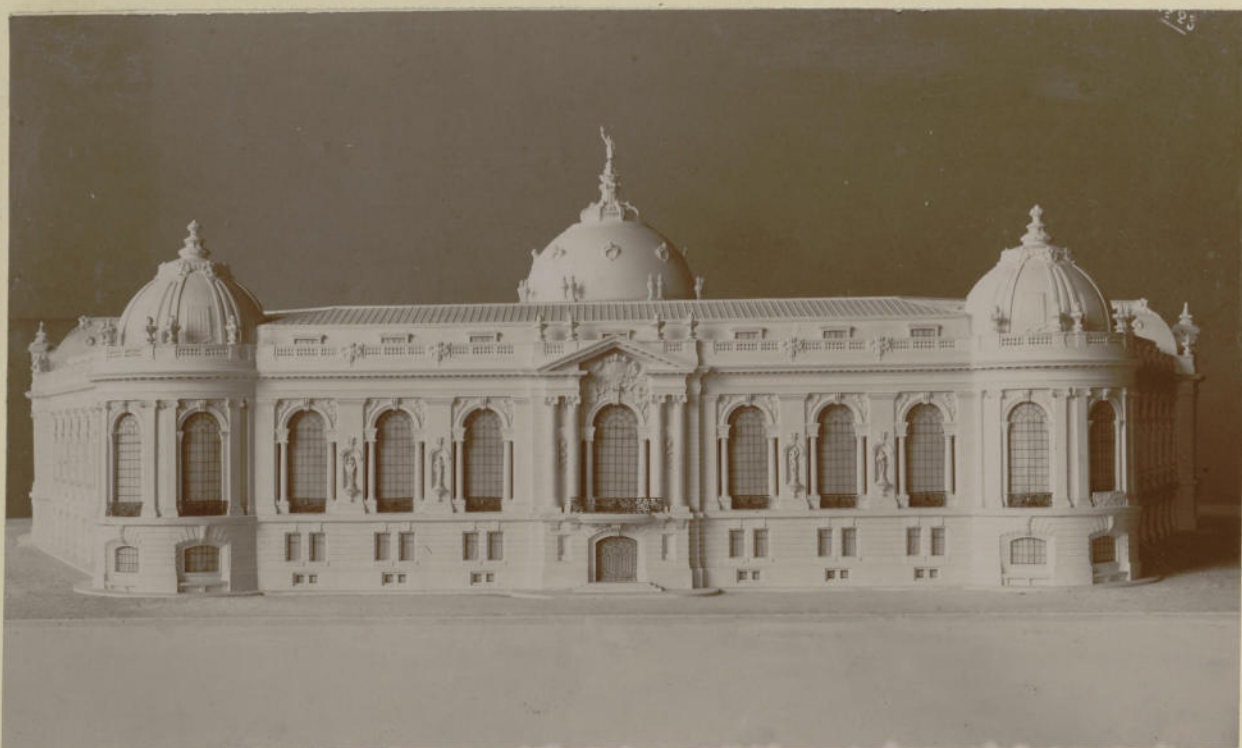








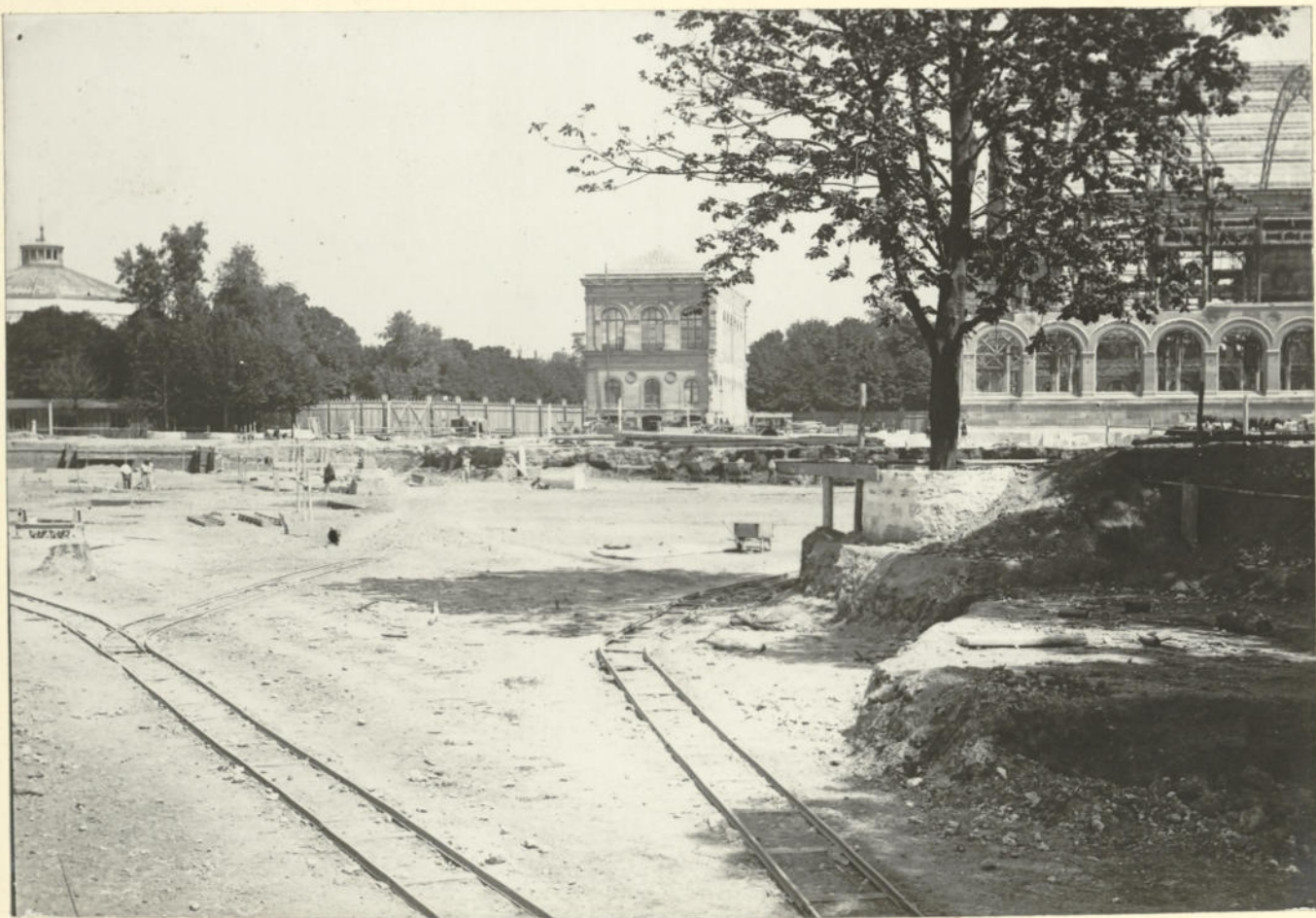












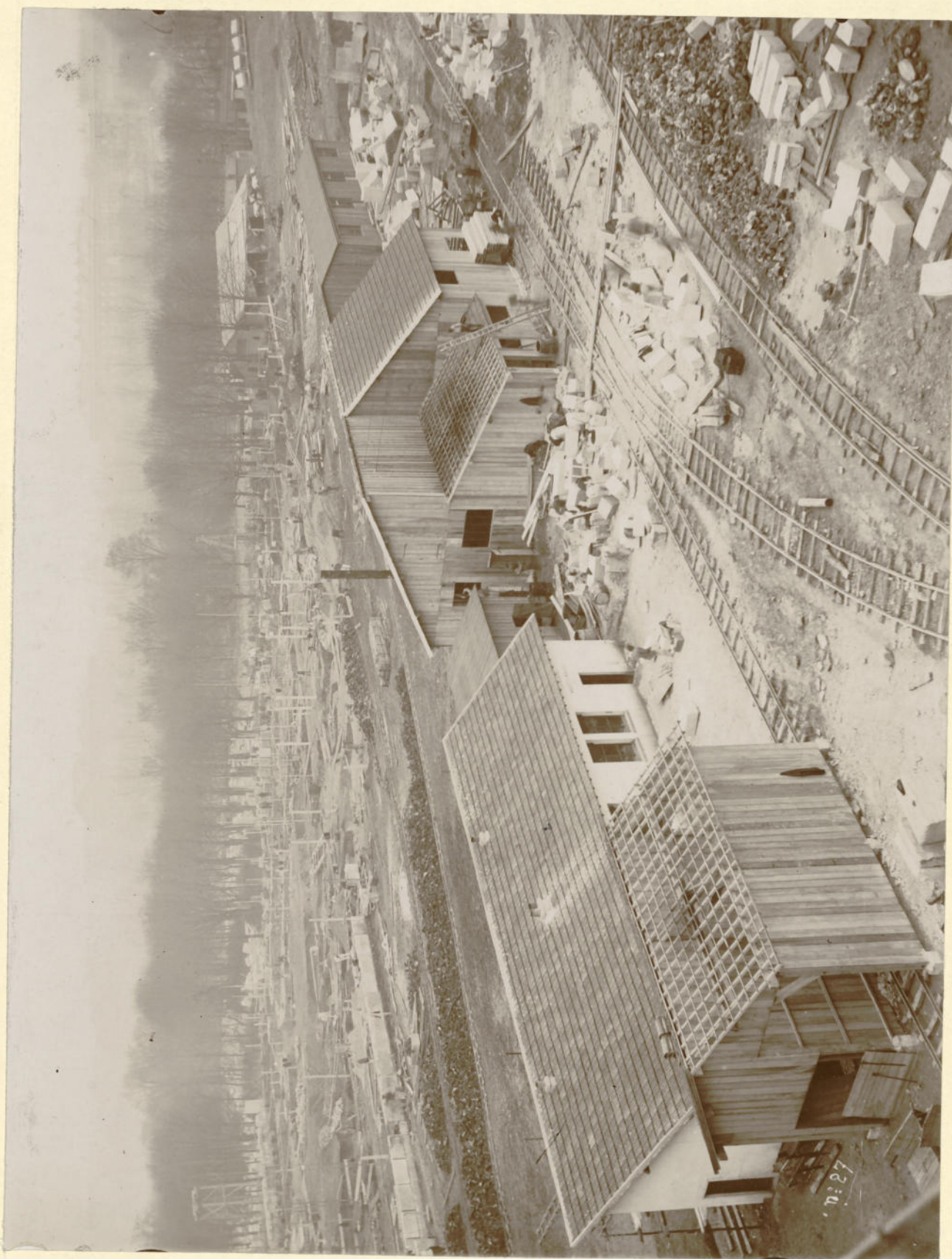




Source de la Démolition du Palais de l'Industrie



Année 1897.



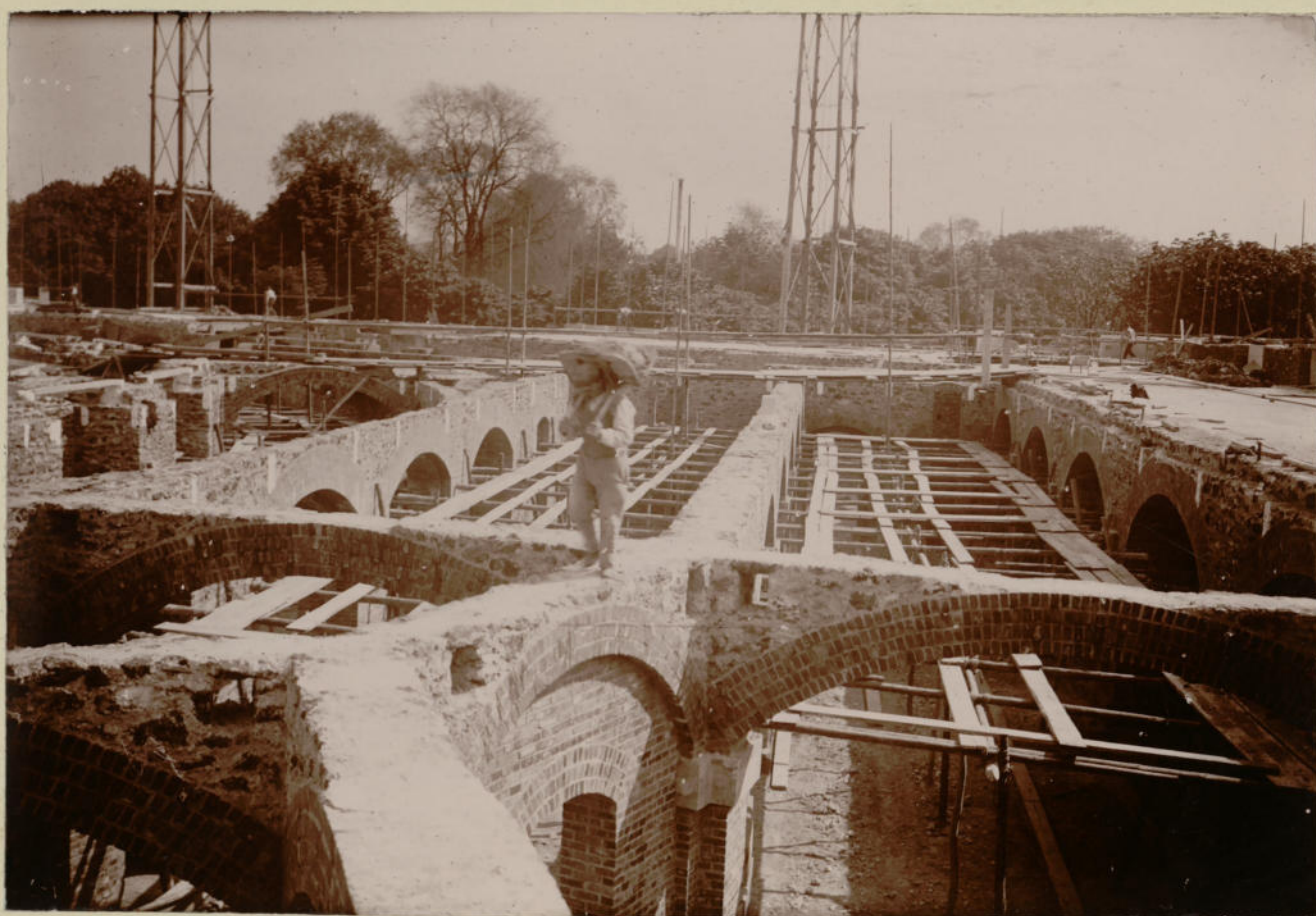






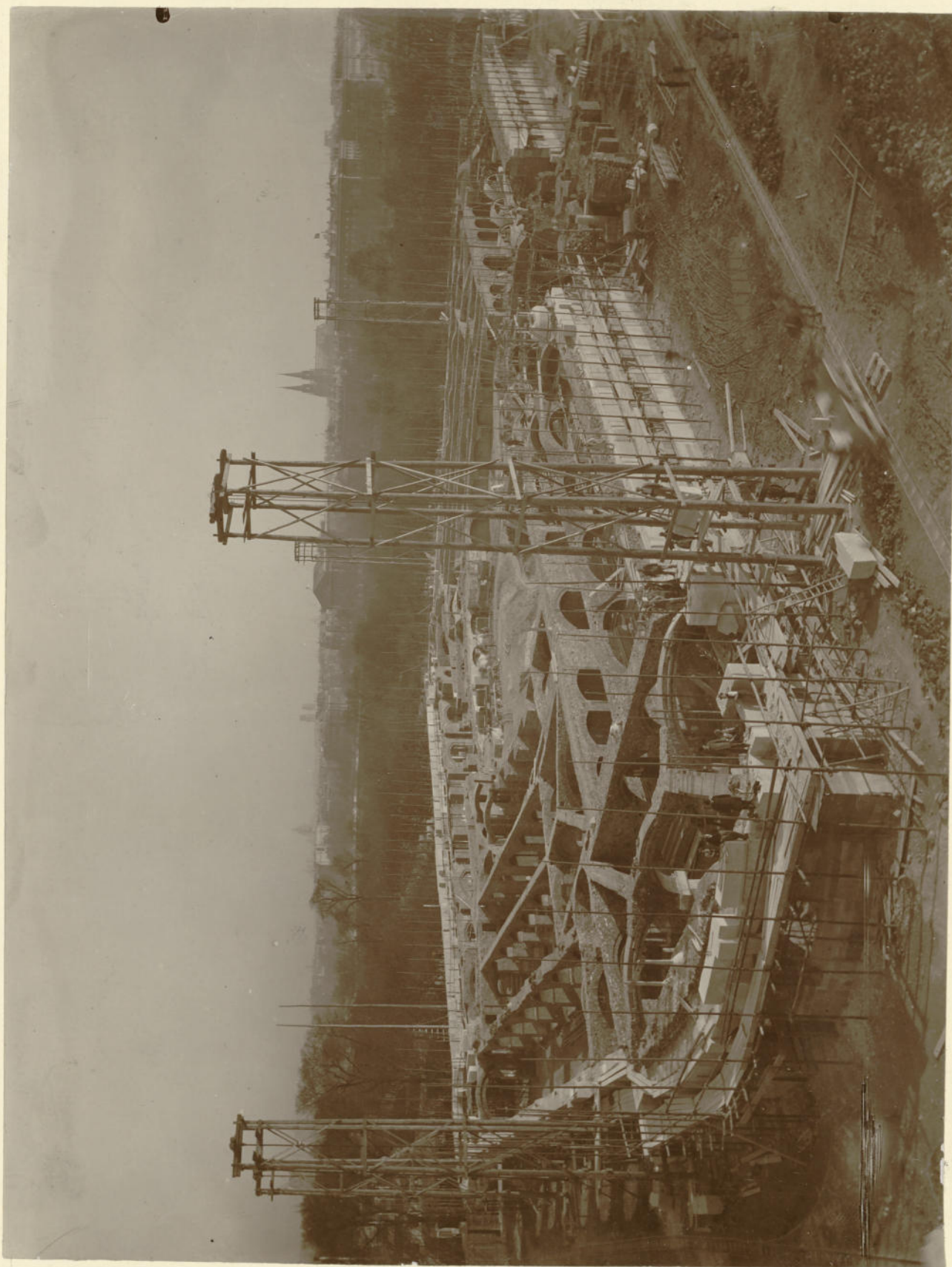


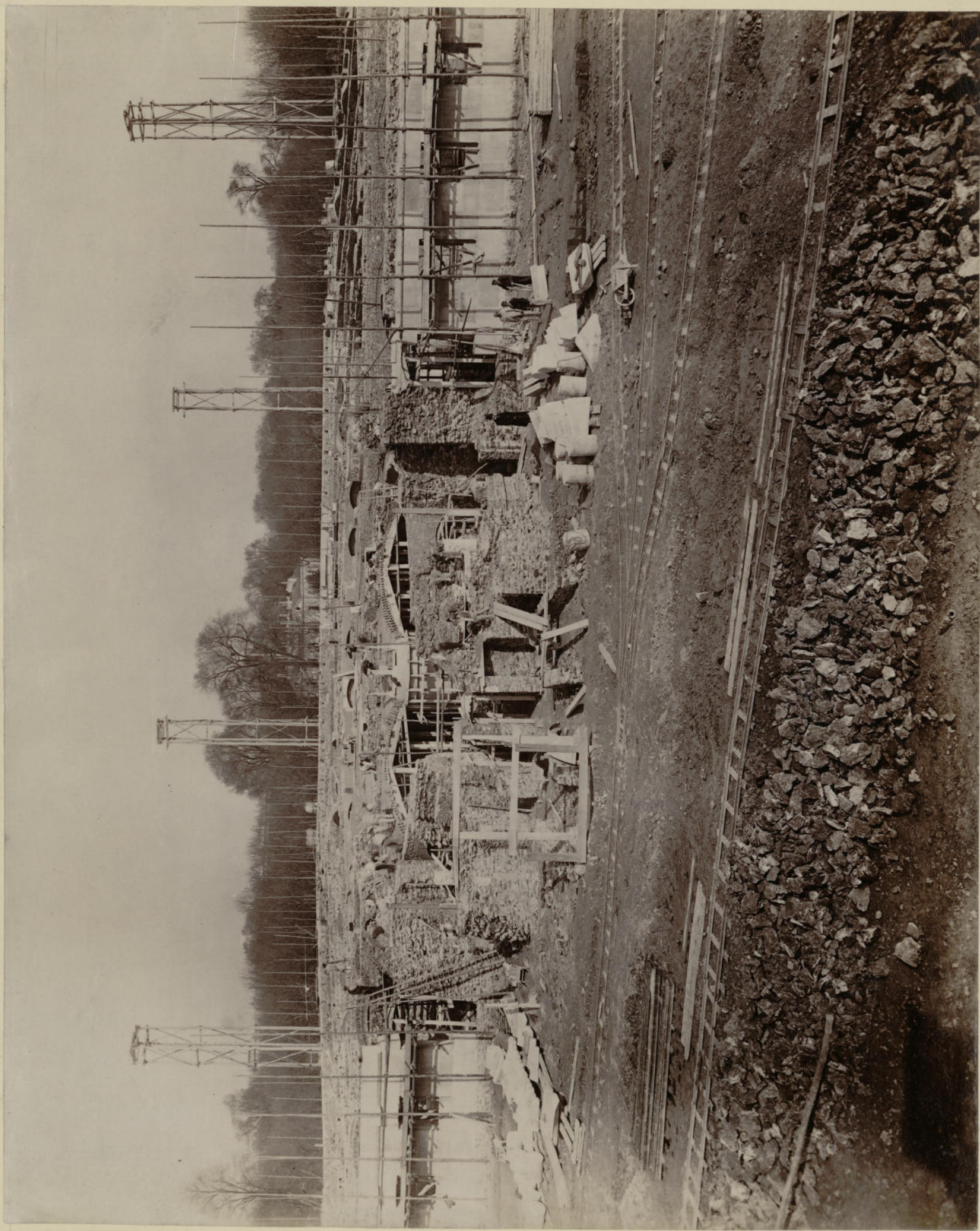


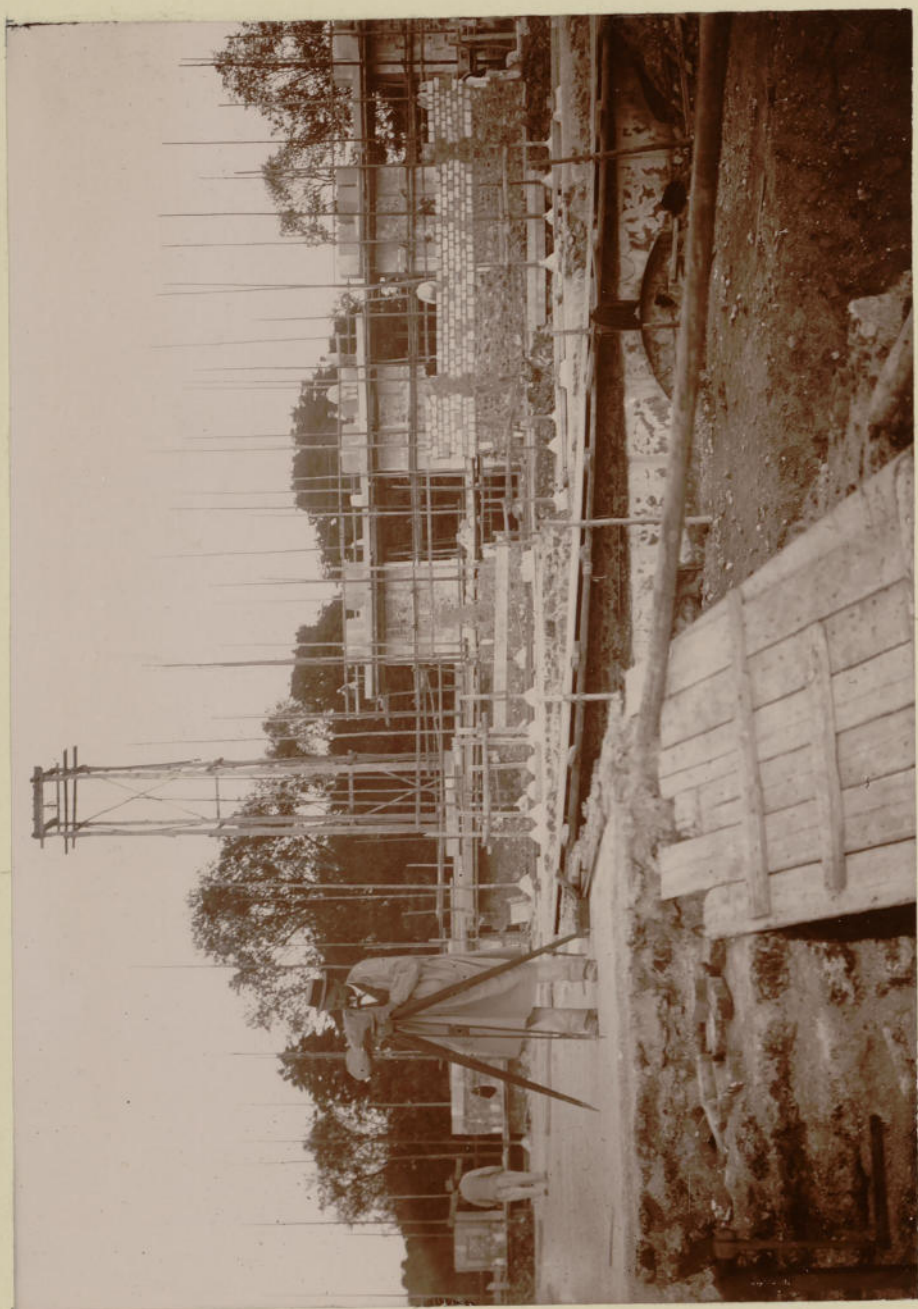
















ach^m Grault.
L. Lepelletier



9 FÉVRIER 1900

2^H.05 APRÈS-MIDI



9 FÉVRIER 1900

3^H.10 APRÈS-MIDI.



9 FÉVRIER 1900

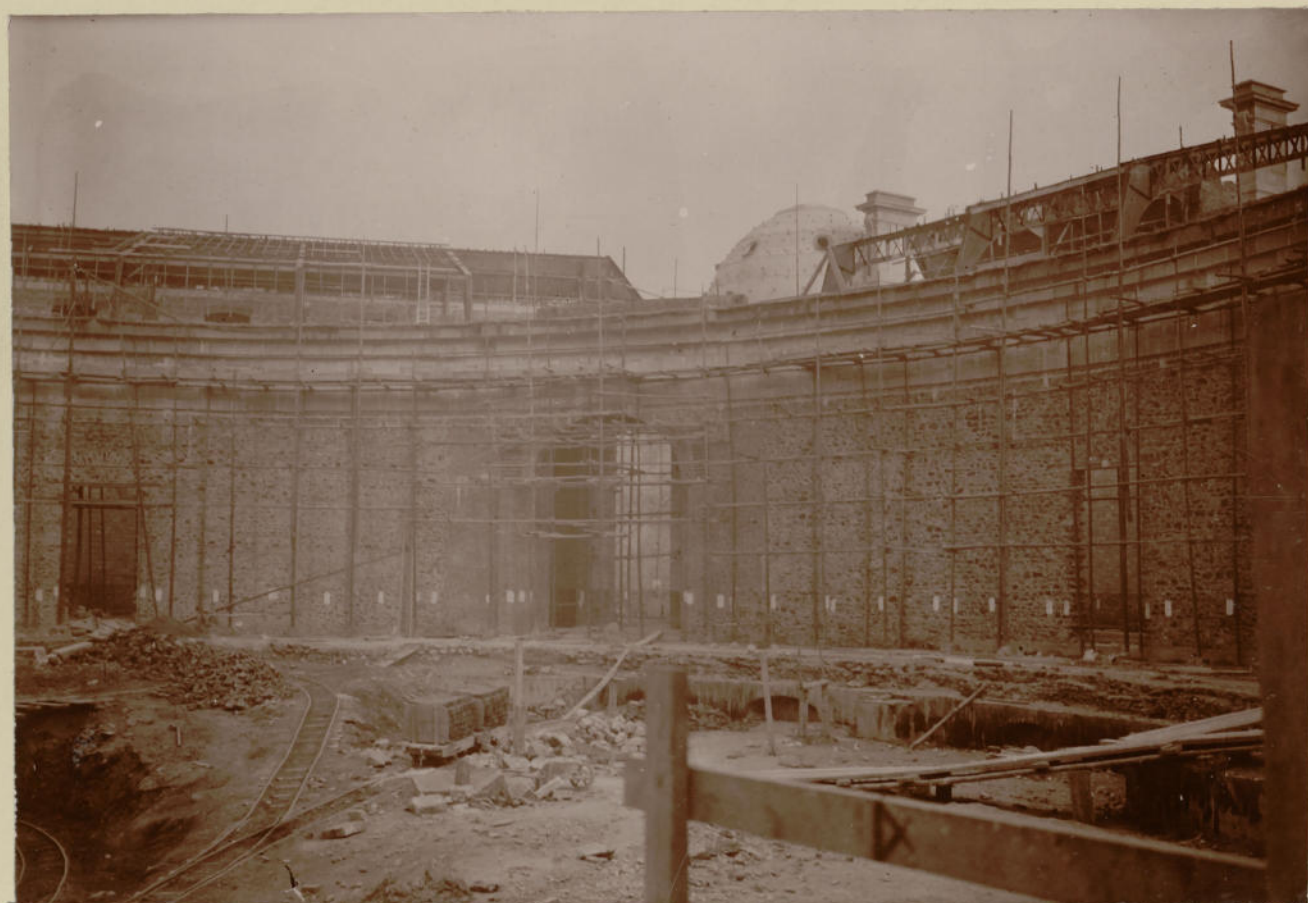
3^H.15 APRÈS-MIDI



LE 22 FÉVRIER 1899.

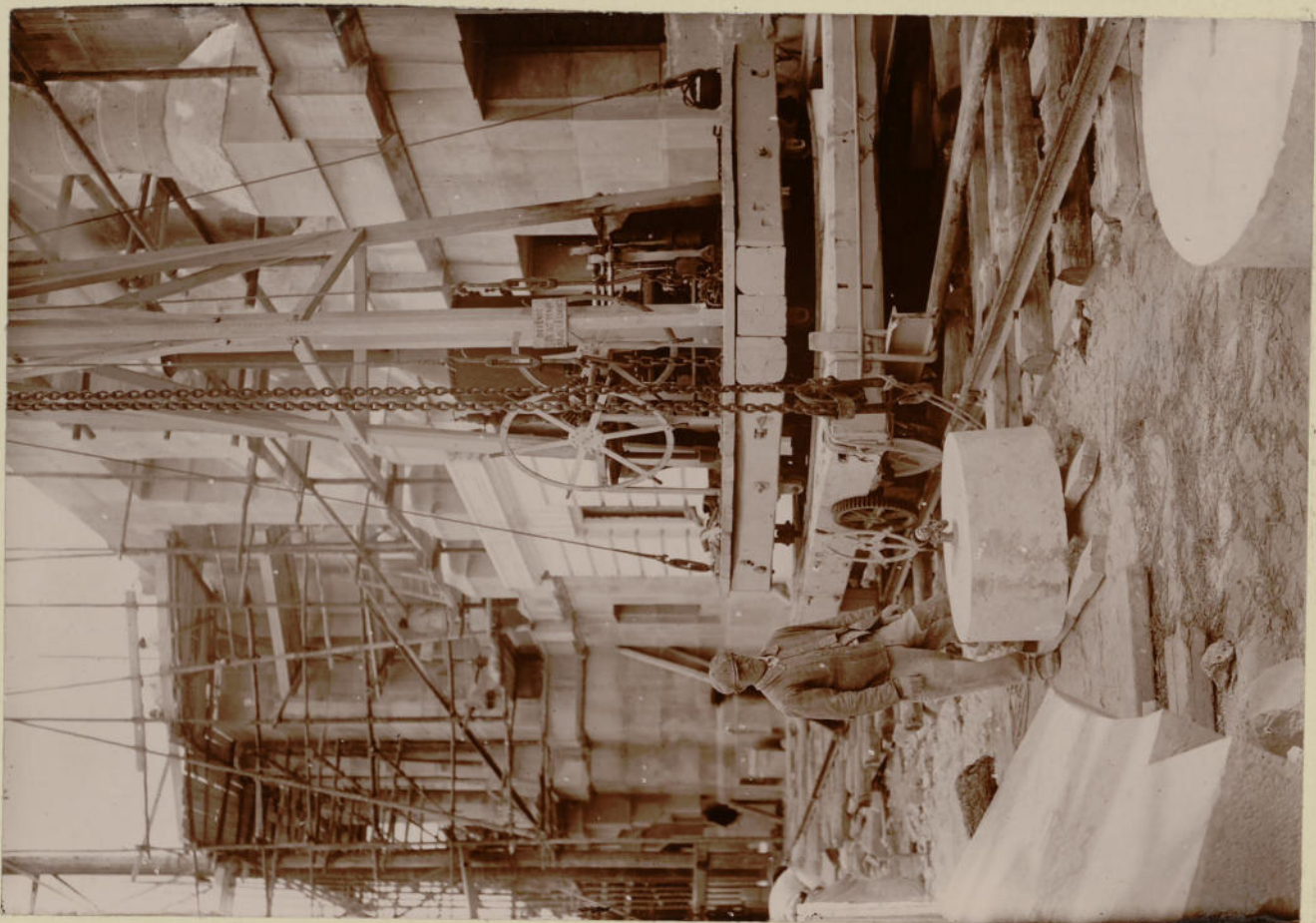
PALAIS DE L'INDUSTRIE.

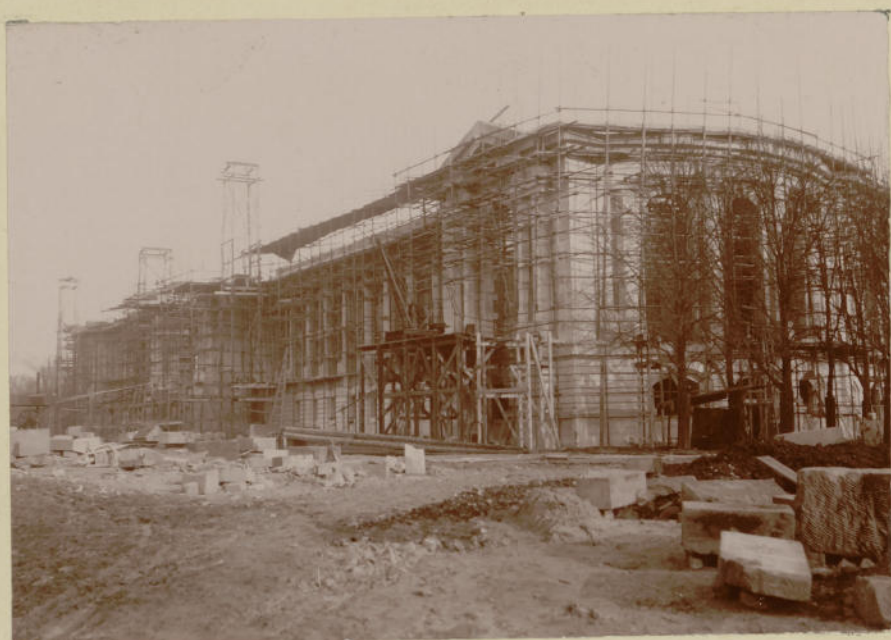


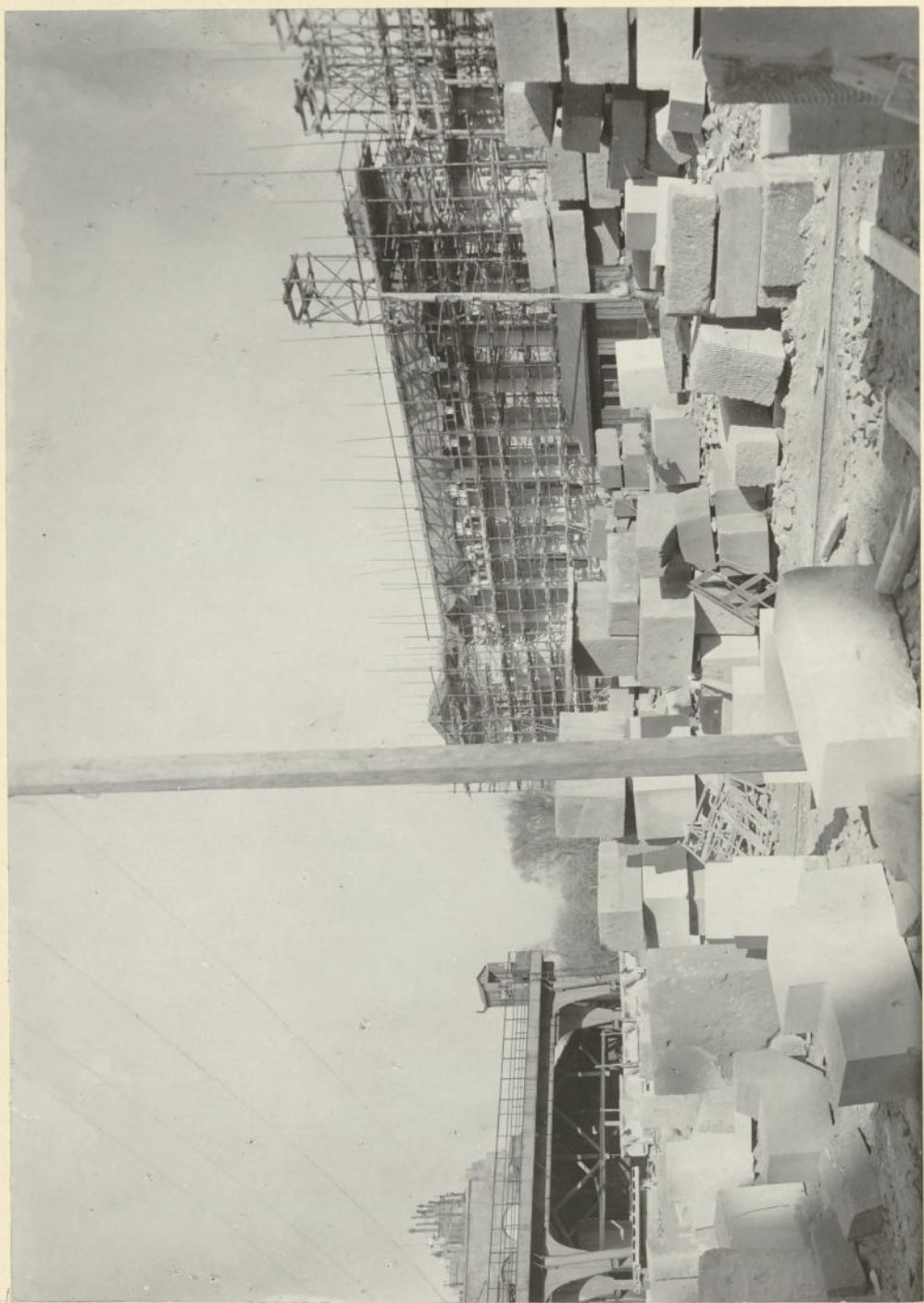


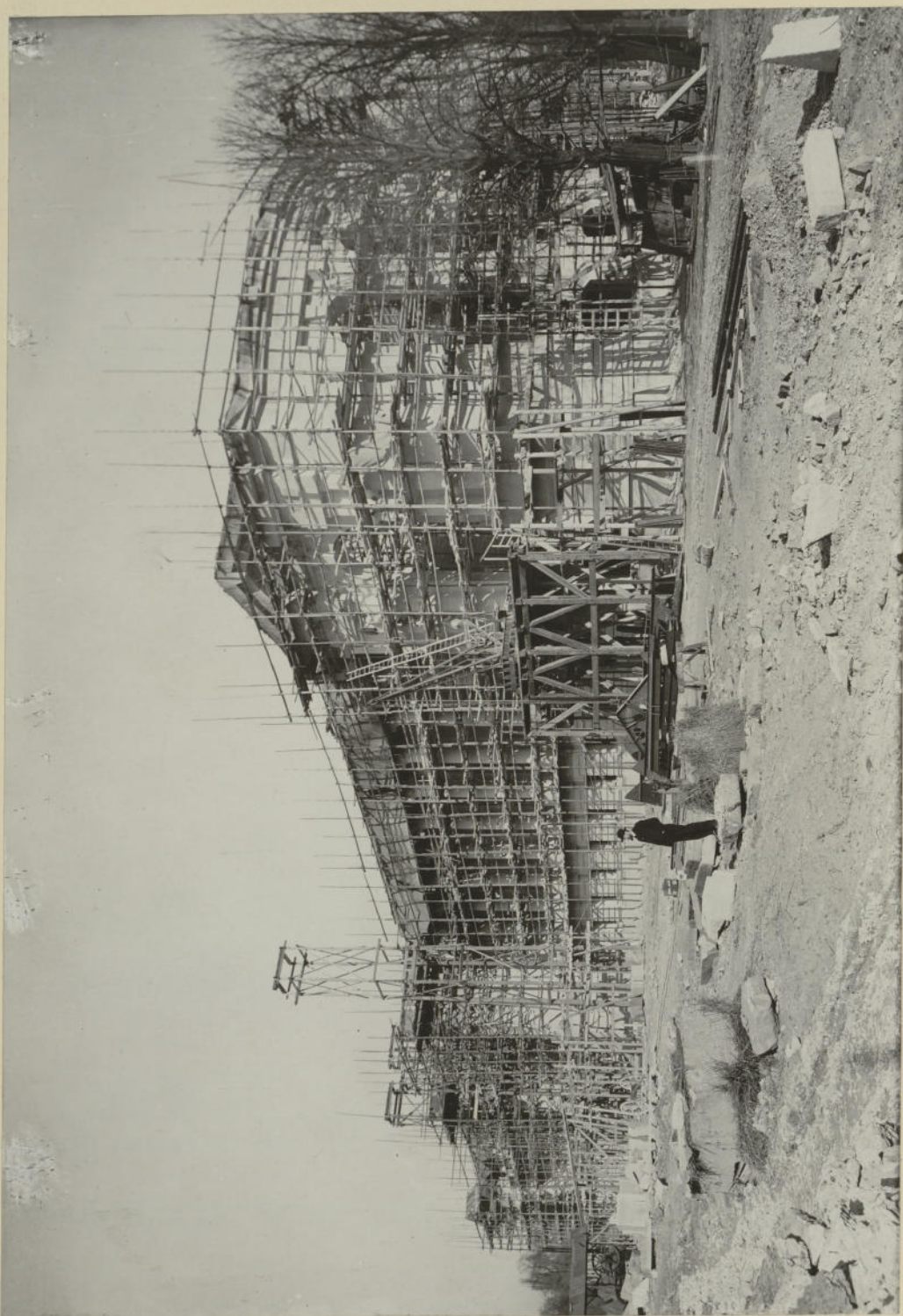






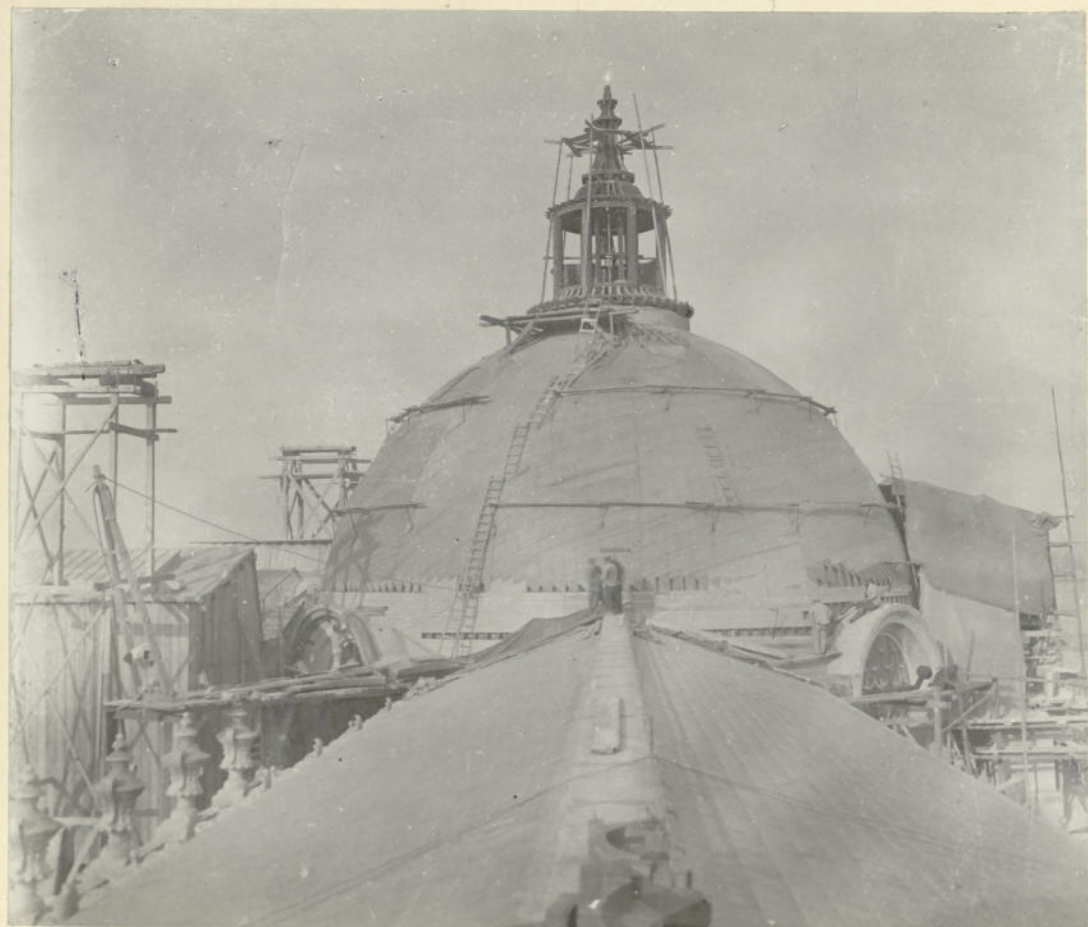




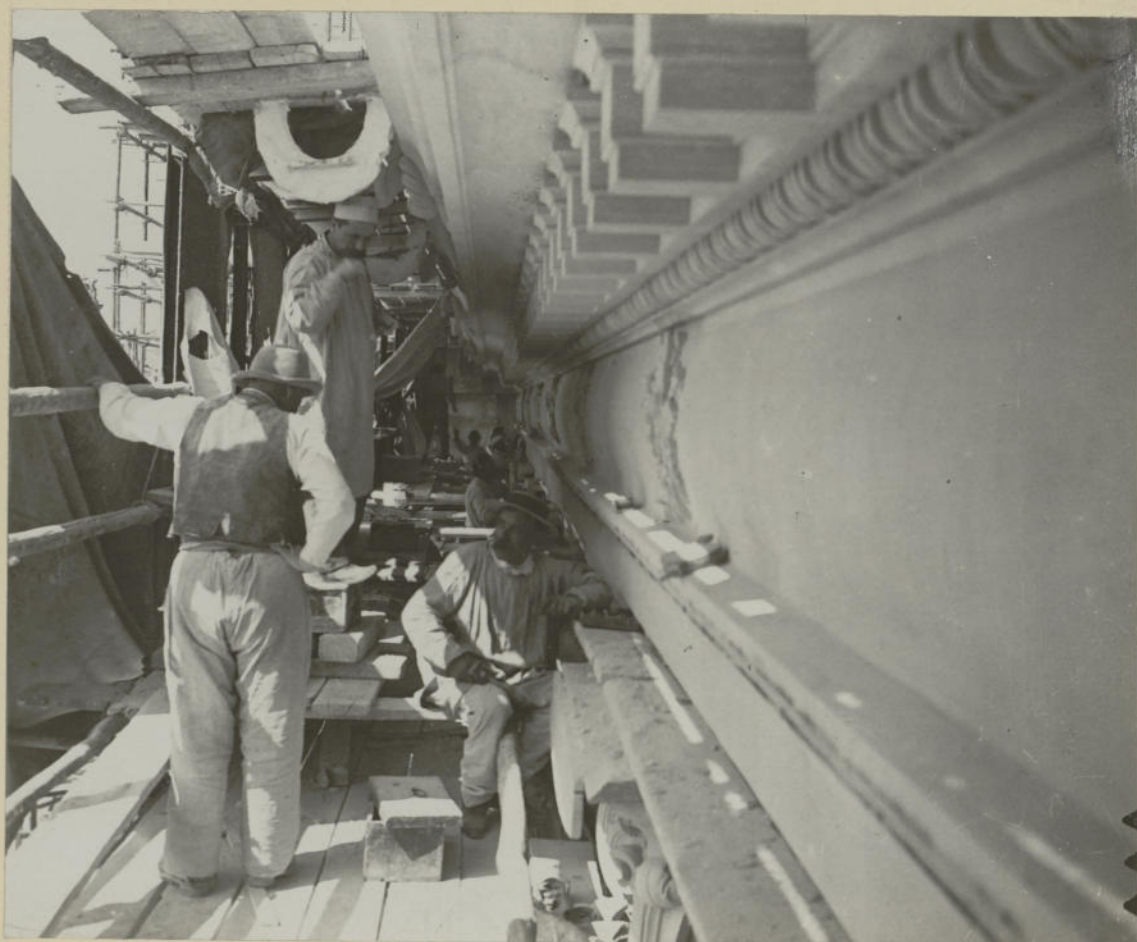
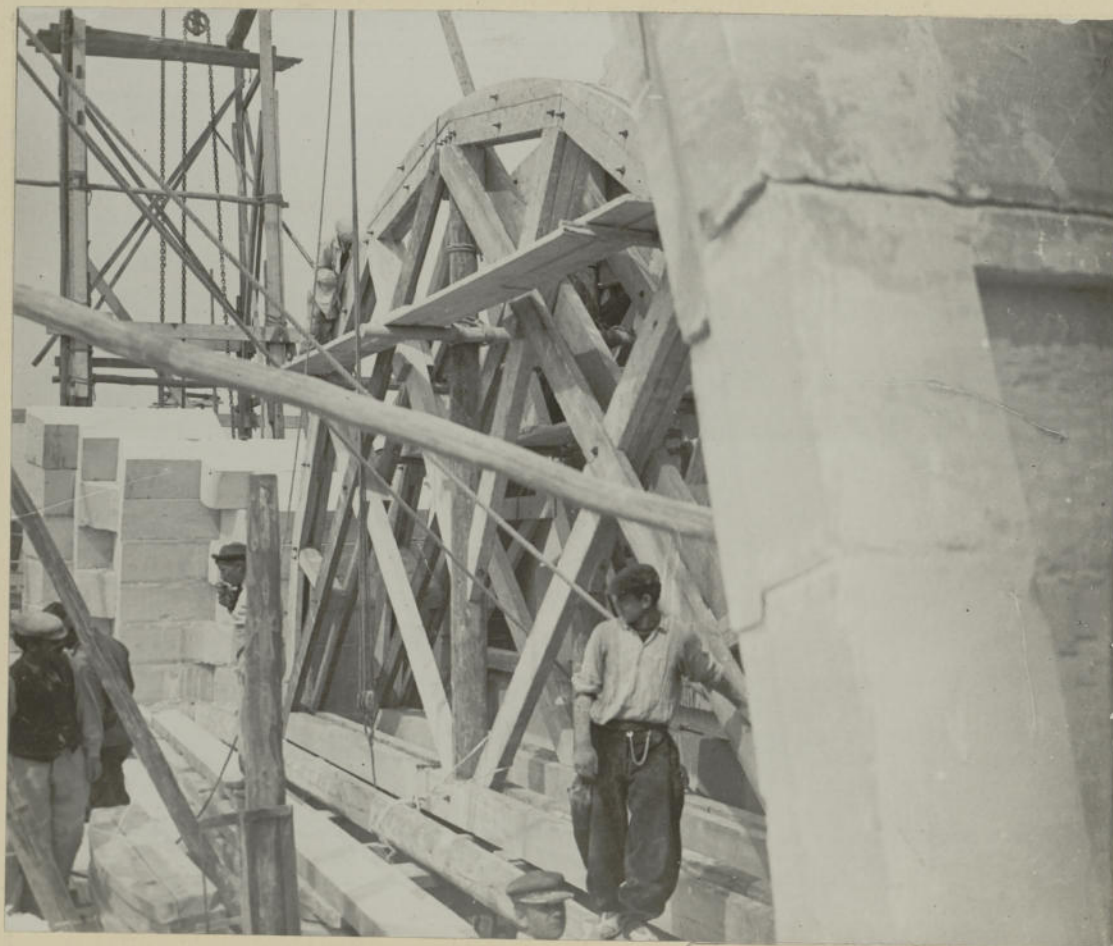


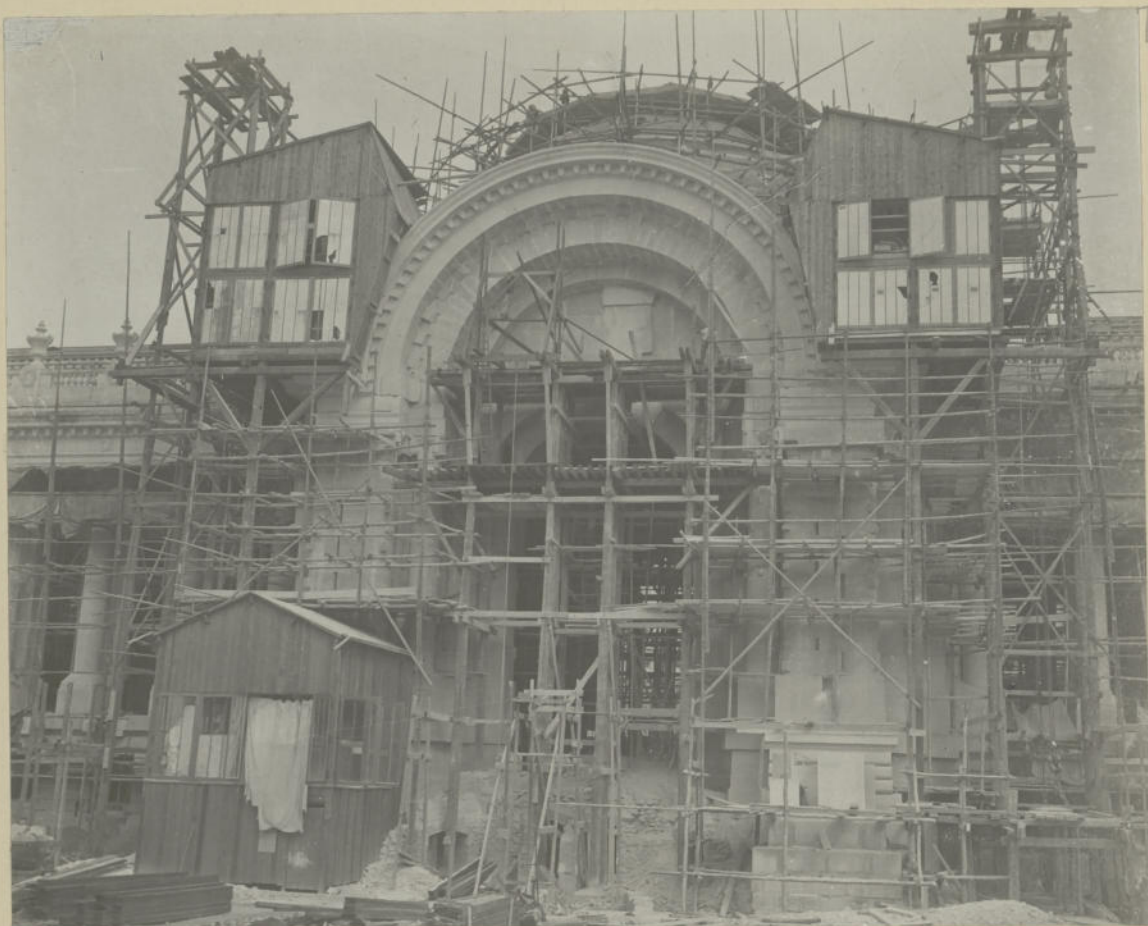




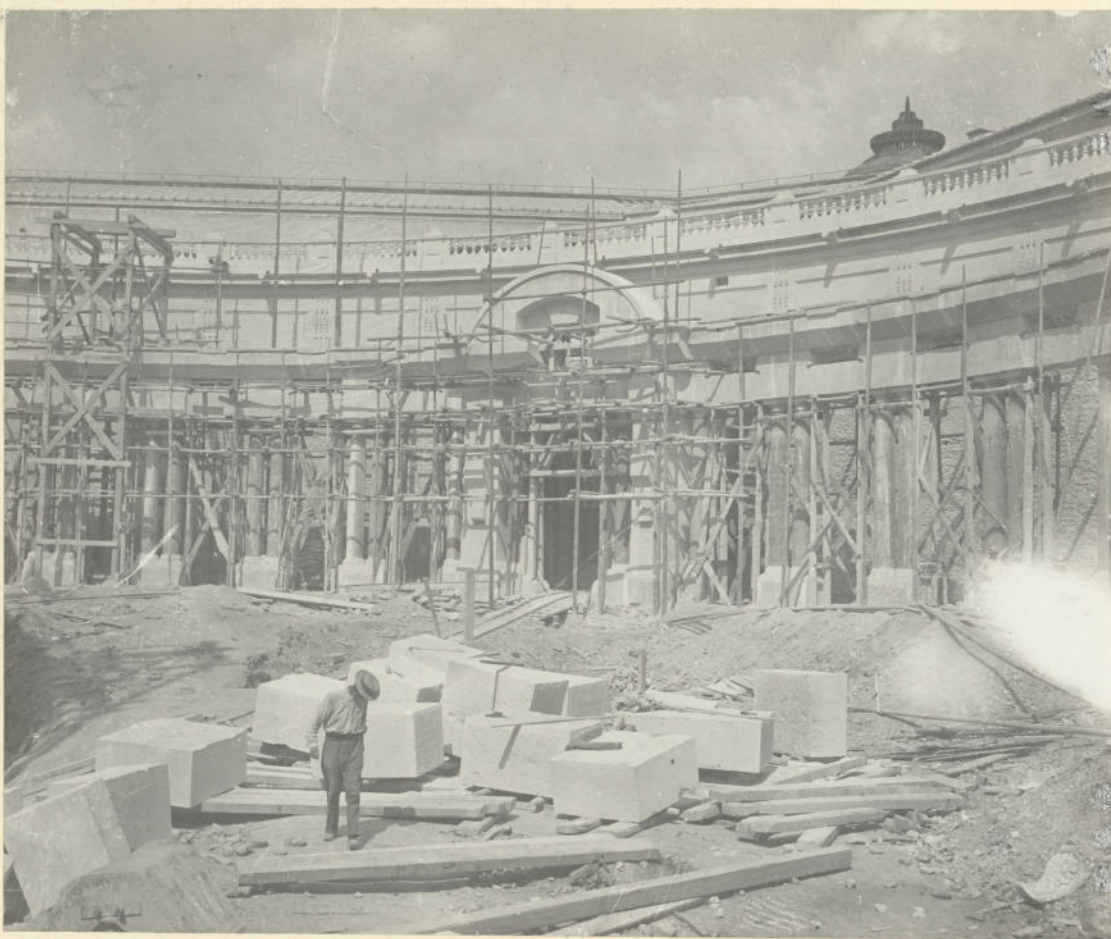


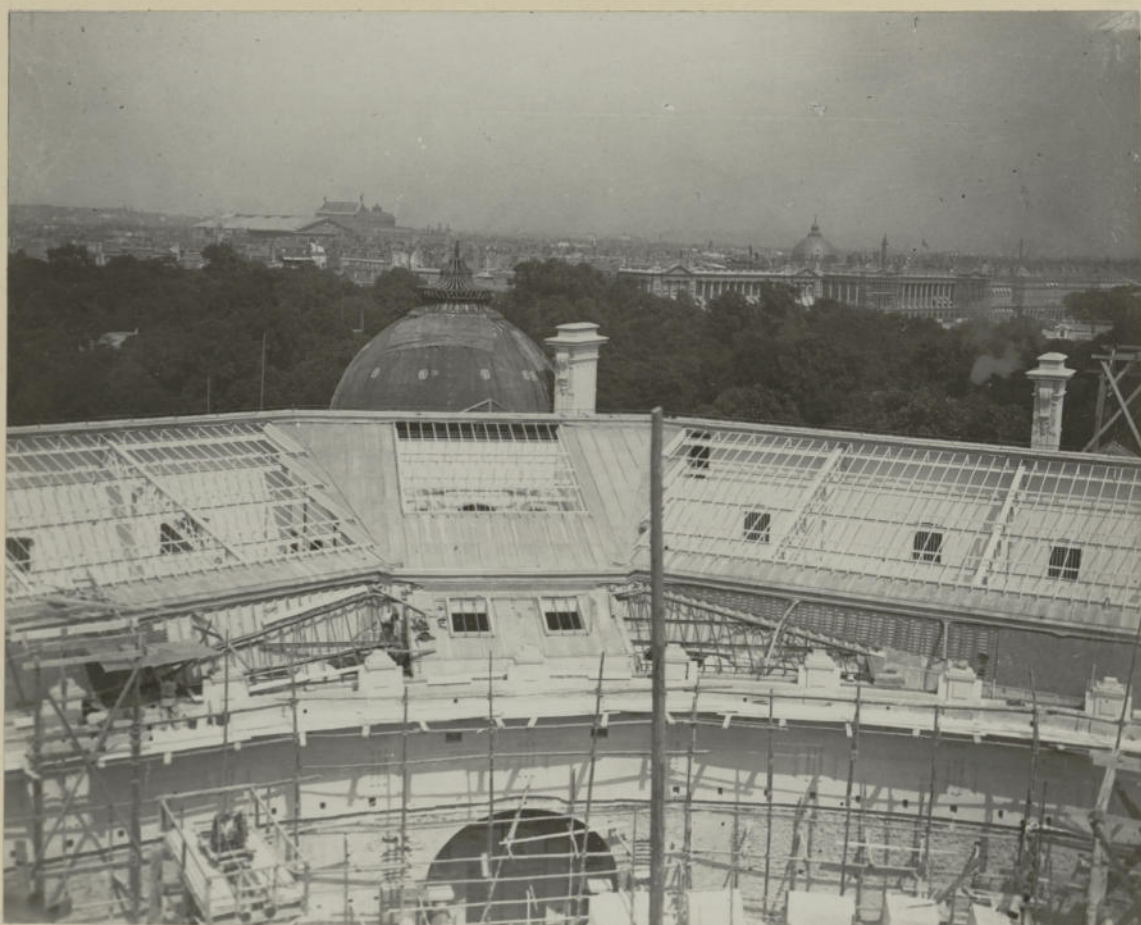


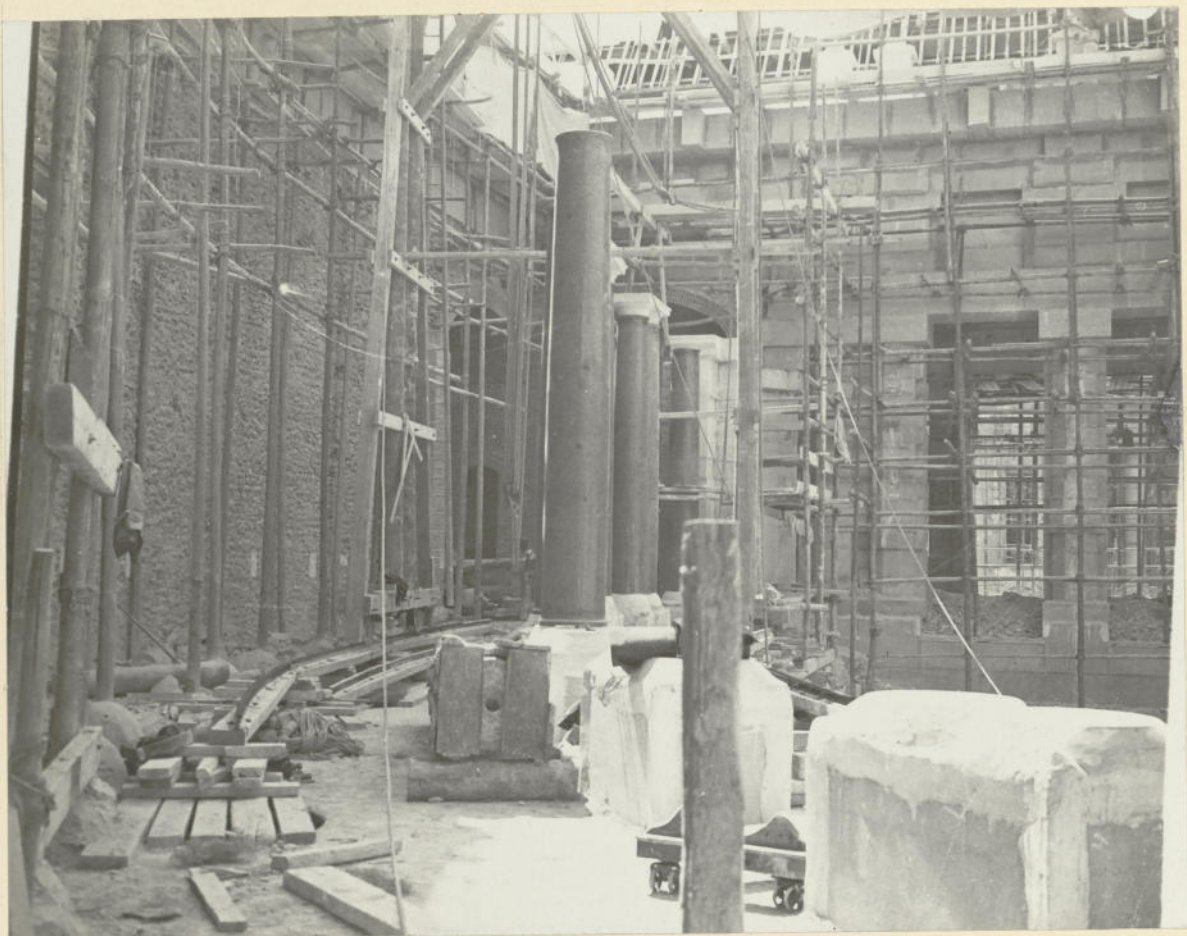






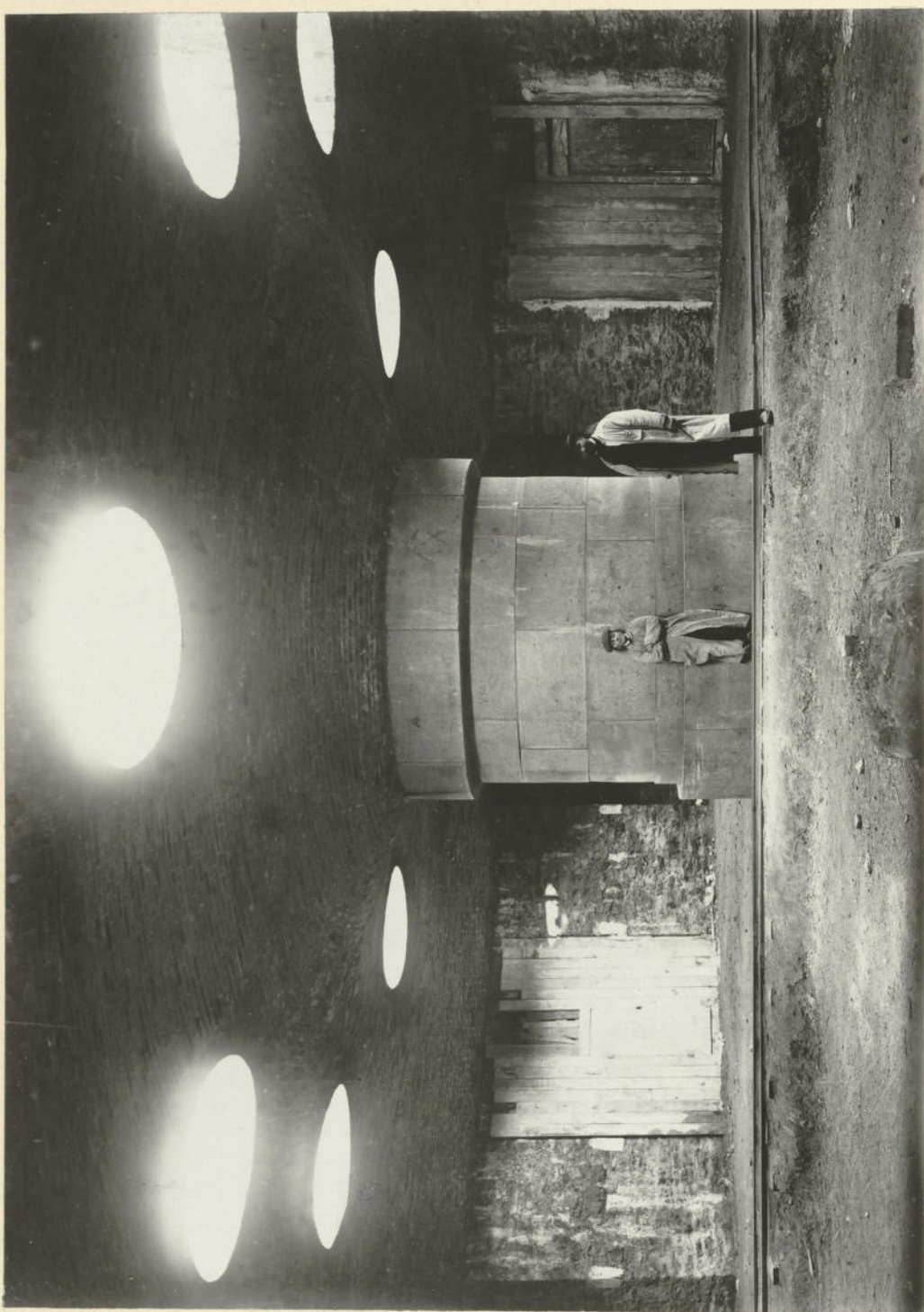


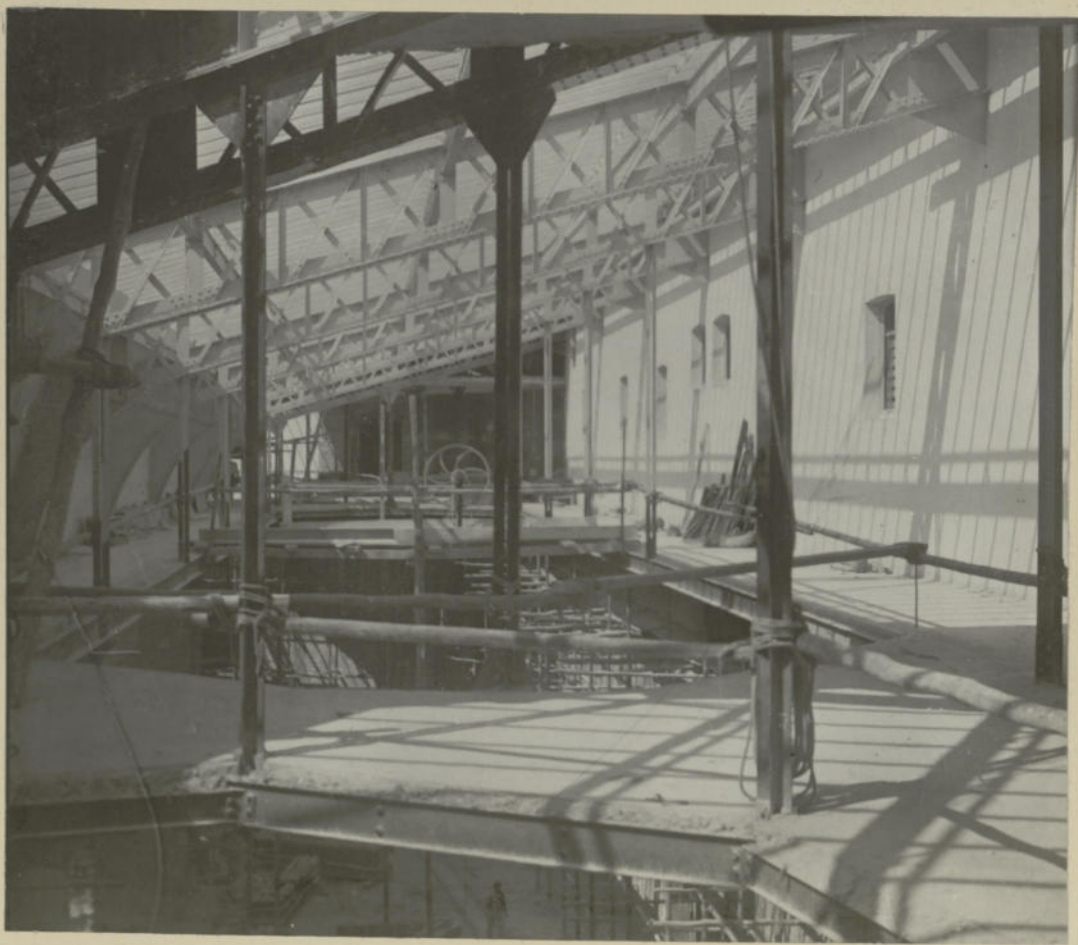
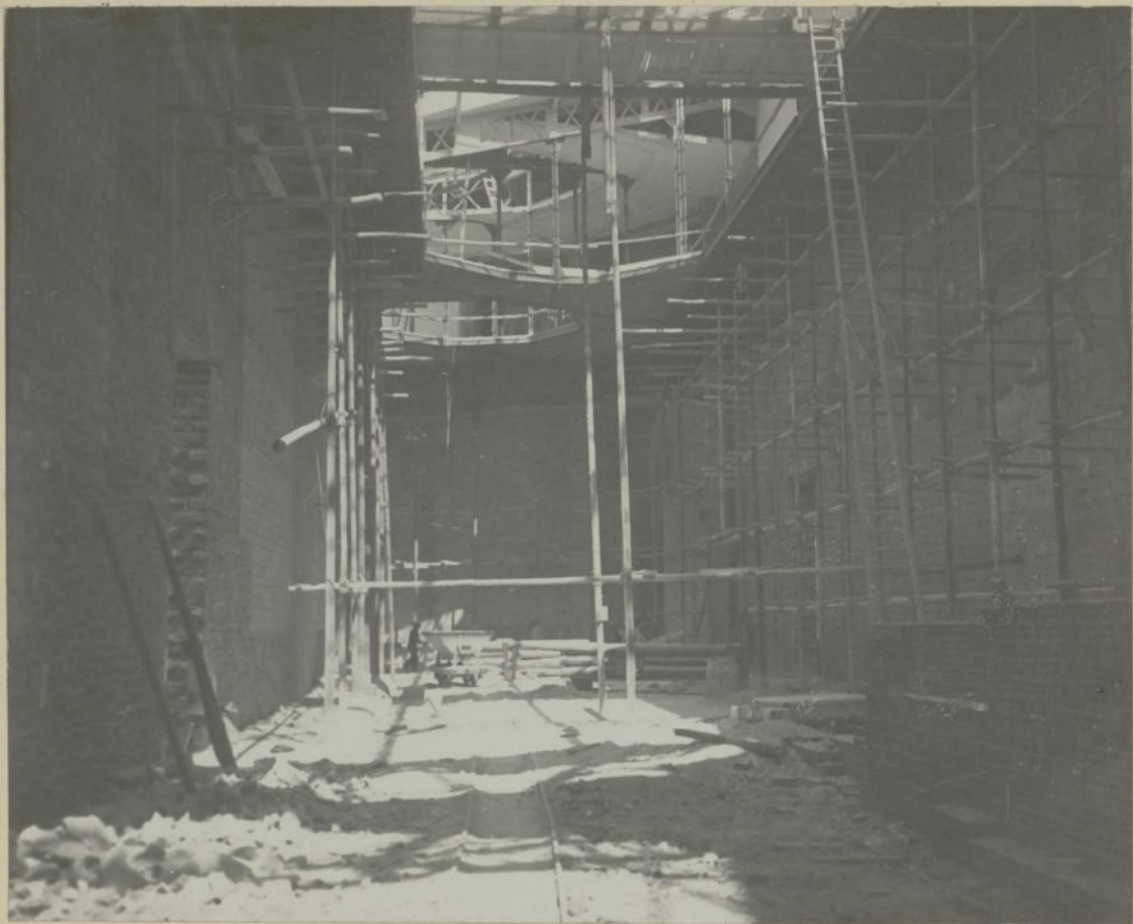






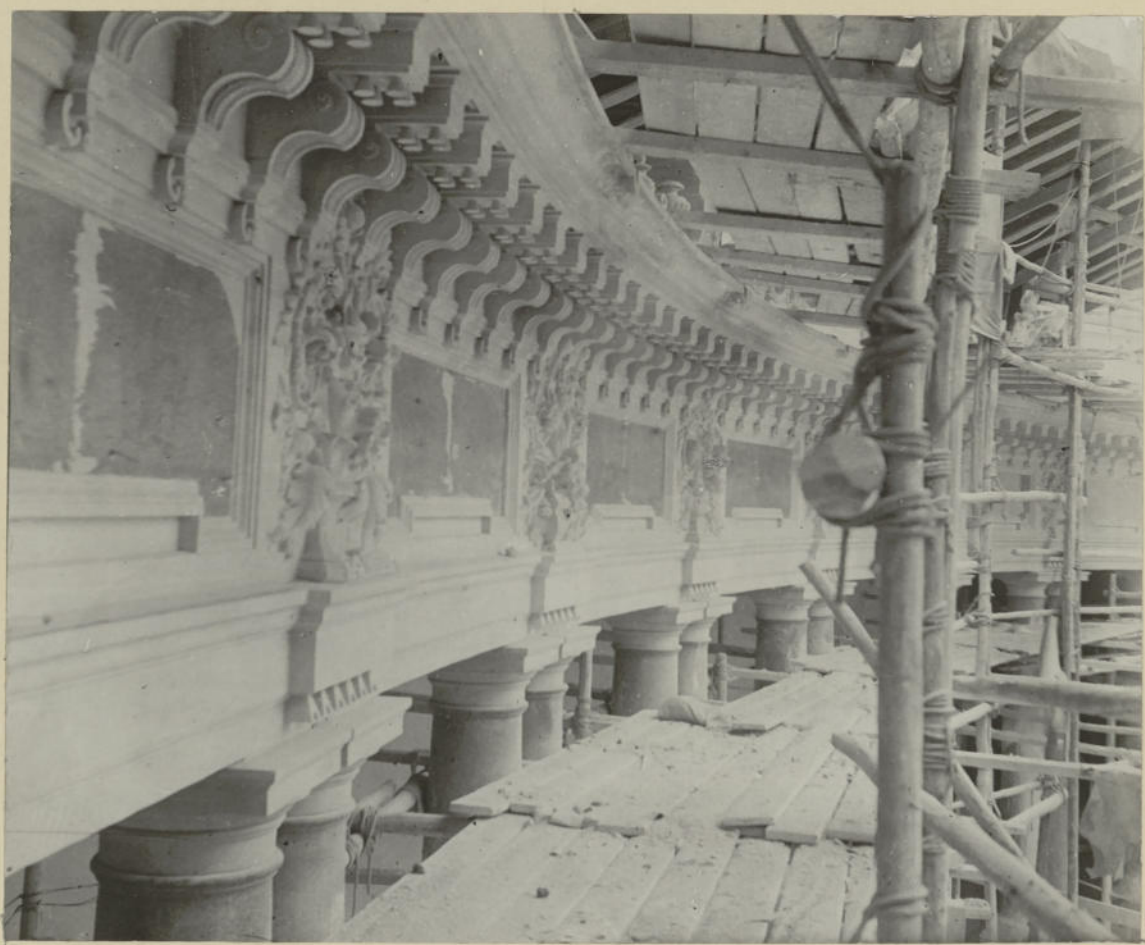
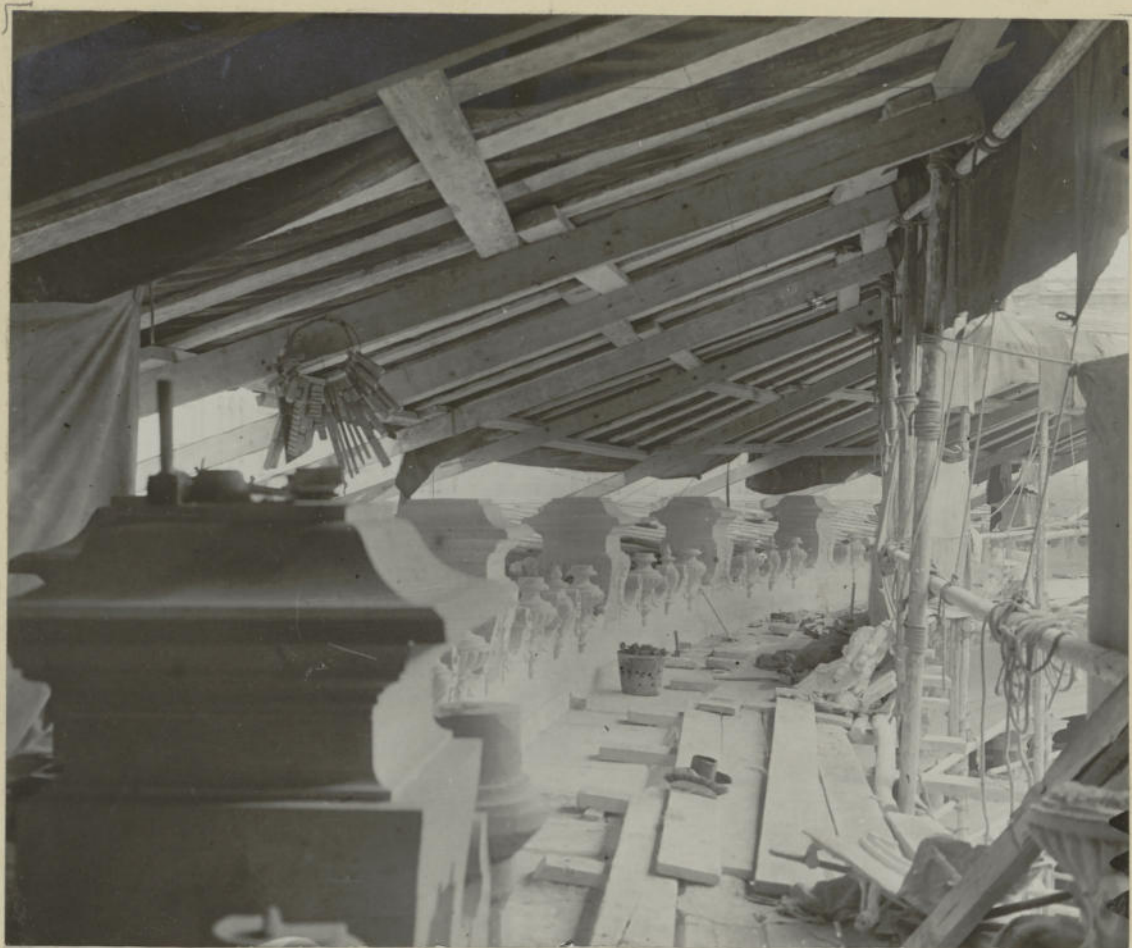


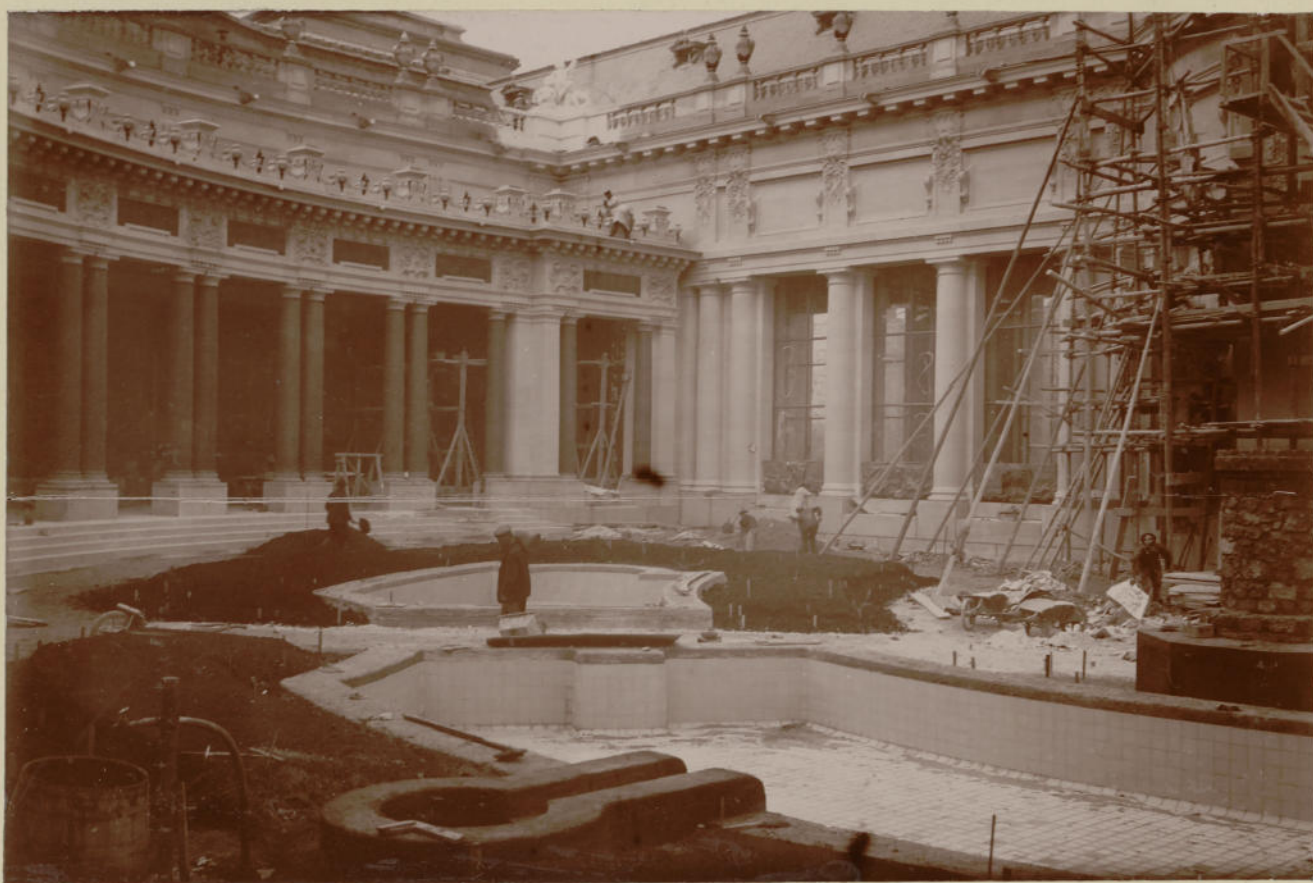




























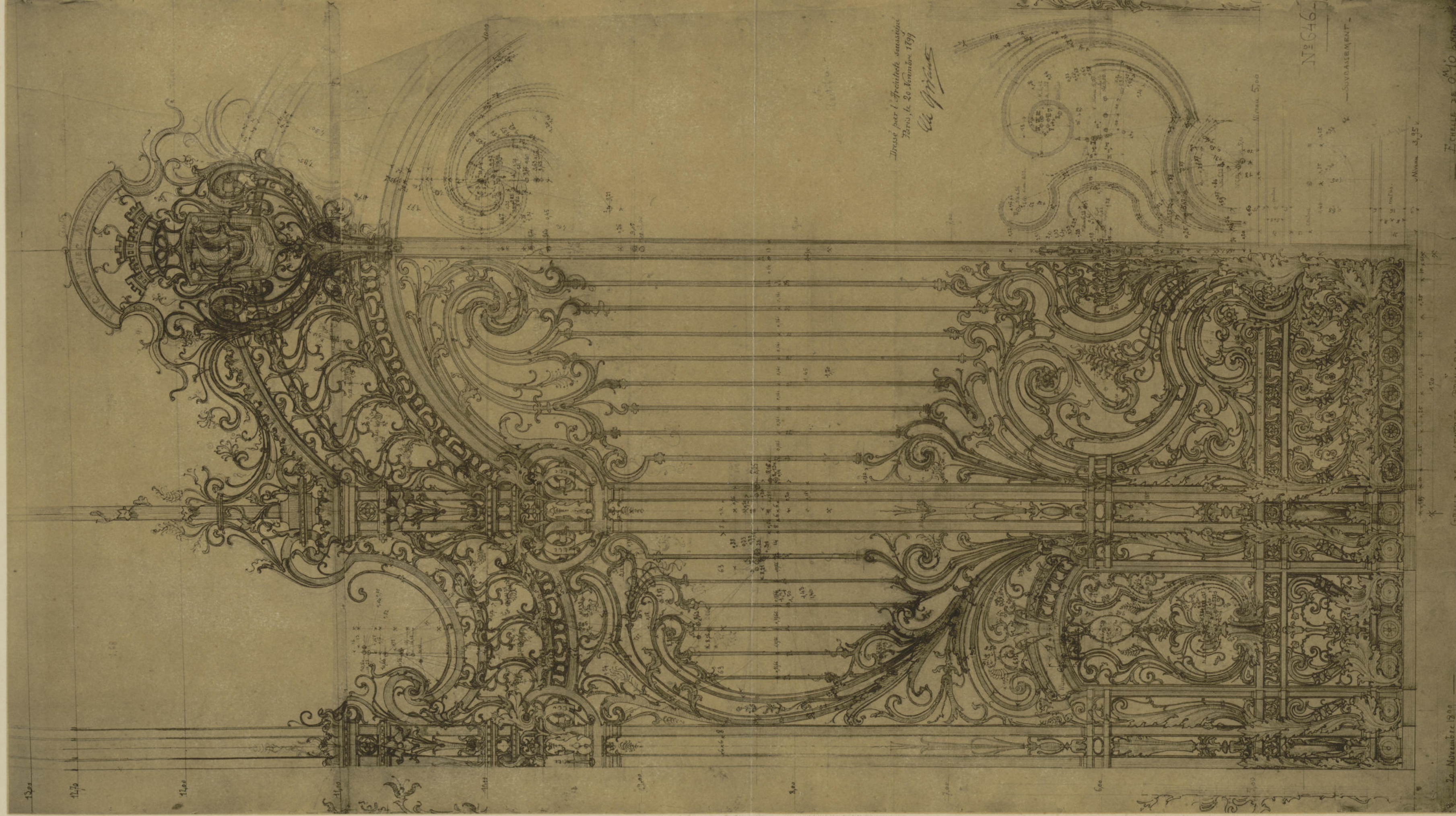












GRILLE D'ENTRÉE DU PETIT PALAIS DES BEAUX-ARTS A PARIS

CH. GIRAULT, ARCHITECTE





PHOT. URSAL



